



Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2020



Avril 2021

**Ministère de l'économie, des
finances et du développement**

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

Secrétariat général

**Institut national de la statistique
et de la démographie**



Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2020

Directeur Général : Boureima OUEDRAOGO

Directeur Technique : Jean Edouard Odilon DOUAMBA

Chef de service : Sibi GUISSOU

Redacteurs : Boureima OUEDRAOGO, Jean Edouard Odilon DOUAMBA, GUISSOU Edouard Sibi, BATIONO Jérémie Y., ZARE K. Mohamed, COMPAORE Abdou Aziz, OUEDRAOGO Zakaria, TAMINI Edmond Y., SAWADOGO Kadsongo, OUEDRAOGO Hamidou, YAMEOGO G. Cyrus, ANABEBOU Kadi, DIALLO Oumarou, NACOULMA W. Bernard, YOUNGBARE Sidnoma Patrick Eric, SAM abdou Karim, NIGNAN Gafarou,

Mise en forme : Hamidou OUEDRAOGO

Réalisée avec l'appui technique et financier de la Commission de l'UEMOA



Avril 2021

AVANT PROPOS

Depuis l'adoption de la plateforme d'actions de Beijing en 1995, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus a constitué, au Burkina Faso, une préoccupation pour les autorités nationales. Celles-ci en effet, appuyées par leurs partenaires au développement font de la question de l'équité et de l'égalité entre les sexes, un axe central dans les processus décisifs de gestion du développement. L'intégration du genre à toute politique de développement est devenue une option nationale retenue dans tous les documents de politique cadre et de plans d'actions au Burkina Faso.

Dans le souci de fournir aux différents acteurs du développement, des éléments permettant de suivre et de mesurer les progrès réalisés pour assurer l'égalité et l'équité entre les sexes au Burkina Faso, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie en collaboration avec la commission de l'UEMOA a élaboré la sixième édition du livret « Femmes et Hommes au Burkina Faso ».

Ce livret se veut être simple et accessible à tous les utilisateurs de données statistiques. Il donne un aperçu sur les inégalités hommes-femmes dans les domaines de population, de santé, d'éducation, d'emploi, de pauvreté, de criminalité, de sphère de décision, de communication, etc.

L'INSD exprime sa gratitude aux producteurs sectoriels de statistiques pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent livret.

Il formule également ses remerciements à l'endroit de tous ceux et de toutes celles qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document, notamment la commission de l'UEMOA pour son assistance technique et financière, le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP-Genre) et la Direction Générale des Etudes et Des Statistiques Sectorielles DGESS du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire pour leur assistance technique.

Par ailleurs, l'INSD espère que ce livret répondra aux attentes de ses lecteurs et constituera un instrument d'amélioration de la prise en compte de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes dans les programmes de développement au Burkina Faso.

Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO

*Chevalier de l'Ordre de Mérite de
l'Economie et des Finances*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	ii
TABLE DES MATIÈRES	1
LISTE DES TABLEAUX	1
I. LISTE DES GRAPHIQUE/FIGURES	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
CONCEPTS LIES AU GENRE	11
I. POPULATION	17
I.1. Mouvement de population	18
I.1.1 Solde migratoire et taux d'accroissement annuel moyen	18
I.1.2 Personnes déplacées internes	18
I.2. Structure par âge et sexe de la population	18
I.3. Population par milieu de résidence.....	19
I.4. Enfants de moins de 18 ans	20
I.5. Personnes handicapées.....	20
I.5.1 Situation des personnes handicapées enregistrées par les services sociaux	21
I.5.2 Enfants handicapés de moins de 18 ans	22
I.6. Personnes âgées de 60 ans ou plus.....	24
I.7. Rapport de masculinité au Burkina Faso	24
I.8. Population par groupe d'âge selon l'état matrimonial	25
I.9. Age moyen au premier mariage	27
I.10. Ampleur du célibat définitif	28
I.11. Indice synthétique de fécondité (ISF)	29
I.11.1 Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence.....	29
I.11.2 Indice synthétique de fécondité et certaines caractéristiques socio-économiques	29
I.12. Caractéristique des chefs de ménage	30
I.12.1 Répartition des chefs de ménages selon le sexe.....	30
I.12.2 Répartition des chefs de ménage selon l'état matrimonial	31
I.13. Possession d'actes de naissance ou de jugement supplétif	31
I.16. Age moyen à la première maternité	32
I.17. Espérance de vie à la naissance.....	32
II. SANTE	35
II.1. Mortalité dans l'enfance.....	35

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

II.2.	Morbidité	36
II.3.	Principal problème de santé des individus.....	36
II.4.	Consultation médicale	37
II.5.	Principale raison de non consultation d'un service de santé moderne	37
II.6.	Utilisation des moustiquaires imprégnées.....	38
II.7.	Paludisme	39
II.8.	Méthodes contraceptives.....	40
II.9.	Prévalence de la contraception	40
II.10.	Suivi de la grossesse	41
II.11.	Accouchements assistés.....	41
II.12.	Type d'assistance à l'accouchement	42
II.13.	Décès maternels	42
II.14.	Vaccination et santé des enfants.....	43
II.15.	Connaissances des moyens de prévention contre le VIH/SIDA.....	44
II.16.	La prévalence du VIH.....	44
II.17.	Dépistage et sérologie de l'infection à VIH	45
II.18.	Indicateurs d'eTME/VIH	45
II.19.	Avortements	46
III.	EDUCATION.....	47
III.1.	Préscolaire	47
III.2.	Primaire.....	48
III.2.1	Taux brut d'admission au CP1.....	48
III.2.2	Taux brut de scolarisation au primaire.....	48
III.2.3	Indice de parité des sexes au primaire	49
III.2.4	Taux net de scolarisation au primaire	50
III.2.5	Taux d'achèvement au primaire	50
III.2.6	Personnel enseignant du primaire	50
III.3.	Post-primaire et secondaire.....	51
III.3.1	Taux brut de scolarisation au post-primaire	51
III.3.2	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire	51
III.3.3	Taux d'achèvement au post-primaire.....	52
III.3.4	Taux d'achèvement au secondaire.....	53
III.3.5	Transition au post-primaire et au secondaire.....	54
III.3.6	Taux de réussite au CEP et au BEPC	54

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

III.3.7	Taux de réussite au baccalauréat.....	54
III.3.8	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	55
III.3.9	Effectif des étudiants du public	55
III.4.	Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus.....	56
III.4.1	Alphabétisation selon le sexe de 2014 à 2018.....	56
III.4.2	Alphabétisation selon le sexe et l'âge.....	56
III.4.3	Niveau d'instruction de la population âgée de 3 ans ou plus	57
III.4.4	Niveau d'instruction de la population âgée de 25 ans ou plus	58
IV.	CADRE DE VIE, PAUVRETE ET ACCES AUX RESSOURCES.....	59
IV.1.	Cadre de vie et accès aux infrastructures de base	60
IV.1.1	Promiscuité des ménages	60
IV.1.2	Ménages habitant des logements en matériaux définitifs.....	60
IV.1.3	Ménages utilisant des combustibles non solides	60
IV.1.4	Accès des ménages à une source d'eau potable.....	61
IV.1.5	Ménages utilisant de l'électricité pour l'éclairage	62
IV.1.6	Accès des ménages à des latrines améliorées.....	62
IV.1.7	Seuils de pauvreté.....	63
IV.1.8	Indicateurs de pauvreté monétaire	63
IV.1.9	Pauvreté alimentaire	64
IV.1.10	Incidence de l'extrême pauvreté.....	65
IV.1.11	Personnes de 15 ans et plus possédant un compte dans une institution financière	65
IV.1.12	Personnes de 15 ans et plus disposant d'une épargne dans une institution financière	66
IV.1.13	Personnes de 15 ans et plus ayant accès au crédit.....	67
V.	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE.....	69
V.1.	Activités économiques des femmes et des hommes	70
V.1.1	Répartition des actifs occupés.....	70
V.1.2	Répartition de la population inactive	70
V.1.3	Le taux brut d'activité selon le sexe en 2018	71
V.1.4	Le taux net d'activité selon le sexe	71
V.1.5	Raison d'inactivités des inactifs de 15 ans et plus	72
V.1.6	Chômage au sens du BIT.....	72
V.1.7	Chômage au sens large	73
V.1.8	Caractéristiques personnelles des chômeurs	74

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

V.2.	Emploi.....	75
V.2.1	Les demandes d'emploi adressées à l'ANPE	75
V.2.2	Femmes et Hommes dans la Fonction Publique.....	76
V.2.3	Candidats aux concours directs de la fonction publique au Burkina Faso.....	76
V.2.4	Admis aux concours directs de la fonction publique au Burkina Faso	77
V.2.5	Répartition des entreprises selon le sexe du promoteur	77
V.3.	Protection Sociale	78
V.3.1	Effectif des fonctionnaires retraitées enregistrées à la CARFO	78
V.3.2	Montants de la pension versés aux retraités de la CARFO.....	79
V.3.3	Effectif des pensionnaires de la CARFO vivant dans le veuvage.....	79
V.3.4	Effectif des travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	80
V.4.	Formation professionnelle	80
V.4.1	Les inscrits dans les écoles de formation professionnelle publique selon le sexe ..	80
V.4.2	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage	81
V.4.3	Effectifs des élèves de l'enseignement et la formation technique et professionnel	82
VI.	VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG).....	83
VI.1.	Violences à l'égard des enfants.....	84
VI.2.	Mariage des enfants (précoce).....	84
VI.3.	Mariage précoce par région.....	85
VI.4.	Traite des enfants	86
VI.5.	Mariages forcés.....	86
VI.6.	Quelques données sur les violences familiales et conjugales.....	87
VI.6.1	Violences conjugales selon le sexe	87
VI.6.2	Raisons possibles des violences conjugales envers les femmes.....	88
VI.6.3	Personnes en conflit familial selon le sexe	88
VI.6.4	Violences sexuelles.....	89
VI.7.	La mutilation génitale féminine/Excision (MGF)	90
VI.7.1	Pratique de l'excision.....	91
VI.7.2	Femmes de 15-49 excisées par âge.....	91
VI.7.3	Femmes excisées selon le type d'auteur	92
VI.7.5	Femmes excisées selon la personne ayant pris la décision de l'excision.....	93
VI.7.6	Femmes excisées selon la complication après l'excision.....	93
VII.	JUSTICE ET DÉTENTION.....	95
VII.1.	Détenus.....	95

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

VII.1.1	Prévenus détenus	95
VII.1.2	Inculpés détenus	96
VII.1.3	Condamnés détenus	96
VII.1.4	Personnel du système judiciaire	96
VII.1.5	Greffiers	97
VII.1.6	Secrétaires des greffes et parquets	98
VII.1.7	Avocats	98
VII.1.8	Huissiers de justice	98
VII.1.9	Notaires.....	99
VIII.	GOUVERNANCE, SPHERE DE DECISION, PAIX ET SECURITE	101
VIII.1.	Postes nominatifs.....	101
VIII.2.	Magistrats	102
VIII.3.	Les postes électifs.....	103
VIII.3.1	Les députés par mandat électif et par sexe	103
VIII.4.	Les présidents de commission parlementaire par le sexe	103
VIII.4.1	Postes électifs des mairies	103
VIII.5.	Connaissance des individus en démocratie et bonne gouvernance.....	104
VIII.5.1	Opinion des individus de 18 ans et plus sur le fonctionnement de la démocratie et sur les différents systèmes politiques	104
VIII.5.2	Opinion des individus de 18 ans et plus sur les principes fondamentaux de la démocratie	104
VIII.5.3	Individus de 18 ans et plus ayant confiance aux institutions de la république	105
VIII.5.4	Individus de 18 ans et plus ayant été en contact avec les institutions de la république	106
VIII.5.5	Perception sur la corruption au sein des institutions de la république	106
VIII.6.	Paix et sécurité.....	107
VIII.6.1	Individus de 18 ans et plus inquiets dans leur vie quotidienne.....	107
VIII.6.2	Gouvernance, paix et sécurité (GPS)	107
IX.	COMMUNICATION.....	109
IX.1.	Le personnel des structures de communication.....	109
IX.1.1	Occupation des postes de responsabilités.....	110
IX.1.2	Stagiaires de l'ISTIC par catégorie	110
IX.2.	Les prix Galian	111
IX.2.1	Lauréats par prix Galian	112

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

IX.3.	Accès aux Technologies de l'Information et de la communication (TIC)	112
X.	EMPLOI DU TEMPS	115
X.1.	Allocation journalière du temps.....	115
X.1.1	Participation et Temps moyen, Temps médian journalier alloués au travail, au loisir et au repos	116
X.1.2	Exploitation du temps de travail.....	116
X.2.	Allocation hebdomadaire du temps.....	117
X.2.1	Allocation du temps hebdomadaire aux courses pour le marché	117
X.2.2	Allocation du temps hebdomadaire consacré aux travaux domestiques	117
X.2.3	Allocation du temps hebdomadaire consacré à la garde des enfants ou des personnes âgées.....	117
X.2.4	Allocation du temps hebdomadaire consacré pour aller chercher de l'eau.....	118
X.2.5	Allocation du temps hebdomadaire consacré pour aller chercher du bois.....	118
X.2.6	Volume horaire hebdomadaire total de travail	118
X.2.7	Ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire	119
X.2.8	Ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire affectés aux tâches non rémunérées	120
X.2.9	Temps hebdomadaire moyen	120
X.3.	Horaire mensuel, horaire hebdomadaire, durée de travail excessive	121
X.4.	Production et consommation du temps.....	122
X.4.1	Production et consommation du temps domestique.....	122

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. 1:Solde migratoire récent (en milliers) et taux d'accroissement annuel moyen (%).....	18
Tableau 1. 2:Répartition des personnes déplacées internes par groupes d'âge selon le sexe.....	18
Tableau 1. 3:Répartition de la population par milieu de résidence et par sexe (en millier)	20
Tableau 1. 4: Proportions par sexe des enfants de moins de 18 ans.....	20
Tableau 1. 5:Evolution de l'effectif des personnes handicapées enregistrées au niveau des services de solidarité par région et par sexe.....	21
Tableau 1. 6:Evolution de l'effectif des personnes handicapées de moins de 18 ans par région et par sexe	23
Tableau 1. 7:Effectifs des personnes âgées de 60 ans et plus selon le milieu et le sexe (milliers).	24
Tableau 1. 8:Etat matrimonial des chefs de ménages selon le sexe.....	31
Tableau 1. 9:Proportion (%) de population possédant un acte de naissance ou un jugement supplétif selon le sexe et le milieu de résidence	32
Tableau 1. 10:Age moyen à la première maternité selon le milieu de résidence.....	32
Tableau 2. 1: Evolution de la mortalité des enfants selon le sexe	36
Tableau 2. 2: Principaux problèmes de santé des individus selon le sexe.	37
Tableau 2. 3: Proportion des individus par type de service ou personnel de santé auquel ils ont eu recours en premier lieu en cas de problème de santé (%).....	37
Tableau 2. 4: Principale raison de non consultation d'un service de santé moderne selon le sexe	38
Tableau 2. 5: Proportions (en %) d'enfants (6-59 mois) dont le test de parasitémie est positif selon le sexe.....	39
Tableau 2. 6: Situation du paludisme chez les femmes enceintes	40
Tableau 2. 7: Couverture (%) de la consultation prénatale (CPN1, CP4 et celles vue au premier trimestre de la grossesse)	41
Tableau 2. 8: Couvertures en accouchements assistés en 2015 à 2020	42
Tableau 2. 9: Répartition (%) des naissances par type d'assistance à l'accouchement selon le milieu de résidence.....	42
Tableau 2. 10: Pourcentage d'enfants âgés de 12-23 mois ayant reçu quelques vaccins en 2006, 2009 et 2010	43
Tableau 2. 11: Pourcentage des individus de 15-49 ans affirmant que l'on pouvait réduire les risques de contracter le virus du sida en utilisant certaines méthodes de prévention, selon le milieu de résidence et le sexe en 2010.....	44
Tableau 2. 12: Prévalence du VIH/SIDA selon le groupe d'âge et le sexe	44
Tableau 2. 13: Dépistage et sérologie de l'infection à VIH par région et par sexe en 2016	45
Tableau 2. 14: Indicateurs d'eTME/VIH par région en 2018	46
Tableau 2. 15: situation des avortements par région	46

Tableau 3. 1 : Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant des structures d'encadrement de la petite enfance.....	48
Tableau 3. 2 : Evolution des taux bruts d'admission (%) au cours préparatoire 1 (CP1)	48
Tableau 3. 3 : Evolution du taux brut de scolarisation au primaire	49
Tableau 3. 4 : Evolution du taux net de scolarisation au primaire	50
Tableau 3. 5 : Taux d'achèvement au primaire	50
Tableau 3. 6 : Effectif des enseignants au primaire	51
Tableau 3. 7 : Taux de transition au post-primaire et au secondaire.....	54
Tableau 3. 8 : Taux de réussite aux CEP et au BEPC	54
Tableau 3. 9 : Taux de réussite au Baccalauréat général de l'année scolaire 2014-2015 à 2018-2019	55
Tableau 3. 10 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	55
Tableau 3. 11 : Evolution du nombre d'étudiants du public selon le sexe de 2014 à 2020	56
Tableau 3. 12 : Evolution du taux d'alphabétisation selon le sexe	56
Tableau 3. 13 : Taux d'alphabétisation (%) selon le sexe et l'âge en 2018	57
Tableau 3. 14 : Niveau d'instruction de la population âgée de 3 ans ou plus en 2018	57
Tableau 3. 15 : Niveau d'instruction de la population âgée de 25 ans ou plus en 2018	58
Tableau 4. 1: Taux de promiscuité des ménages selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence.....	60
Tableau 4. 2: Proportion (en %) des ménages habitant des logements en matériaux définitifs selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence.....	60
Tableau 4. 3: Proportion (en %) des ménages utilisant des combustibles non solides selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence.....	61
Tableau 4. 4: Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable selon le sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	61
Tableau 4. 5: Pourcentage des ménages utilisant de l'électricité pour l'éclairage selon le sexe du chef de ménage.....	62
Tableau 4. 6: Taux d'accès des ménages à des latrines améliorées selon le sexe du chef de ménage	62
Tableau 5. 1: Répartition en pourcentage des inactifs de 15 ans et plus selon les raisons d'inactivités	72
Tableau 5. 2: Nombre de candidatures aux concours directs par sexe	76
Tableau 5. 3: Nombre de veufs/veuves au 31 décembre	80
Tableau 5. 4: Evolution des travailleurs immatriculés à la CNSS selon sexe de 2015 à 2019.....	80
Tableau 5. 5: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement et formation technique et professionnel par sexe selon la nature du cours suivi.....	82

Tableau 6. 1 : Évolution de l'effectif des cas de mariages précoces par région et par sexe	85
Tableau 6. 2 : Proportions des individus de 15 ans et plus ayant eu des rapports sexuels forcés avec le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de la victime en 2016	90
Tableau 6. 3 : Évolution des indicateurs liés à la pratique de l'excision	91
Tableau 6. 4 : Proportion de femmes de 15-49 excisées par groupe d'âges.....	92
Tableau 7. 1: Évolution des effectifs des prévenus détenus selon le sexe	95
Tableau 7. 2: Effectifs des inculpés détenus dans l'ensemble des établissements pénitentiaires au 31 décembre	96
Tableau 7. 3: Effectif des condamnés détenus dans les établissements pénitentiaires au 31 décembre	96
Tableau 7. 4: Effectif des avocats selon le sexe de 2015 à 2019.....	98
Tableau 7. 5: Effectif des huissiers de justice selon le sexe de 2015 à 2019	99
Tableau 7. 6: Effectif des notaires selon le sexe de 2015 à 2019	99
Tableau 8. 1 : Quelques postes nominatifs de 2015 à 2020	102
Tableau 8. 2: Répartition des Présidents de commission parlementaire selon le sexe de 2015 à 2019	103
Tableau 8. 3: Postes électifs de 2015 à 2018	104
Tableau 8. 4: Opinion des individus de 18 ans et plus (%) sur le fonctionnement de la démocratie et sur les différents systèmes politiques pour gouverner le pays selon le sexe	104
Tableau 8. 5: Pourcentage des individus de 18 ans et plus estimant que les principes fondamentaux de la démocratie sont essentiels et respectés selon le sexe au Burkina Faso, 2018	105
Tableau 8. 6: Pourcentage des individus de 18 ans et plus ayant confiance aux institutions de la république par type d'institutions selon sexe	105
Tableau 8. 7: Pourcentage des individus de 18 ans et plus ayant été en contact avec les institutions de la république.....	106
Tableau 8. 8: Perception sur la corruption au sein des institutions de la république selon le sexe	106
Tableau 8. 9: Pourcentage des individus de 18 ans et plus inquiets dans leur vie quotidienne par type de menaces selon le sexe en 2018.....	107
Tableau 8. 10: Indicateurs sur la gouvernance, la paix et la sécurité	108
Tableau 9. 1: Evolution du personnel des structures intervenantes dans la communication par sexe	109
Tableau 9. 2: Evolution des stagiaires de l'ISTIC par catégorie et par sexe.....	111
Tableau 9. 3: Evolution des candidatures aux prix « Galian » par catégorie et par sexe.....	111
Tableau 9. 4: Evolution du nombre de lauréats par type de lauréat et par sexe	112

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

Tableau 10. 1: Allocation journalière du temps selon le type d'activité par jour (en heure).....	115
Tableau 10. 2: Participation et Temps moyen, médian journaliers alloués au travail, au loisir et au repos selon le genre	116
Tableau 10. 3: Allocation du temps pour les travaux domestiques par jour selon le sexe	116
Tableau 10. 4: Temps moyen consacré aux courses pour le marché au cours des 7 derniers jours selon le milieu de résidence et le sexe de l'individu	117
Tableau 10. 5: Temps moyen consacré aux travaux domestiques au cours des 7 derniers jours selon le milieu de résidence et le sexe.....	117
Tableau 10. 6: Temps moyen consacré à la garde des enfants ou des personnes âgées au cours des 7 derniers jours.....	118
Tableau 10. 7: Temps moyen consacré à la recherche de l'eau au cours des 7 derniers jours selon le milieu de résidence, la région et le sexe.	118
Tableau 10. 8: temps moyen hebdomadaire consacré pour la recherche du bois (en heure) selon le milieu de résidence, la région et le sexe.	118
Tableau 10. 9: Temps hebdomadaire moyen en minutes et part de temps (en %).....	121
Tableau 10. 10: Horaire mensuel, horaire hebdomadaire, durée de travail excessive	122

I. LISTE DES GRAPHIQUE/FIGURES

Graphique 1. 1: Pyramide des âges de la population.....	19
Graphique 1. 2: Proportion des personnes handicapées selon le sexe.....	21
Graphique 1. 3: Rapport de masculinité au niveau national et par région	25
Graphique 1. 4: Proportion (%) de la population féminine par groupe d'âge selon l'état matrimonial	26
Graphique 1. 5: L'âge moyen au premier mariage en 2018 selon le sexe.....	28
Graphique 1. 6: Proportion de célibat définitif en 2018	28
Graphique 1. 7 : Évolution de l'ISF	29
Graphique 1. 8: Indice synthétique de fécondité (ISF) selon le niveau d'instruction des Chefs de ménage des femmes en 2006, 2010 et 2015.....	30
Graphique 1. 9: Indice synthétique fécondité de (ISF) selon le niveau de pauvreté des ménages en 2006, 2010 et 2015	30
Graphique 1. 10: Répartition des chefs de ménages selon le sexe.....	31
Graphique 1. 11 : Evolution de l'Espérance de vie de la population par sexe	33
Graphique 2. 1: Taux de morbidité au cours des 30 derniers jours selon le sexe	36
Graphique 2. 2: Proportion des individus ayant dormi sous une moustiquaire la nuit dernière	38
Graphique 2. 3: Proportion des individus qui dorment habituellement sous une moustiquaire	39
Graphique 2. 4: Proportion (%) des femmes et des hommes de 15 à 49 ans connaissant une méthode contraceptive, selon la méthode et le sexe	40
Graphique 2. 5 : Prévalence (%) de la contraception chez les femmes de 15 à 49 ans	41
Graphique 2. 6 : Evolution du taux de décès maternels de 2013 à 2018	43
Graphique 3. 1 : Evolution de l'indice de parité au primaire	49
Graphique 3. 2 : Evolution du taux brut de scolarisation au post primaire selon le sexe	51
Graphique 3. 3 : Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire selon le sexe	52
Graphique 3. 4 : Evolution du taux d'achèvement au post-primaire au Burkina Faso	53
Graphique 3. 5 : Evolution du taux d'achèvement au secondaire	53
Graphique 4. 1 : Les seuils de pauvreté (F CFA) au Burkina Faso	63
Graphique 4. 2 : Indicateurs de pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage	64
Graphique 4. 3 : Indicateurs de pauvreté alimentaire selon le milieu de résidence	64
Graphique 4. 4 : Indicateurs d'extrême pauvreté selon le milieu de résidence.....	65
Graphique 4. 5 : Proportion des personnes de 15 ans et plus possédant au moins un compte dans une banque ou dans une institution de microfinance selon le sexe.....	66
Graphique 4. 6 : Proportion des personnes de 15 ans et plus disposant d'une épargne dans une banque ou dans une institution de microfinance selon le sexe	66

Graphique 4. 7 : Proportion des personnes de 15 ans et plus ayant accès au crédit selon le sexe	67
Graphique 5. 1 : Répartition en pourcentage des actifs occupés selon le genre	70
Graphique 5. 2 : Répartition (en %) de la population inactive âgée de 15 ans et plus selon le sexe	71
Graphique 5. 3 : Taux brut d'activité (en %) de la population selon le sexe	71
Graphique 5. 4 : Taux brut d'activité (en %) de la population selon le sexe	72
Graphique 5. 5 : Taux de chômage au sens du BIT	73
Graphique 5. 6 : Taux de chômage au sens large	74
Graphique 5. 7 : Caractéristiques personnelles des types de chômeurs en pourcentage en 2018.	75
Graphique 5. 8 : Evolution de l'effectif des demandeurs d'emploi selon le sexe	75
Graphique 5. 9 : Evolution de l'effectif des agents de la fonction publique au 31 décembre 2019 par sexe	76
Graphique 5. 10 : Répartition (en %) du nombre d'admis aux concours directs de la fonction publique selon le sexe	77
Graphique 5. 11 : Nombre d'entreprises enregistrées au CEFORE selon le sexe du promoteur....	78
Graphique 5. 12 : Effectifs des retraités enregistrés à la CARFO selon le sexe	79
Graphique 5. 13 : Montants (en milliards de FCFA) de la pension versée à la CARFO selon le sexe	79
Graphique 5. 14: Effectifs des inscrits dans les écoles de formation professionnelle publiques par sexe de 2015 à 2019.....	81
Graphique 5. 15 : Evolution du nombre de bénéficiaires du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage.....	82
Graphique 6. 1 : Evolution de l'effectif des enfants victimes de violences selon le sexe	84
Graphique 6. 2 : Évolution de l'effectif des cas de mariages précoces selon le sexe	85
Graphique 6. 3 : Évolution de l'effectif des enfants victimes de traite selon le sexe	86
Graphique 6. 4 : Effectif des cas de mariages forcés selon le sexe	87
Graphique 6. 5 : Effectif des cas de violences conjugales selon le sexe	87
Graphique 6. 6 : Approbation (%) des hommes et des femmes sur les raisons qui peuvent justifier les violences conjugales envers une femme.....	88
Graphique 6. 7 : Évolution de l'effectif des personnes en conflit familial selon le sexe.....	89
Graphique 6. 8 : Évolution de l'effectif des victimes de mutilations génitales féminines	91
Graphique 6. 9 : Répartition (en %) des femmes excisées selon le type d'auteur en 2016	92
Graphique 6. 10 : Répartition des femmes excisées selon la personne ayant pris la décision de l'excision en 2016.....	93
Graphique 6. 11 : Répartition des femmes excisées selon la complication après l'excision	94

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

Graphique 7. 1 : Effectif des greffiers en chef par sexe	97
Graphique 7. 2 : Effectif des greffiers par sexe.....	97
Graphique 7. 3 : Effectif des secrétaires des greffes et parquets par sexe	98
Graphique 8. 1 : Evolution des effectifs des magistrats selon le sexe	102
Graphique 8. 2 : Répartition des députés selon le mandat électif par sexe	103
Graphique 9. 1 : Evolution de l'occupation des postes de responsabilités par sexe de l'année 2015 à 2019	110
Graphique 9. 2 : Proportion des ménages possédant un téléphone portable selon le sexe du chef de ménage (en %).....	113
Le constat est le même pour l'accès à l'internet qui est bas pour l'ensemble et en faveur des femmes (Graphique 9. 3).	113
Graphique 9. 4 : Proportion des ménages ayant accès aux chaînes câblées selon le sexe du chef de ménage (en %).....	113
Graphique 9. 5 : Proportion des ménages ayant accès à l'internet selon le sexe du chef de ménage (en %)	113
Graphique 10. 1 : Ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire total de travail	119
Graphique 10. 2 : Ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire affecté aux tâches rémunérées	119
Graphique 10. 3 : ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire affectés aux tâches non rémunérées	120
Graphique 10. 4 : Production et consommation de temps par jour (en heure) selon le sexe.....	122
Graphique 10. 5 : Production et consommation du temps domestique selon le sexe.....	123

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPE	:	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASDI	:	Agence Suédoise à la Coopération Internationale au Développement
BIT	:	Bureau International du Travail
CEFORE	:	CEntre de FORmalités des Entreprises
CPN	:	Consultation Prénatale
CONASUR	:	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CPF	:	Code des Personnes et de la Famille
DGESS	:	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
EBCVM	:	Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	:	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EICVM	:	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
EMC	:	Enquête Multisectorielle Continue
EMDS	:	Enquête Module Démographique et de Santé
ENBT	:	Enquête Nationale sur le Budget et l'Emploi du Temps
ENESI	:	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ERI-ESI	:	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAFPA	:	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISF	:	Indice Synthétique de Fécondité
ISTIC	:	Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication
MASSN	:	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MEBF	:	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MENA	:	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESRSI	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MESS	:	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MFPTPS	:	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MGF	:	Mutilation Génitale Féminine
MJ	:	Ministère de la Justice
ONEF	:	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PNDES	:	Plan National de Développement Économique et Social
PNG	:	Politique Nationale Genre
RGEH	:	Recensement Général des Enfants Handicapés de 0-18 ans au Burkina Faso
RGP	:	Recensement Général de la Population
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'habitation
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SIGI	:	Social Institutions and Gender Index
SNG	:	Stratégie Nationale Genre
SP/CONAP	:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre Genre
VBG	:	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquis

CONCEPTS LIÉS AU GENRE

Genre

Le concept genre se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme et aux différences structurelles les caractérisant en termes de rôles, de statut et de fonction socialement attribués, culturellement justifiés ; et qui varient selon les sociétés et les cultures, et évoluent en fonction du temps et de l'espace.

Le concept genre est aussi utilisé pour reconnaître le rôle de la femme et de l'homme et des relations qui existent entre eux. C'est donc des caractéristiques prescrites par la société et qui peuvent changer ou être changées avec le temps. Au Burkina Faso, selon la Politique nationale genre de 2009, l'analyse « genre » doit se faire sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable.

Rôles selon le genre

Les rôles selon le genre désignent l'ensemble des responsabilités, tâches, activités assignées aux hommes et aux femmes à partir de leur appartenance sexuelle. Ces rôles sont définis dans tous les domaines de la vie (économique, social, politique, juridique, environnemental, culturel religieux, etc.) et ont bien souvent, pour conséquence, de favoriser ou de restreindre la capacité de l'un ou de l'autre sexe d'accéder et de bénéficier des retombées du développement.

Rapports selon le genre

Les rapports selon le genre constituent l'ensemble des relations établies entre les hommes et les femmes selon les références de la société dans laquelle ils vivent. Ces rapports sont dynamiques et sont liés à d'autres variables telles que l'âge, la classe sociale, la profession, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale, etc. Ils sont le plus souvent emprunts d'inégalités.

Discrimination

La discrimination se définit comme étant toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement. Un traitement discriminatoire peut se traduire par la négation des droits et de l'accès aux opportunités, aux ressources et aux bénéfices.

Division du travail selon le sexe

La division du travail selon le sexe met en relief les différentes tâches et responsabilités assumées par les femmes ou les hommes. La répartition des activités en fonction des sexes est apprise et bien comprise par tous les membres d'une société/communauté donnée. La division du travail entre femme et homme dépend du contexte socio-économique et culturel et peut s'analyser en différenciant les tâches de production et de reproduction ainsi que les activités relatives à la communauté : qui fait quoi, quand, comment, en combien de temps ? etc. Elle repose sur deux principes à savoir la séparation (division) et la hiérarchisation (valeur).

La division du travail selon le sexe est inéquitable et loin des capacités réelles de chaque sexe. Elle restreint les capacités de l'un ou de l'autre sexe à participer au développement.

Participation

La participation est la capacité des femmes et des hommes à planifier, à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer toute action de développement pour répondre à leurs propres besoins. Ils sont à la fois les décideurs et les acteurs de leur développement, avec l'appui des services étatiques, des OSC, des partenaires au développement. C'est l'appropriation du pouvoir d'organisation et d'action par la communauté. La participation fondée sur le genre doit être inclusive et efficace. On considère quatre niveaux de participation :

Niveau 1 : la personne est seulement bénéficiaire.

Niveau 2 : la personne est seulement travailleuse.

Niveau 3 : la personne est consultée.

Niveau 4 : la personne a le pouvoir d'identifier ses besoins et de proposer des solutions à ses problèmes.

Pouvoir

C'est la faculté, la possibilité, la capacité, l'aptitude qu'une personne peut avoir. Quatre types de pouvoir sont à considérer :

Le pouvoir qui s'exerce sur : ce pouvoir repose sur les rapports de domination et de subordination.

Le pouvoir qui s'exerce avec : ce pouvoir permet la coopération, la collaboration et la complémentarité sur la base de la reconnaissance des valeurs de l'autre.

Le pouvoir intérieur : ce pouvoir est d'ordre spirituel et permet l'auto estime et la confiance en soi.

Le pouvoir de : ce pouvoir est considéré comme la faculté d'apprendre, de comprendre, d'analyser et de produire et rend apte à accomplir quelque chose.

Equité

L'équité consiste à attribuer à chacun, de manière impartiale, ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice. L'équité entre les sexes signifie accorder un traitement aux hommes et aux femmes en accord avec leurs besoins respectifs. L'équité est un moyen pour atteindre l'égalité.

Egalité des sexes L'égalité est un concept de nature plus vaste. Il fait référence à la parité dans les relations entre tous les individus et groupes sociaux. Cette notion sous-tend la conviction que les individus ont tous la même valeur, quels que soient leur sexe, origine ethnique, religion, classe sociale, etc.

L'égalité des sexes signifie que les femmes/filles et les hommes/garçons ont le même pouvoir de modeler leur propre vie ainsi que la société. Cela implique en amont l'accès aux mêmes opportunités, droits et obligations dans tous les domaines de la vie. L'égalité des sexes est l'une des pierres angulaires de l'égalité en elle-même.

La notion de l'égalité des sexes peut être cernée sous deux angles :

L'aspect quantitatif de l'égalité des sexes implique une répartition égalitaire et juste entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société, telles que l'éducation, le travail, les loisirs et les postes de responsabilités, etc.

L'aspect qualitatif de l'égalité des sexes implique que les connaissances, expériences et valeurs des femmes comme des hommes sont considérées comme importantes et sont mises à contribution pour enrichir et orienter toutes les sphères de la société.

Egalité des sexes et statistiques

L'égalité des sexes concerne tous les domaines de la société. Une perspective d'égalité des sexes dans tous les domaines s'avère nécessaire pour atteindre l'égalité des sexes dans la société.

Cette stratégie est appelée intégration de l'égalité des sexes. Cela signifie que toutes les propositions et les décisions doivent être analysées à partir d'une perspective de genre afin d'identifier les conséquences possibles pour les femmes et les hommes aux niveaux national, régional et local.

La situation des femmes et des hommes devrait être visible dans les statistiques

Afin de mettre en évidence les femmes et les hommes, les statistiques doivent être désagrégées par sexe. Le sexe devrait être une variable de désagrégation fondamentale pour toutes les statistiques. Ces statistiques devraient en outre être présentées de sorte à faciliter leur accessibilité aux utilisateurs.

Intégration des questions de genre

L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à l'identification, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères socio-politiques et économiques pour qu'ils en bénéficient de manière égale sans que l'inégalité actuelle ne soit perpétuée.

C'est une approche qui définit une action ainsi que les moyens et le temps pour la réaliser en tenant compte des rôles, des capacités, des besoins et des positions des hommes ou des femmes concerné(e)s.

Sensible au genre

C'est accepter que la prise en compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes soit un moyen pour atteindre les objectifs de développement. Ainsi, pour une action, une activité ou un projet, l'on tient compte des différences et du pouvoir inégale entre les hommes et les femmes.

Préjugés

Ce sont les jugements portés sur une personne ou une situation avant de la connaître. Ce sont des idées présumées sans fondement qui sont généralement défavorables, voire nuisibles à autrui.

Stéréotypes

Ce sont des clichés figés sur une personne, une situation. Les stéréotypes sont souvent à la base des préjugés. Ils sont souvent négatifs et banalisants. Exemple : les hommes sont irresponsables, les femmes sont rancunières.

Législation, politiques, stratégies et plans d'actions en faveur de l'égalité des sexes au Burkina Faso

1954 : adoption du code de sécurité sociale par les arrêtés N°5254 IGTLs du 19 juillet 1954 relatif au travail des femmes et des femmes enceintes ; et N°712/FPT/CNSS du 23 avril 1991 relatif à l'indemnité journalière versée à la femme salariée en couche ainsi que le décret 94-271 du 03 juillet 1994 portant fixation du taux des allocations prénatales au profit des travailleurs du secteur privé et la loi n° 047-94/ADP du 29/11/1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats ;

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

1962 : ratification de la convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ;

1962 : ratification de la convention N°111 relative à la discrimination en matière d'emploi et de profession ;

1964 : ratification de la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimal de mariage et l'enregistrement des mariages ;

1969 : ratification de la Convention N°100 sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale ;

1984 : ratification de la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) ;

1991 : adoption de la Constitution du Burkina Faso le 02 juin 1991 qui stipule que tous les Burkinabè naissent libres et égaux (article 1) et que tout Burkinabè (homme et femme) jouit des droits civiques et politiques dans les conditions prévues par la loi (articles 11 et 12). La révision de 2012 a constitutionnalisé le genre (préambule et art 101).

1996 : adoption de la loi N°043/96/ADP portant code pénal (articles 380, 381 et 382) lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF) ;

1997 : adoption du décret n° 97-270/PRES/PM du 10 juin 1997 portant création, composition, attribution et fonctionnement du Ministère de la Promotion de la Femme ;

1998 : adhésion à la Convention sur les droits politiques de la femme, adoptée le 20 décembre 1952 à New York ;

2004 : signature du Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ;

2004 : déclaration solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique qui consacre l'engagement des Chefs d'Etats signataires à porter à au moins 30% la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décision et des postes électifs ;

2005 : adoption de la loi N°049-2005/AN portant santé de la reproduction qui définit les composantes et détermine les droits des citoyens à jouir à égalité d'une meilleure santé sexuelle et reproductive. Cette loi fait suite à la féminisation du VIH/SIDA et sanctionne entre autres la contamination volontaire du VIH/SIDA et elle interdit les pratiques traditionnelles néfastes dont l'excision (article 7) ;

2007 : adoption de la loi n° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso qui fait de l'éducation un droit pour tous sans discrimination de sexe (article 3) ;

2008 : adoption de la loi N°28-2008/AN portant code du travail (article 3, 82 à 88) qui protège la femme salariée en état de grossesse et prévoit l'égalité salariale entre l'homme et la femme pour les emplois de même niveau, tout en instituant des conditions de travail adaptées à la situation des femmes ;

Le personnel féminin régi par la présente loi bénéficie d'un congé de maternité rémunéré d'une durée totale de quatorze (14) semaines, qui commence au plus tôt six (6) semaines et au plus tard quatre (4) semaines avant la date présumée de l'accouchement, au vu d'un certificat médical délivré par un médecin agréé, une sage-femme ou un maïeuticien.

La décision de congé de maternité est prise par le premier responsable de l'établissement public de l'Etat.

2009 : adoption de la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. Cette loi stipule en son article 7 la reconnaissance et la protection des droits de propriété, de jouissance, des possessions foncières et des droits d'usage de l'ensemble des acteurs sur les terres rurales. Elle favorise également l'accès équitable de l'ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de nationalité et d'appartenance politique ;

2009 : adoption du décret N°2009-672/PRES/PM/MEF/MPF du 08 juillet 2009 portant adoption du document de la Politique Nationale Genre (PNG) ;

2010 : adoption du décret N°2010-048/PRES/PM/MPF/MEF du 13 janvier 2010 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil National pour la Promotion du Genre (CONAP Genre) ;

2012 : adoption de la loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière qui mentionne en son article 3, l'équité et la prise en compte du genre parmi ses principes généraux. Par ailleurs, l'article 131 alinéas 2 précise que l'élaboration des cahiers des charges pour l'occupation ou l'exploitation des terres rurales aménagées se fait en tenant compte du genre ;

2013 : adoption du décret N°2013-856/PRES/PM portant organisation du ministère de la promotion de la femme et du genre ;

2015 : adoption de la loi n°61-2015/CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et prise en charge des victimes ;

2015 : adoption de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2014 portant statut général de la fonction publique d'Etat instituant l'égalité d'accès aux emplois publics sans discrimination de sexe (art 16), les congés de maternité de 14 semaines (art 62), le repos d'une heure et demi pour allaitement pour une période de 15 mois à la date de naissance (art 65) ;

2015 : adoption de la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin 2016-2025 ;

2015 : adoption de la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfant au Burkina Faso 2016-2025 ;

2016 : adoption du décret N°2016-311/PRES/PM/MS/MATDSI/MINEFID du 29 avril 2016 portant gratuité de soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans vivant au Burkina Faso ;

2016 : adoption du plan stratégique national de promotion de l'élimination des mutilations génitales féminines 2016-2020 ;

2016 : adoption de la stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille au Burkina Faso ;

2018 : adoption de la loi N°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal du Burkina Faso. Les chapitres 3 et 4 du titre 1 du livre V sont consacrés respectivement aux atteintes à l'égard des femmes et des filles et l'accusation de sorcellerie ;

2018 : adoption du décret N°0499/PRES/PM/MFSNF/MFPTPS/MINEFID/MS du 19 juin 2018

Portant adoption de la politique sectorielle « travail, emploi et protection sociale » 2018-2027 ;

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

2019 : inscription de la budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant (BSGDE) dans la circulaire budgétaire de 2019 pour six (6) ministères¹ pilotes. Cette inscription a matérialisé l'engagement du pays à promouvoir le genre et les droits de l'enfant à travers le budget ;

2019 : adoption du décret N°2019-0781/PRES/PM/MFSNFAH du 18 juillet 2019 portant organisation du Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire ;

2019 : adoption de décret n° 2019-40/PRES/PM/MS/MFSNF/MFTPS/MATD/MINIFED du 23 janvier 2019 portant gratuité des soins et des services de la planification familiale au Burkina Faso ;

2019 : inscription de la budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant (BSGDE) dans la circulaire budgétaire de 2020 avec douze (12) autres ministères² en plus des six (6) ministères pilotes, soit un total de 18 ministères pour le budget 2020 ;

2019 : adoption du plan d'actions national de mise en œuvre des résolutions 1325, 1820 et 2242 du Conseil de sécurité des Nations unies ;

2019 : rapport d'évaluation finale de la Politique Nationale Genre (PNG) 2009-2019 ;

2020 : adoption de la loi N°003-2020/AN du 22 janvier 2020 portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso

2020 : loi n° 004-2020/AN du 23 janvier 2020 portant modification du code électoral

2020 : Adoption de la Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024 et de son plan d'actions opérationnel.

¹ MINEFID, MFSNFAH, MENAPLN, MEA, MAAH et MS

² MJPEJ, MRAH, MATDC, MEEVCC, MMC, MCRP, MJ, MDHPC, MESRSI, MCAT, MCIA et ME

I. POPULATION

La population du Burkina Faso, à l'instar des autres pays de l'Afrique Sub-Saharienne présente plusieurs caractéristiques démographiques qui diffèrent selon certaines variables démographiques notamment le sexe. Cette population réside majoritairement en milieu rural et croit sans cesse au fil des années. Par ailleurs, l'une des caractéristiques principales de cette population demeure sa forte jeunesse.

Personnes déplacées internes : personnes ou groupes de personnes qui ont été forcé(e)s ou contraint(e)s de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles, etc.

Solde migratoire récent : différence entre l'effectif des immigrants internationaux récents et l'effectif des émigrés internationaux récents au cours des 12 derniers mois. Cet indicateur permet d'appréhender le gain ou la perte du pays en termes de migration au cours des 12 derniers mois.

Taux d'accroissement annuel moyen : rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : nombre moyen d'enfants qu'aurait eu une femme à la fin de sa vie reproductive si elle était exposée à tous les âges de sa période génésique (reproductrice) à la même expérience de fécondité que celle prévalant au moment du dénombrement ou de l'enquête.

Taux de célibat définitif : proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle à un âge donné. Cet âge est défini pour les hommes à 55 ans et pour les femmes à 35 ans.

Personne vivant avec un handicap : personne ayant un désavantage quelconque : une infirmité ou une déficience acquise ou congénitale. Le handicap peut être sensoriel (auditif, visuel, ...), physique (musculaire, neurologique, ...) ou mental (trouble psychiatrique, déficience intellectuelle).

Rapport de masculinité : rapport entre l'effectif des hommes et celui des femmes à une date donnée au sein d'une population

Orphelin : enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet).

Personne vulnérable : personne exposée à des risques divers (physique, social, psychologique, environnemental, etc.) et qui a besoin d'une protection sociale, ponctuelle ou permanente.

Ménage ordinaire : unité socio-économique de base au sein de laquelle un ou plusieurs membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage.

Chef de ménage : personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres.

I.1. Mouvement de population

I.1.1 Solde migratoire et taux d'accroissement annuel moyen

Le solde migratoire est plus élevé chez les femmes que chez les hommes depuis 1985. Cette situation est la résultante d'une émigration essentiellement masculine. Globalement, depuis 1985, il y a plus de sorties que d'entrées chez les hommes tandis que chez les femmes, il y a plus d'entrées que de sorties (tableau 1.1). Le taux d'accroissement annuel moyen est à la hausse pour les deux sexes depuis 1996. Chacun des trois (3) derniers recensements fait ressortir un taux d'accroissement annuel moyen identique chez les femmes et chez les hommes.

Tableau 1. 1: Solde migratoire récent (en milliers) et taux d'accroissement annuel moyen (%)

Années	Solde migratoire		Taux d'accroissement moyen annuel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1985	+12	-24	3,9	3,1
1996	-1	-79	2,4	2,4
2006	+6	-30	3,1	3,1
2019	-	-	3,9	3,9

Sources des données : INSD, Recensements, 1985, 1996, 2006 et préliminaires 2019

I.1.2 Personnes déplacées internes

Depuis 2015, le pays traverse une crise sécuritaire sans précédent. Ce qui occasionne depuis cette date des mouvements internes de population qui s'accroissent de jour en jour. A la date du 31 décembre 2020, le pays enregistre un effectif de 1 074 994 personnes déplacées internes avec 53% de femmes. La tranche d'âges la plus touchée est celle de 0-14 ans qui occupe plus de la moitié (55%) de l'effectif total de ces déplacés internes (tableau 1.2).

Tableau 1. 2: Répartition des personnes déplacées internes par groupes d'âge selon le sexe

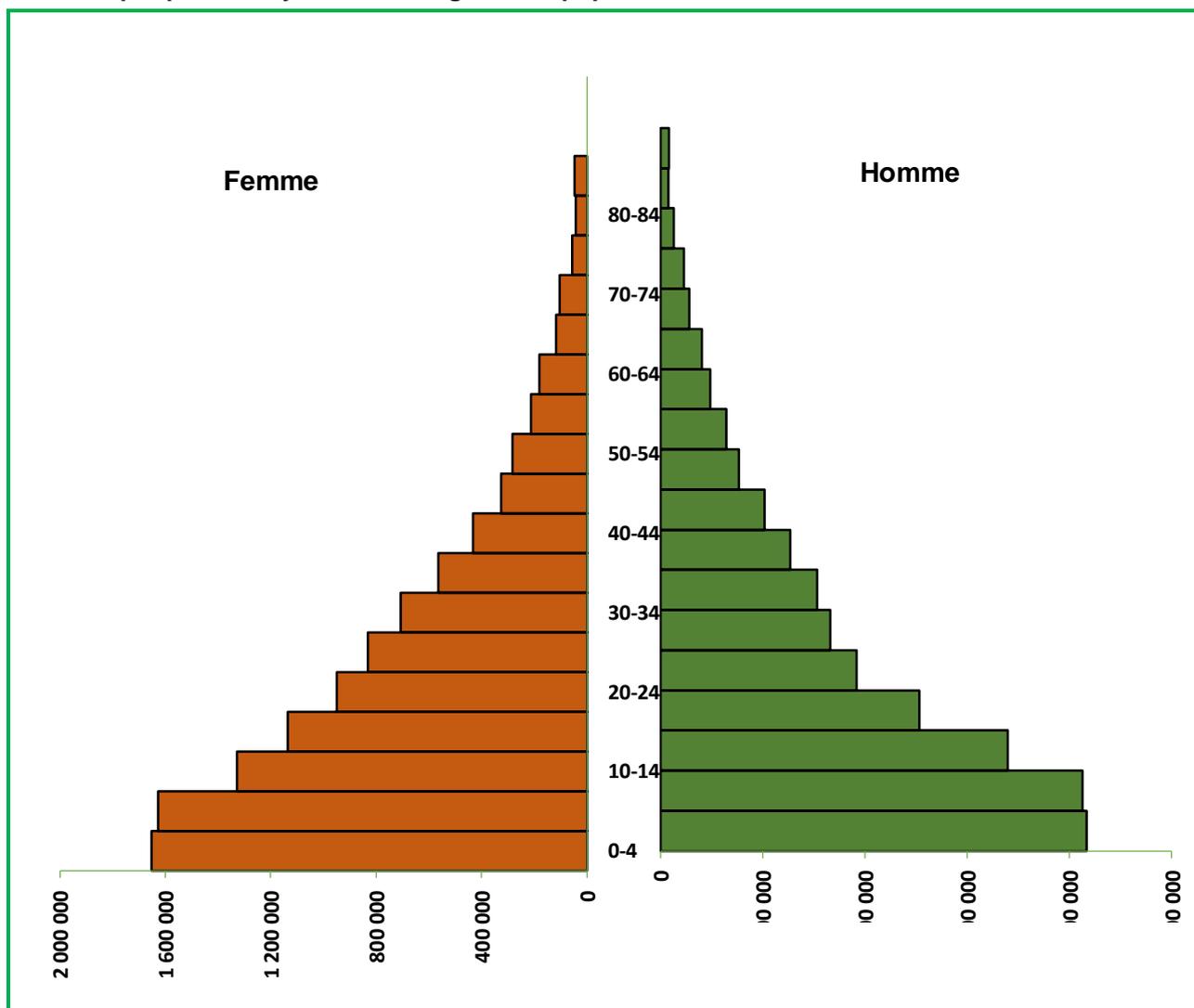
Age	Femme	Homme	Total
0-14 ans	290 643	295 085	585 728
15-64 ans	267 636	197 639	465 275
65 ans et plus	12 571	11 420	23 991
Total	570 850	504 144	1 074 994

Sources des données : CONASUR du 31 décembre 2020

I.2. Structure par âge et sexe de la population

En 2019, la population burkinabè est de 20 487 979 d'habitants dont 51,7% de femmes. A l'instar des pays africains au Sud du Sahara, la pyramide des âges du Burkina Faso présente une base très large et un sommet effilé. Cela dénote la forte jeunesse de la population aussi bien chez les femmes que chez les hommes. La population féminine âgée de moins de 15 ans représente 54% de la population totale féminine contre 57% pour les hommes. Les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 3% pour chaque catégorie de sexe (Graphique 1. 1).

Graphique 1. 1: Pyramide des âges de la population



Sources des données : construite par les auteurs à partir des données des résultats préliminaires du RGPH 2019

I.3. Population par milieu de résidence

De 2006 à 2020, le Burkina Faso compte plus de femmes que d'hommes quel que soit le milieu de résidence. Depuis 2015, le mouvement de population des campagnes vers les villes à la recherche de lieux paisibles et de meilleures conditions de vie s'est accentué. Malgré ces différentes péripéties, la population reste majoritairement rurale jusqu'en 2020 (tableau 1.3).

Tableau 1. 3: Répartition de la population par milieu de résidence et par sexe (en millier)

Année	Urbain		Rural	
	Femme	Homme	Femme	Homme
2006	1 593	1 589	5 655	5 180
2015*	2 591	2 489	6 955	6 477
2016*	2 741	2 635	7 105	6 552
2017*	2 903	2 790	7 250	6 689
2018	3 071	2 951	7 396	6 826
2019	2 764	2 634	7 830	7 260
2020*	3 430	3 299	7 685	7 097

Sources des données : INSD, Recensements 2006 et résultats préliminaires RGPH 2019 ; EMC 2018 et projections 2009 ; * : Projection

I.4. Enfants de moins de 18 ans

Les données des recensements et des projections démographiques montrent que les personnes de moins de 18 ans sont majoritaires dans la population burkinabè quels que soient l'année et le sexe considérés. Cette forte jeunesse est encore plus prononcée au sein de la population masculine (plus de 55%) que dans la population féminine (50 à 54%). En comparant les recensements de 2006 et 2019, on observe une augmentation des proportions de personnes de moins de 18 ans, passant de 50% en 2006 à 54% en 2019 chez les femmes et respectivement de 56% à 58% chez les hommes (Tableau 1.4).

Tableau 1. 4: Proportions par sexe des enfants de moins de 18 ans

Années	Femme	Homme
2006	50,4	55,7
2015*	51,4	57,7
2016*	51,2	57,6
2017*	51,0	57,4
2018*	50,8	57,2
2019	54,2	57,5

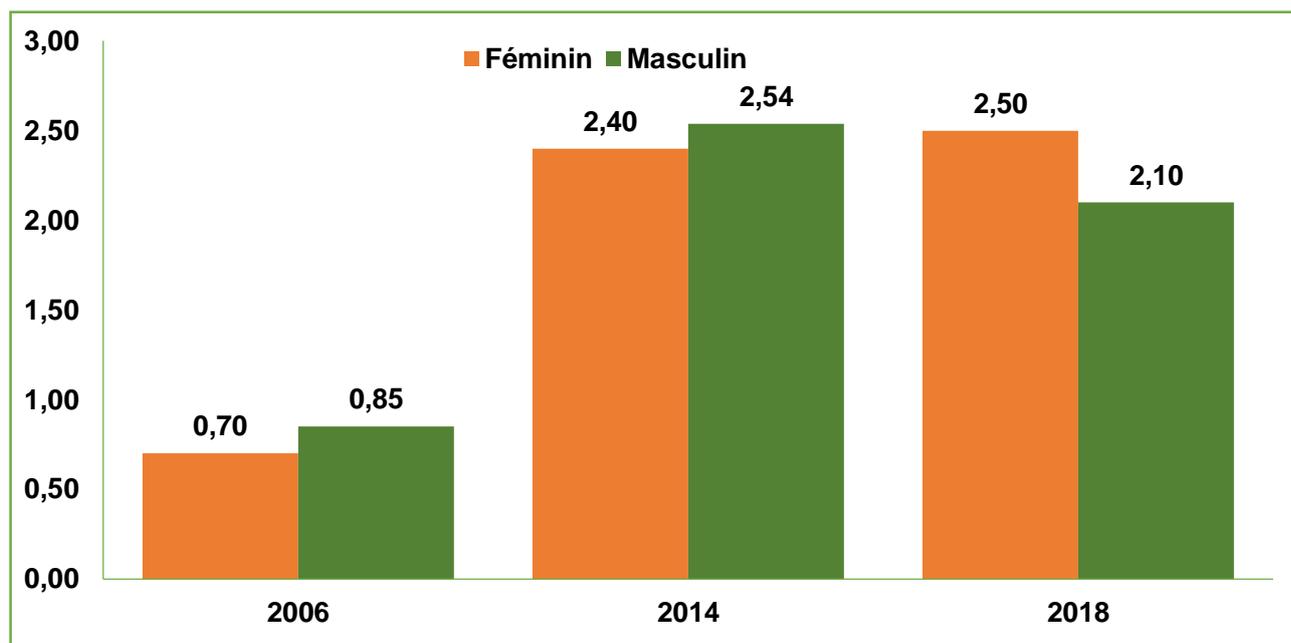
Sources des données : INSD, Recensements 2006, 2019 et * : données de projections démographiques 2009

I.5. Personnes handicapées

La proportion de femmes handicapées parmi la population féminine est plus élevée que celle des hommes en 2018 (

Graphique 1. 2). Globalement, la proportion de personnes handicapées a une tendance à la hausse entre 2006 et 2018. De 2006 à 2014, la proportion d'hommes handicapés est supérieure à celle de femmes de la même catégorie mais à partir de 2018, les données laissent voir une situation inverse. Le plus grand écart de proportion entre les deux sexes chez les personnes handicapées s'observe en 2018.

Graphique 1. 2: Proportion des personnes handicapées selon le sexe



Sources des données : INSD, Recensements 2006, EMC 2014 et EHCVM 2018

1.5.1 Situation des personnes handicapées enregistrées par les services sociaux

Dans l'ensemble, il y a plus de femmes que d'hommes enregistrés au Burkina Faso entre 2015 et 2019 (tableau 1.5). Le nombre de personnes handicapées enregistrées au niveau des services de solidarité a triplé entre 2015 et 2018. En 2018 et 2019, ces effectifs sont légèrement dominés par les femmes. La région du Sud-Ouest enregistre la plus grande proportion en 2019, soit le cinquième de l'effectif total au niveau national, tandis qu'en 2018, c'est la région du Centre qui a enregistré la plus grande proportion.

Tableau 1. 5: Evolution de l'effectif des personnes handicapées enregistrées au niveau des services de solidarité par région et par sexe

Régions	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	49	28	110	184	20
Femmes	20	17	59	95	7
Hommes	29	11	51	89	13
Cascades	30	11	102	133	106
Femmes	14	5	44	75	54
Hommes	16	6	58	58	52
Centre	63	33	102	312	236
Femmes	30	20	50	180	146
Hommes	33	13	52	132	90
Centre est	44	33	73	159	67
Femmes	32	14	39	78	45
Hommes	12	19	34	81	22

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

Régions	2015	2016	2017	2018	2019
Centre nord	111	27	11	136	67
Femmes	59	9	5	75	31
Hommes	52	18	6	61	36
Centre ouest	81	26	60	151	78
Femmes	29	10	28	79	39
Hommes	52	16	32	72	39
Centre sud	42	51	91	103	114
Femmes	18	16	39	50	62
Hommes	24	35	52	53	52
Est	75	16	119	177	89
Femmes	41	9	61	84	35
Hommes	34	7	58	93	54
Hauts Bassins	32	51	229	213	124
Femmes	17	22	76	117	55
Hommes	15	29	153	96	69
Nord	52	51	8	66	115
Femmes	21	16	2	39	59
Hommes	31	35	6	27	56
Plateau central	36	24	72	102	59
Femmes	21	14	40	50	27
Hommes	15	10	32	52	32
Sahel	13	58	83	151	101
Femmes	1	23	39	74	38
Hommes	12	35	44	77	63
Sud-ouest	67	58	122	232	308
Femmes	38	34	64	113	182
Hommes	29	24	58	119	126
Ensemble	695	467	1 182	2 119	1 484
Femmes	341	209	546	1 109	780
Hommes	354	258	636	1 010	704

Sources des données : Directions régionales/MFSNFAH

I.5.2 Enfants handicapés de moins de 18 ans

En 2019, la proportion des personnes handicapées de moins de 18 ans représente 14 % de l'effectif total des personnes handicapées enregistrées par les services de solidarité. Entre 2015 et 2019, les enregistrements de ce type ont plus concerné les hommes que les femmes à l'exception de 2019 où se présente une situation inverse (tableau 1.6).

La région du Sud-Ouest occupe encore la première place en termes d'effectif le plus élevé enregistré en 2019 pour les moins de 18 ans.

Tableau 1. 6: Evolution de l'effectif des personnes handicapées de moins de 18 ans par région et par sexe

Régions	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	51	48	152	184	5
Femmes	21	32	88	95	2
Hommes	30	16	64	89	3
Cascades	30	24	110	133	10
Femmes	14	12	47	75	3
Hommes	16	12	63	58	7
Centre est	49	67	77	159	22
Femmes	34	29	40	78	16
Hommes	15	38	37	81	6
Centre nord	113	76	12	136	14
Femmes	61	44	6	75	5
Hommes	52	32	6	61	9
Centre ouest	81	44	64	151	9
Femmes	29	16	30	79	3
Hommes	52	28	34	72	6
Centre sud	43	108	104	103	17
Femmes	19	38	44	50	11
Hommes	24	70	60	53	6
Est	77	24	125	177	15
Femmes	43	12	64	84	6
Hommes	34	12	61	93	9
Hauts Bassins	36	70	235	213	27
Femmes	17	32	77	117	21
Hommes	19	38	158	96	6
Nord	59	90	8	66	25
Femmes	25	32	2	39	10
Hommes	34	58	6	27	15
Plateau central	40	42	77	102	6
Femmes	23	22	44	50	5
Hommes	17	20	33	52	1
Sahel	14	126	90	151	21
Femmes	2	51	44	74	9
Hommes	12	75	46	77	12
Sud-ouest	68	96	137	232	26
Femmes	38	50	70	113	14
Hommes	30	46	67	119	12
Ensemble	729	870	1 299	2 119	209
Femmes	358	401	610	1 109	113
Hommes	371	469	689	1 010	96

Sources des données : Directions régionales/MFSNFAH

I.6. Personnes âgées de 60 ans ou plus

La population burkinabè vit de plus en plus longtemps. Durant la période intercensitaire (2006 - 2019), la population de plus de 60 ans est en nette croissance quel que soit le sexe. Les projections de population confirment cette tendance en 2020.

La part des femmes parmi la population âgée ne cesse d'augmenter. De 53,3% en 2006, elle atteint 55,1% en 2020 pour l'ensemble du pays. Il ressort également une supériorité numérique des femmes âgées quel que soit le milieu de résidence (tableau 1.7)

Tableau 1. 7: Effectifs des personnes âgées de 60 ans et plus selon le milieu et le sexe (milliers)

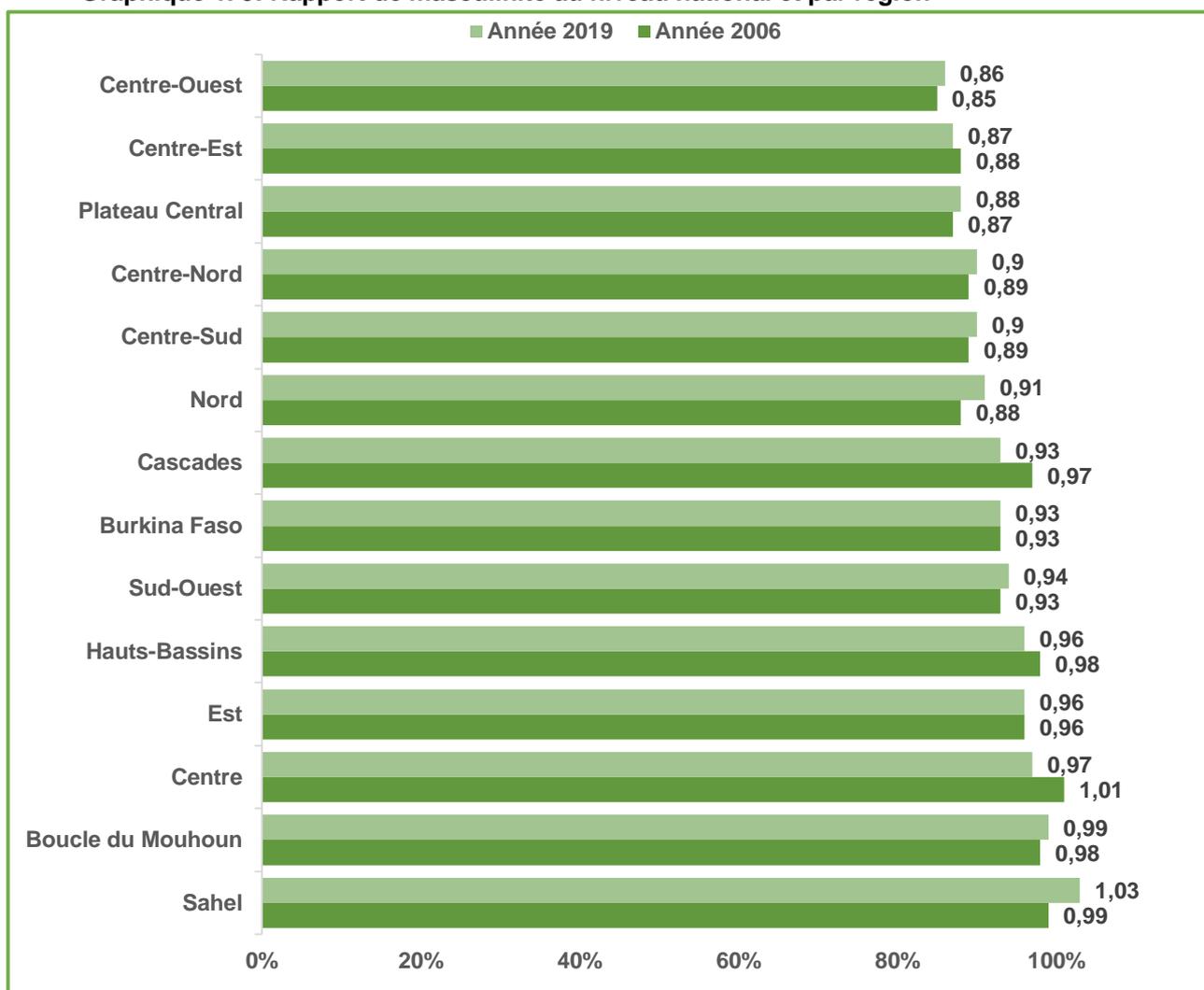
Années	Urbain		Rural		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2006	70	57	310	276	380	333
2015*	94	70	341	307	435	377
2016*	100	74	350	312	450	385
2017*	107	77	360	317	466	394
2018*	114	81	371	323	485	404
2019*	121	85	382	329	503	414
2020*	127	90	392	335	520	424

Sources des données : INSD, Recensements 2006 et projections 2009

I.7. Rapport de masculinité au Burkina Faso

Le nombre de femmes est supérieur au nombre d'hommes en 2019 et en 2006. En effet, le pays compte 93 hommes pour 100 femmes en 2019 et en 2006. Dans la plupart des régions, le rapport de masculinité en en légère hausse entre 2006 et 2019. La région du Centre-Ouest est celle où le rapport de masculinité est le plus faible soit respectivement 0,86 en 2019 et 0,85 en 2006 (Graphique 1. 3). Le sahel enregistre le taux de masculinité le plus élevé en 2019.

Graphique 1. 3: Rapport de masculinité au niveau national et par région

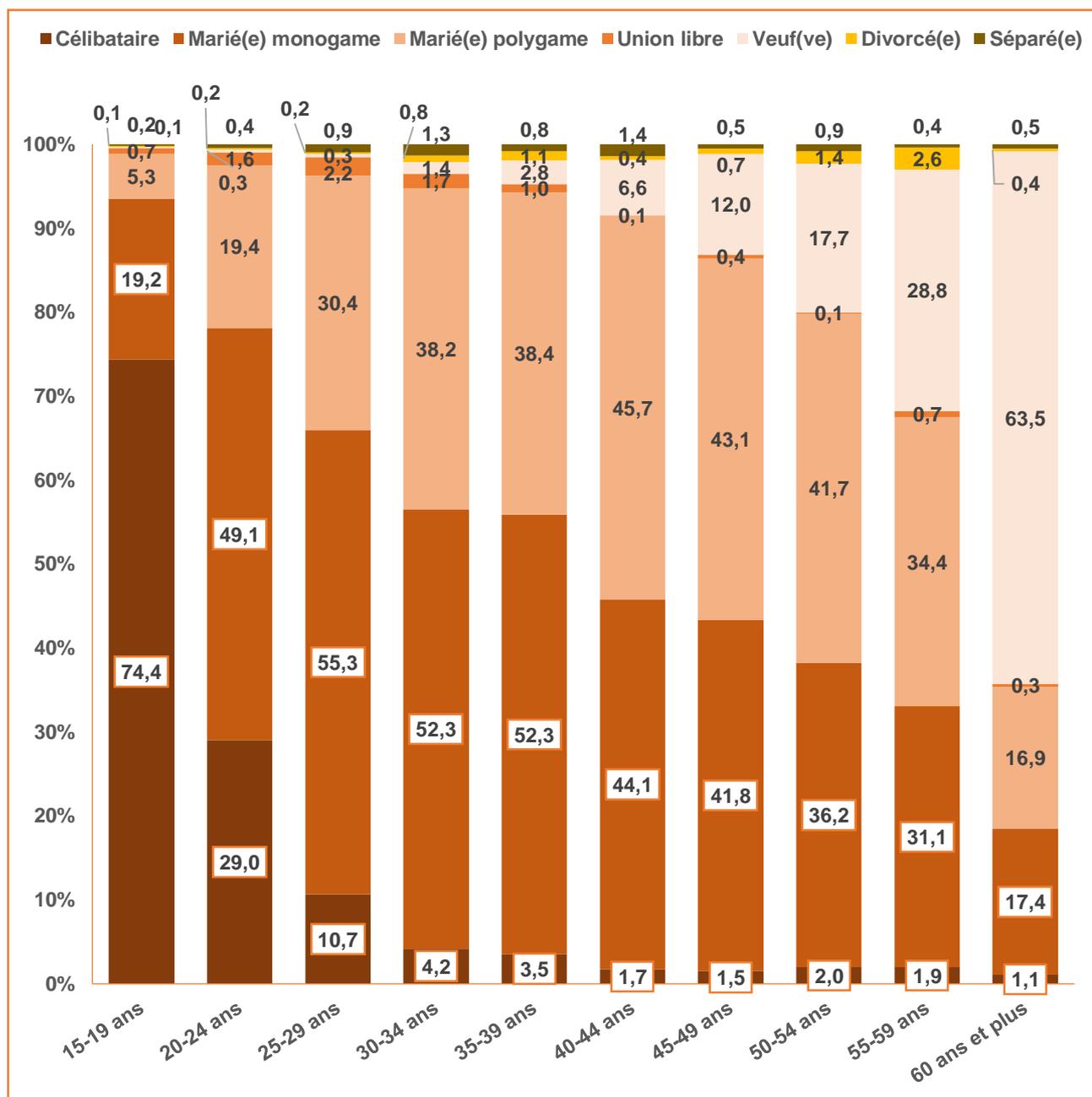


Sources des données : INSD, Recensements 2006 et 2019

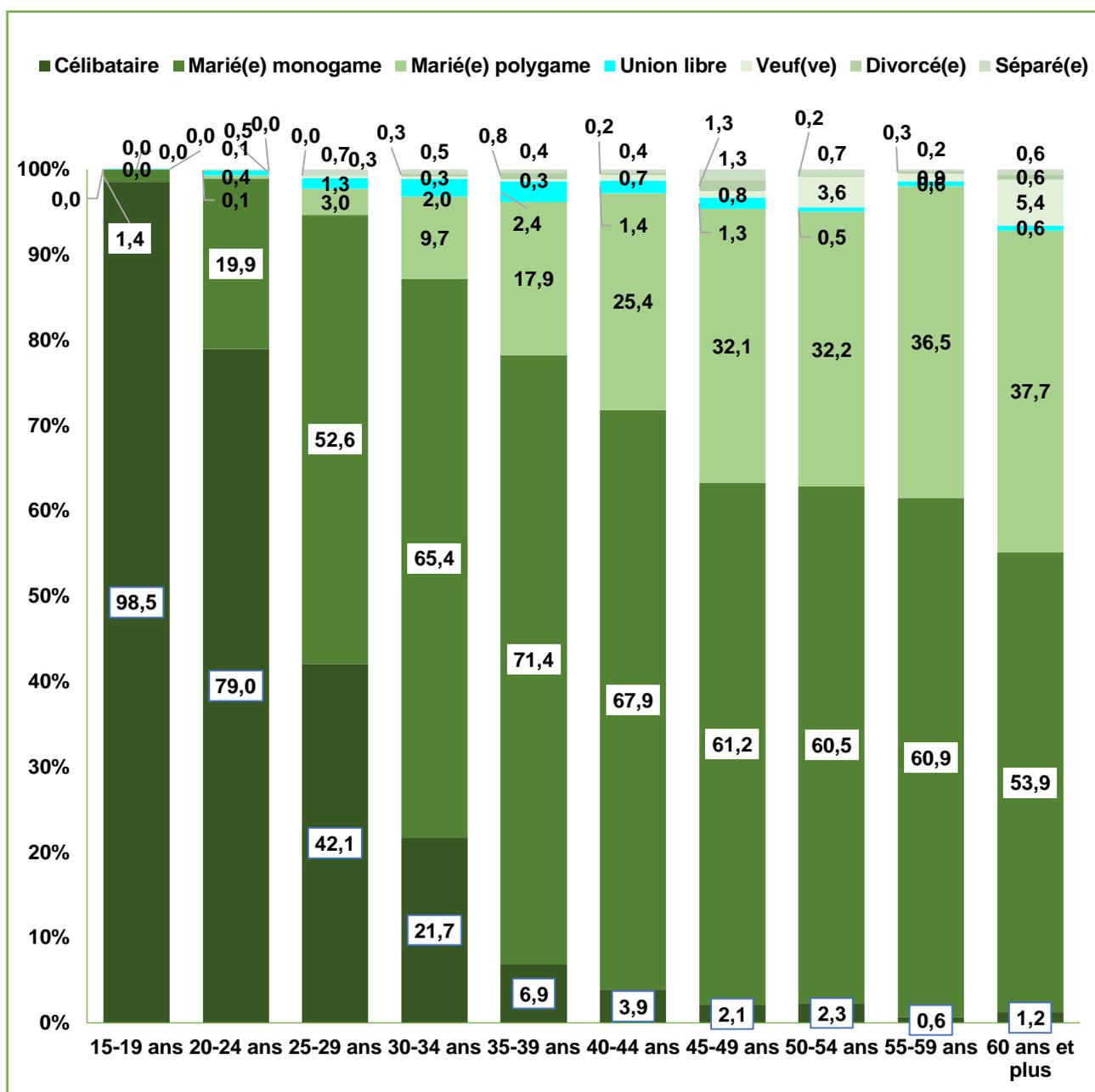
I.8. Population par groupe d'âge selon l'état matrimonial

Les hommes et les femmes sont inégalement répartis selon l'état matrimonial en 2018. Globalement, la proportion des mariés augmente avec l'âge aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Le célibat touche plus les hommes que les femmes tandis que les mariages et les ruptures d'union concernent plus les femmes. Les unions libres s'observent plus fréquemment entre 25 et 35 ans chez les deux sexes (Graphique 1. 4).

Graphique 1. 4: Proportion (%) de la population féminine par groupe d'âge selon l'état matrimonial



Graphique 1. 4 (suite): Proportion (%) de la population masculine par groupe d'âge selon l'état matrimonial



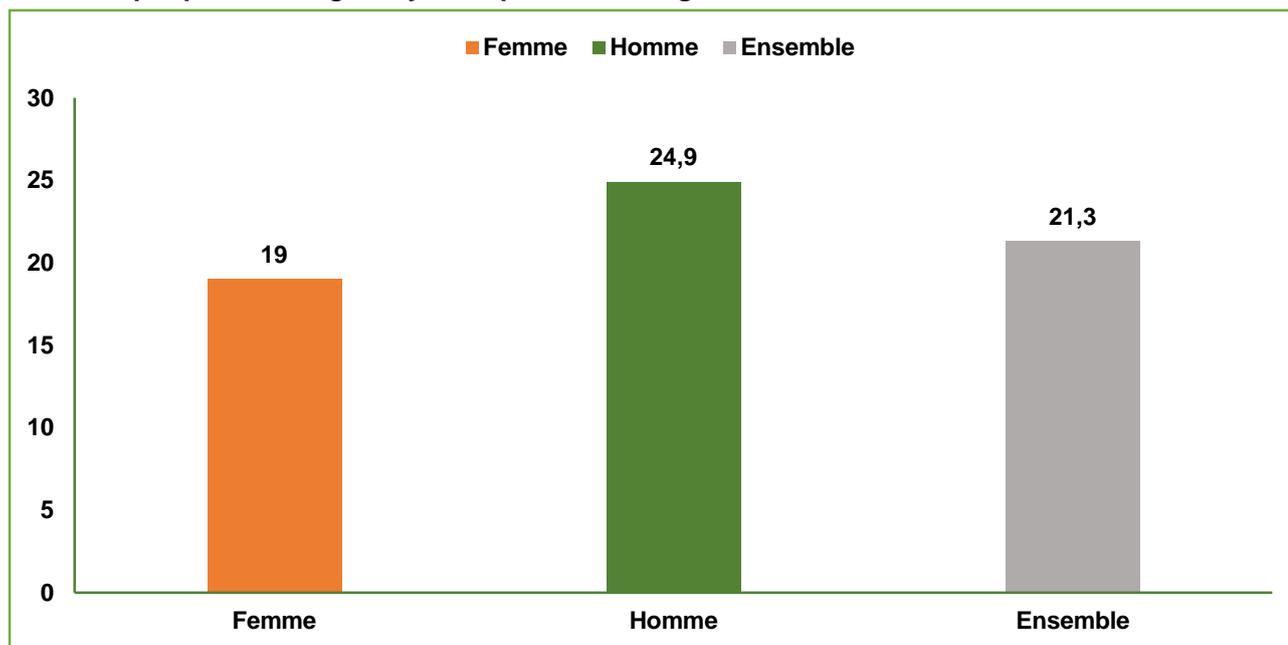
Sources des données : EHCVM 2018

I.9. Age moyen au premier mariage

Les couples qui célèbrent leur premier mariage en 2018 sont relativement jeunes. En effet, l'âge moyen de ces personnes en union pour la première fois est de 21 ans.

Par ailleurs, les femmes sont plus jeunes à leur premier mariage comparativement aux hommes. En effet, l'âge moyen au premier mariage des femmes est de 19 ans et celui des hommes est de 25 ans selon l'EHCVM-2018 (Graphique 1. 5).

Graphique 1. 5: L'âge moyen au premier mariage en 2018 selon le sexe.



Sources des données : EHCVM 2018

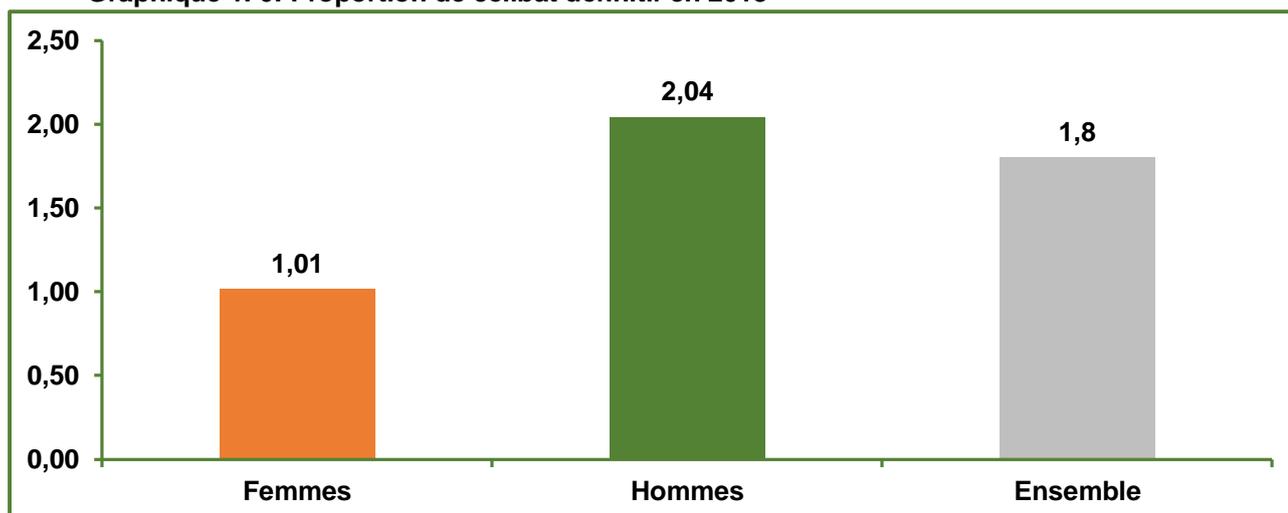
I.10. Ampleur du célibat définitif

L'âge auquel les individus courent le risque d'être célibataire définitif varie selon le sexe. Dans le contexte burkinabè, cet âge seuil est de 35 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes.

Au Burkina Faso, en 2018, les femmes sont moins concernées par le célibat définitif par rapport aux hommes. En effet, 2% des hommes et 1% des femmes en sont concernés selon EHCVM 2018

(Graphique 1. 6).

Graphique 1. 6: Proportion de célibat définitif en 2018



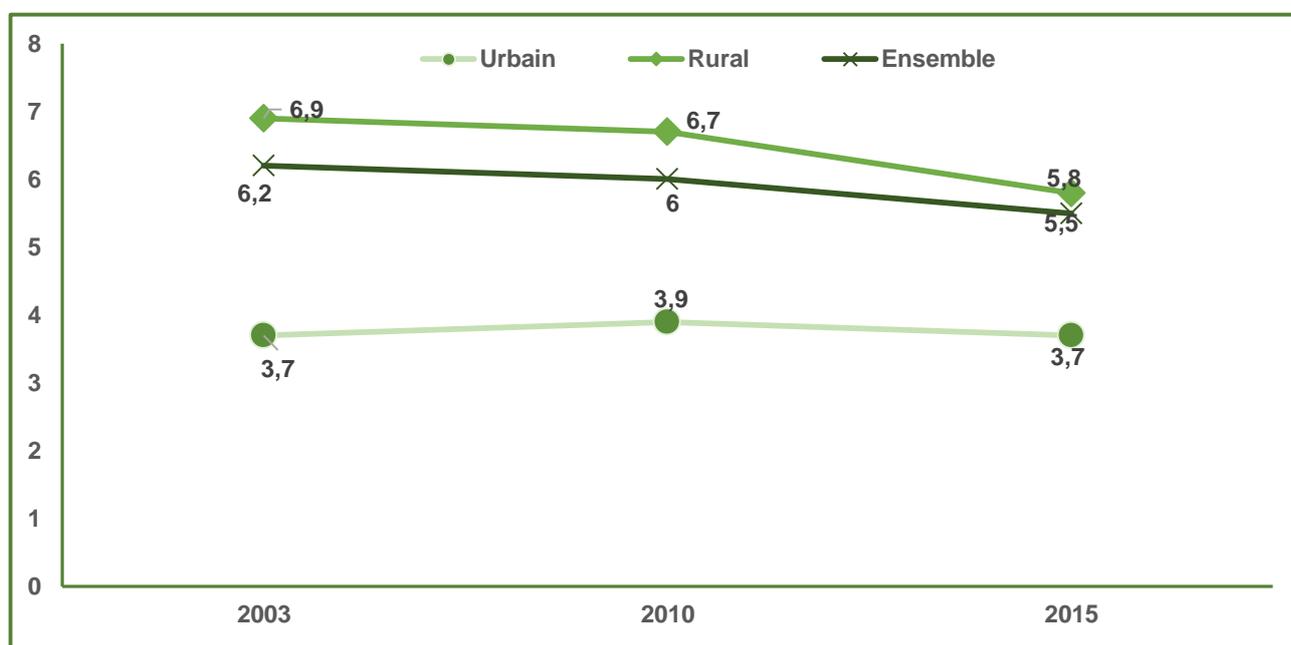
Sources des données : EHCVM-2018

I.11. Indice synthétique de fécondité (ISF)

I.11.1 Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence

Au Burkina Faso, la fécondité est en baisse entre 2003 et 2015. Cette baisse est appréhendée par l'ISF qui est passé de 6,2 enfants par femme en 2003 à 6,0 en 2010 puis à 5,5 en 2015 (Graphique 1. 7). Toutefois son évolution présente des disparités selon le milieu de résidence. En effet, l'écart entre les milieux urbain et rural qui était de 3,1 enfants en 2003, poursuit sa diminution jusqu'en 2010 et s'établit en 2015 à 2,1 enfants par femme. La réduction de ces écarts est soutenue par la baisse importante de la fécondité en milieu rural.

Graphique 1. 7 : Évolution de l'ISF

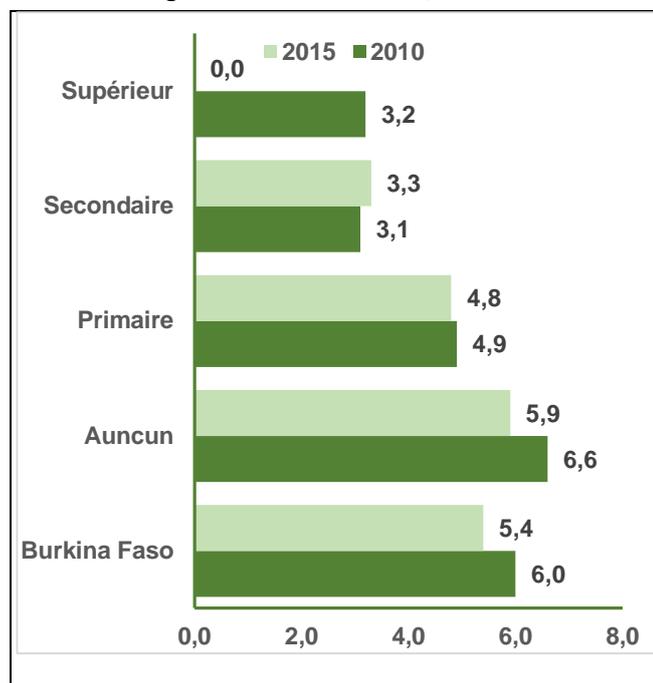


Sources des données : EDS de 2003 et 2010, EMDS 2015

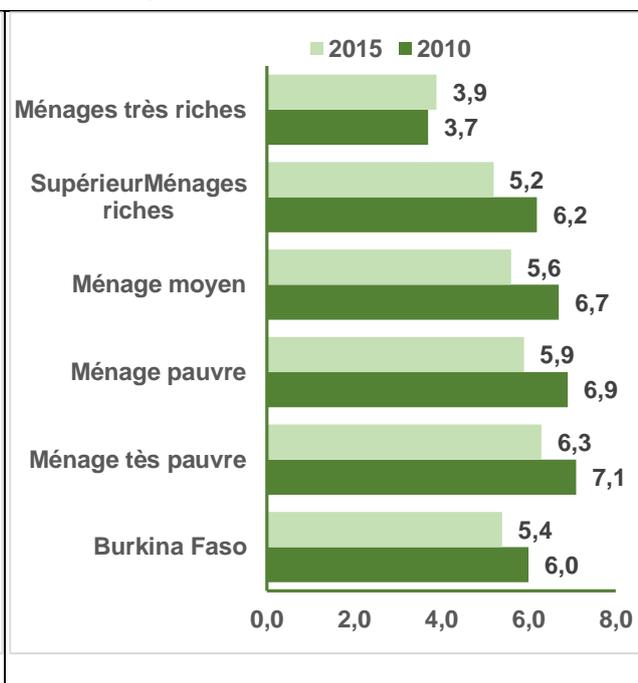
I.11.2 Indice synthétique de fécondité et certaines caractéristiques socio-économiques

Pour chaque catégorie socio-économique, le nombre moyen d'enfants par femme est en baisse de 2006 à 2015 (graphique 1.9). La fécondité baisse avec le niveau d'instruction et le niveau de vie des ménages. Aux ménages les plus riches ou aux femmes les plus instruites correspondent des ISF les plus faibles quelle que soit l'année (Graphique 1. 8).

Graphique 1. 8: Indice synthétique de fécondité (ISF) selon le niveau d'instruction des Chefs de ménage des femmes en 2006, 2010 et 2015



Graphique 1. 9: Indice synthétique fécondité de (ISF) selon le niveau de pauvreté des ménages en 2006, 2010 et 2015



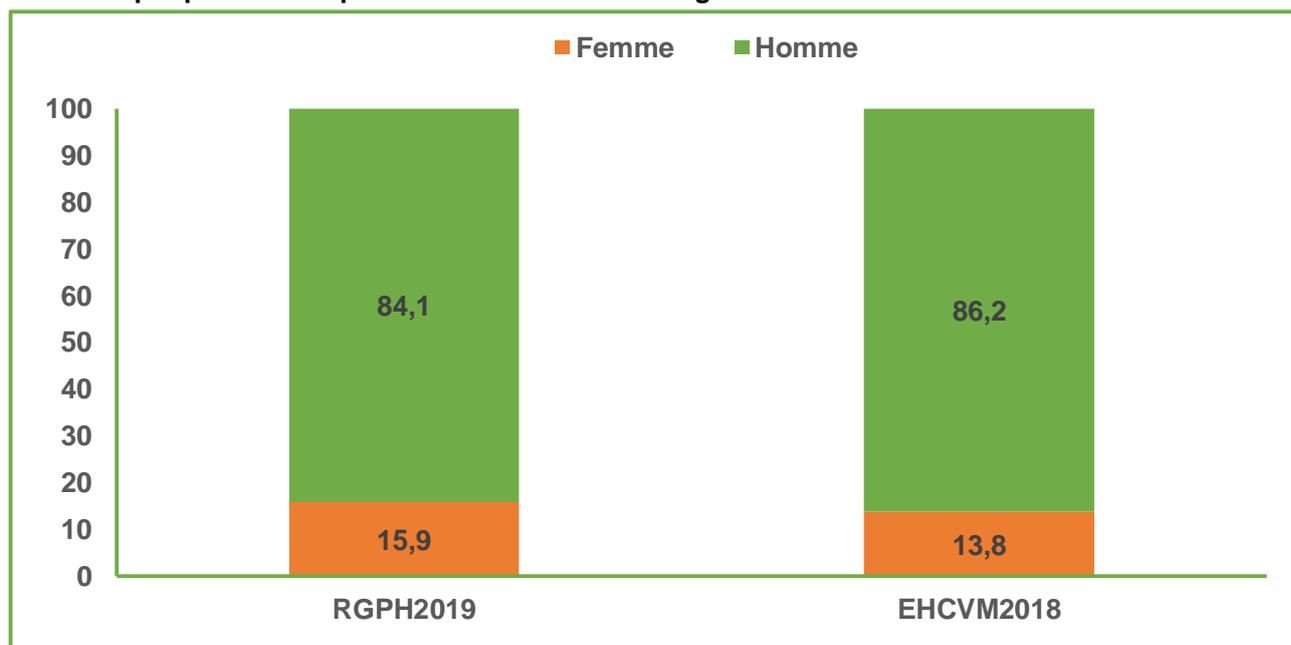
Sources des données : INSD, EDS 2010, EMDS 2015

I.12. Caractéristique des chefs de ménage

I.12.1 Répartition des chefs de ménages selon le sexe

Au Burkina Faso, les chefs de ménages sont estimés à 3,9 millions de personnes en 2019 selon le RGPH de 2019 et à 3,1 millions selon l'EHCVM 2018. Parmi eux, une large majorité est constituée d'hommes. En effet, seulement 13,8 % des chefs de ménages sont des femmes en 2018. Cette part semble évoluer et atteint 15,9% en 2019 (Graphique 1. 10).

Graphique 1. 10: Répartition des chefs de ménages selon le sexe



Sources des données : EHCVM 2018, RGPH2019

I.12.2 Répartition des chefs de ménage selon l'état matrimonial

La majorité (59,7%) des chefs de ménages sont des mariés monogames. Aussi, le quart (24,5%) des chefs de ménage sont des mariés polygames (tableau 1.8).

Chez les hommes chefs de ménage, les monogames et les polygames sont les plus nombreux. Le même constat est fait chez les femmes chefs de ménage vivant en union monogame et polygame. Toutefois, les chefs de ménage femmes sont majoritairement des veuves (52%). Au sein des chefs de ménage hommes, les mariés monogames sont estimés à 66% (tableau 1.8).

Tableau 1. 8:Etat matrimonial des chefs de ménages selon le sexe.

Etat matrimonial	Féminin	Masculin	Ensemble
Célibataire	5,4	4,2	4,3
Marié(e) monogame	21,2	65,9	59,7
Marié(e) polygame	14,3	26,2	24,5
Union libre	0,4	1,5	1,4
Veuf(ve)	51,7	1,4	8,4
Divorcé(e)	3,2	0,5	0,8
Séparé(e)	3,9	0,4	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

Sources des données : EHCVM-2018

I.13. Possession d'actes de naissance ou de jugement supplétif

L'acte de naissance ou le jugement supplétif est l'un des documents les plus importants dans la vie d'une personne.

Entre 2014 et 2018, la possession d'acte de naissance est en nette croissance aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En effet, 80,6% des femmes et 79,1% des hommes possédaient un acte de naissance en 2014, alors qu'en 2018 ces chiffres sont passés respectivement à 85,5% et 87,6% (tableau 1.9).

Par ailleurs, la possession d'acte de naissance est relativement faible en milieu rural comparativement au milieu urbain quel que soit le sexe de l'individu.

Tableau 1. 9: Proportion (%) de population possédant un acte de naissance ou un jugement supplétif selon le sexe et le milieu de résidence

Année	2014		2018	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Milieu de résidence				
Urbain	96,8	96,8	96,5	96,8
Rural	72,3	74,2	81,6	84,8
Burkina Faso	80,6	79,1	85,5	87,6

Sources des données : INSD ; EMC 2014 ; Mini-EMC 2018

I.16. Age moyen à la première maternité

Entre 2003 et 2010, il y a une entrée tardive en vie féconde en milieu urbain

(20,1 à 20,6 ans) alors qu'en milieu rural l'âge à la première maternité est resté presque statique (19,3 à 19,2 ans) (tableau 1.1.).

Tableau 1. 10: Age moyen à la première maternité selon le milieu de résidence

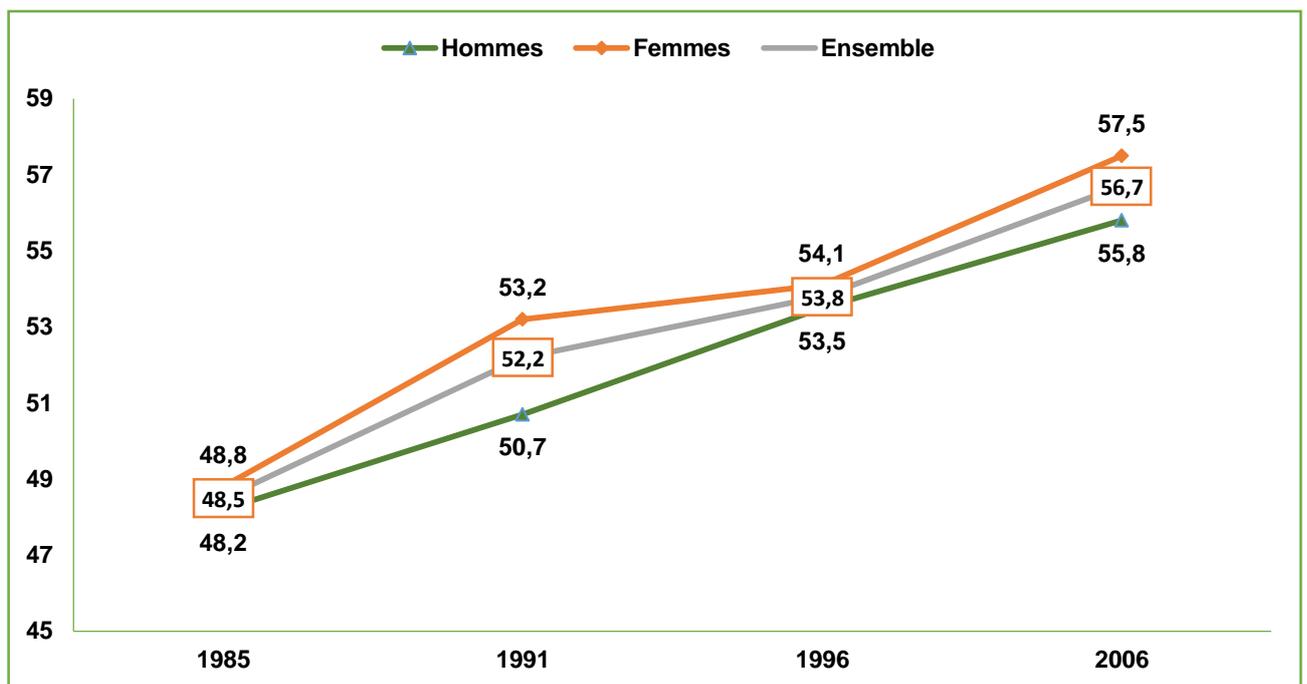
Année	Âge moyen à la première maternité	
	Urbain	Rural
2003	20,1	19,3
2010	20,6	19,2

Sources des données : INSD ; EDS 2003, EDS 2010

I.17. Espérance de vie à la naissance

Les différents recensements depuis 1985 ont permis de constater que la population burkinabè vit de plus en plus longtemps. L'espérance de vie à la naissance est passée de 48,5 ans en 1985 à 56,7 ans en 2006. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes (53,5 ans et 54,1 ans en 1996 respectivement) et les écarts se creusent davantage entre les deux sexes de 1996 à 2006 (Graphique 1. 11).

Graphique 1. 11 : Evolution de l'Espérance de vie de la population par sexe



Sources des données : INSD, Enquête démographique (1991) et recensements (1985, 1996 et 2006)

II. SANTE

L'un des secteurs prioritaires de l'Etat Burkinabè est celui de la Santé. Ce secteur occupe une place importante dans les programmes de développement. Le PNDES en a fait un de ses objectifs stratégiques qui visent à promouvoir la santé des populations et à accélérer la transition démographique. Aussi, la question des inégalités liées au genre constitue une préoccupation majeure pour les premières autorités du pays. En effet la gratuité des soins des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans constitue l'un des premiers résultats attendus dans ce secteur au niveau du PNDES.

Cette section est consacrée à la mortalité, à la morbidité générale, aux principaux problèmes de santé et à l'accès aux services de santé.

Quotient de mortalité infanto-juvénile : c'est la probabilité pour un enfant de décéder avant son cinquième anniversaire.

Mortalité infantile : la mortalité infantile désigne les décès d'enfants de moins d'un an

Mortalité juvénile : la mortalité juvénile désigne les décès d'enfants d'un an à moins de cinq ans.

Morbidité : la morbidité associée à une maladie correspond au nombre de personnes atteintes par cette maladie pendant un temps donné, en général une année.

Taux de morbidité : le taux de morbidité est le pourcentage des individus malades dans une population dans un temps donné d'une maladie particulière ou de l'ensemble des maladies

Espérance de vie à la naissance : nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance.

Méthodes contraceptives modernes : les méthodes contraceptives modernes comprennent, la pilule, le stérilet ou DIU, les injections, les **méthodes** vaginales (spermicides, diaphragme, mousses et gèles), le condom et la stérilisation féminine et masculine ;

Méthodes contraceptives traditionnelles : les méthodes contraceptives traditionnelles comprennent la continence périodique, le retrait et les gris-gris.

II.1. Mortalité dans l'enfance

La mortalité infantile est en baisse entre 1993 et 2010 aussi bien chez les filles que chez les garçons. En effet, elle est passée de 114,5‰ en 1993 à 83‰ en 2010 chez les garçons (tableau 2.1). Chez les filles, elle est passée de 100,3‰ à 72‰ sur la même période. La même tendance s'observe au niveau de la mortalité juvénile.

En termes d'inégalités, il ressort que la mortalité juvénile a été plus importante chez les filles jusque début des années 2000. Entre 2003 et 2010, on assiste non seulement à une baisse plus rapide de ce phénomène chez les filles, ce qui leur permet d'avoir des niveaux de mortalité juvéniles plus bas que les garçons contrairement à la période antérieure.

Les Inégalités en termes de mortalité infantile sont restées quant à elles variables à l'encontre de l'un ou de l'autre sexe des années 1990 à 2010.

Tableau 2. 1: Evolution de la mortalité des enfants selon le sexe

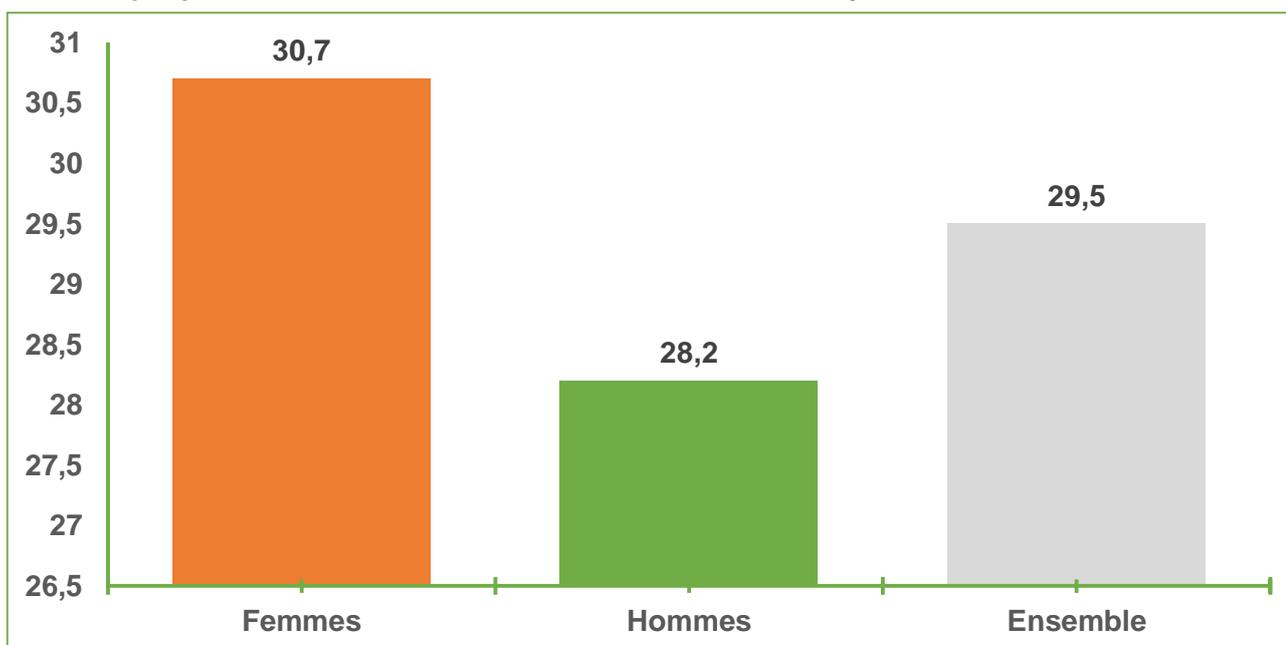
Année	Quotient de mortalité infantile (‰)			Quotient de mortalité juvénile (‰)		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
1993	100,3	114,5	122,2	110,3	107,1	115,5
1998	113,2	67,4	108,6	137,1	66,2	129,5
2003	89,0	95,0	81,0	113,0	110,0	111,0
2010	72,0	83,0	65,0	75,0	77,0	68,01
2015	-	-	43,0	-	-	41,0

Sources des données : INSD, Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003 et 2010), EMDS 2015

II.2. Morbidité

En 2018, au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête, 30,7% des femmes et 28,2% des hommes ont déclaré avoir été malades (Graphique 2. 2). Le phénomène de morbidité semble plus important chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 2. 1: Taux de morbidité au cours des 30 derniers jours selon le sexe



Sources des données : INSD, EHCVM 2018.

II.3. Principal problème de santé des individus

Les inégalités liées aux principaux problèmes de santé selon le sexe ne sont pas grandes. Toutefois, le principal problème de santé en 2018 est la fièvre/paludisme. En effet, 46,4% des femmes et 45,2% des hommes ont eu ce problème de santé (Tableau 2. 2).

Tableau 2. 2: Principaux problèmes de santé des individus selon le sexe.

	Femme	Homme
Fièvre/Paludisme	46,4	45,2
Diarrhée/maux de ventre	15	15,1
Douleurs dans le dos, membres ou articulations	7,3	7,3
Problème dentaire	1,5	1,6
Fièvre typhoïde	0,4	0,6
ORL	2	1,5
Diabète	0,6	0,6
Méningite	0,1	0,1
Accident Blessure	2,9	2,9
Ulcère	0,7	1,3
Autres	9,5	9,6

Sources des données : INSD, ENBT 2018.

II.4. Consultation médicale

La majorité de la population burkinabè (76,3% en 2018) consulte les services de santé modernes. Selon le sexe, 78,1% des femmes et 76,4 % des hommes ayant eu un problème de santé ont fait recours à un service de santé moderne en 2018 (Tableau 2. 3). Cette consultation est en baisse par rapport à 2014 où 88,5% des femmes et 87,8 % des hommes ayant eu un problème de santé ont consulté un service de santé moderne.

Il existe de faibles écarts entre hommes et femmes en termes de consultation quel que soit le type de service médical.

Tableau 2. 3: Proportion des individus par type de service ou personnel de santé auquel ils ont eu recours en premier lieu en cas de problème de santé (%)

	2014			2018		
	Femme	Homme	Ensemble	Femme	Homme	Ensemble
Guérisseur traditionnel/marabout	4,4	4,6	4,5	3,5	4,5	4,6
Service/personnel santé moderne	88,5	87,8	88,2	78,1	76,4	76,3
Autres	7,1	7,6	7,3	18,4	19	19,1

Sources des données : INSD, EMC 2014, ENBT 2018.

II.5. Principale raison de non consultation d'un service de santé moderne

Entre 2014 et 2018 l'automédication demeure la principale raison de non consultation d'un service de santé moderne quel que soit le sexe de l'individu. Elle est en baisse sur la même période indépendamment du sexe de l'individu. En effet, 26,7% de femmes malades ont fait une

automédication en 2018 contre 68,7% en 2014. Ces chiffres sont de 27,3% en 2018 et 67,5% en 2014 pour les hommes.

Tableau 2. 4: Principale raison de non consultation d'un service de santé moderne selon le sexe

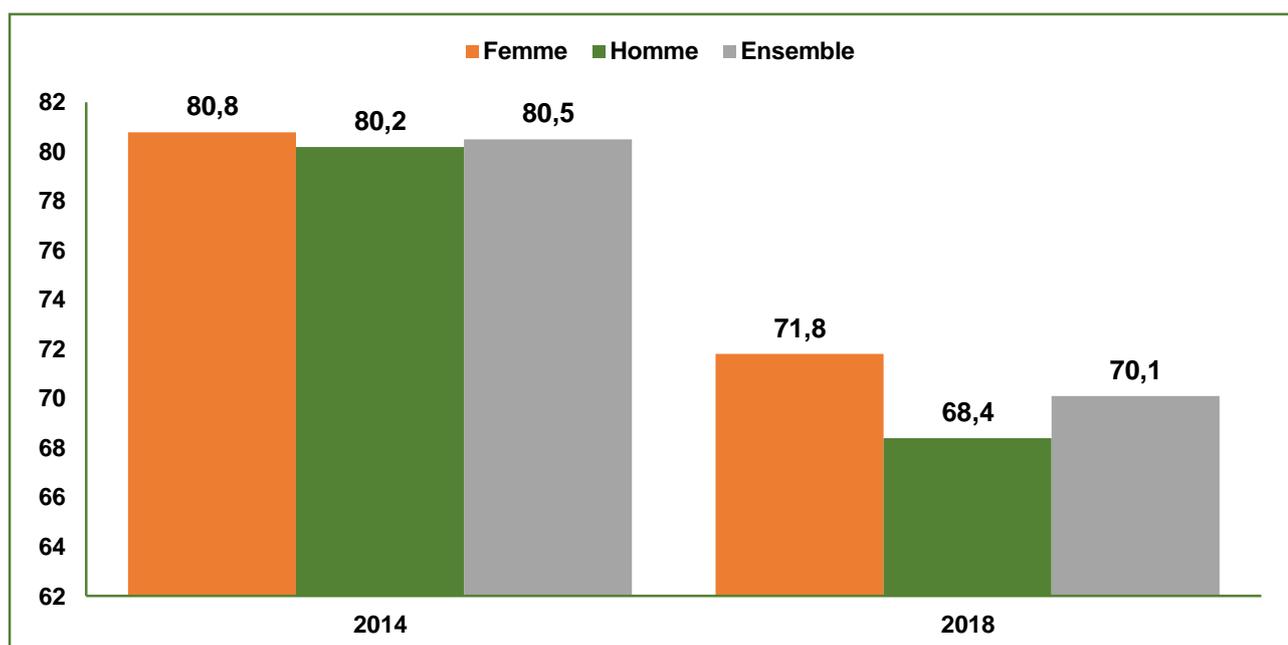
	Pas nécessaire		Trop cher		Trop éloigné		Automédication	
	2014	2018	2014	2018	2014	2018	2014	2018
Femme	12,0	26,4	1,0	1,4	0,9	3,4	68,7	26,7
Homme	13,0	27,2	1,2	1,6	0,7	2,3	67,5	27,3

Sources des données : INSD, EMC 2014, ENBT 2018.

II.6. Utilisation des moustiquaires imprégnées

La majorité des femmes (80,8%) et des hommes (80,2%) déclarent avoir dormi sous une moustiquaire en 2014 (soit 9 personnes sur 10). Si en 2014, les écarts entre hommes et femmes dans l'utilisation des moustiquaires imprégnées ne sont pas sensibles, il faut souligner que de plus en plus les hommes abandonnent cette pratique. En effet, alors que l'écart entre les deux groupes n'est que de 0,4 points de pourcentage en 2014, il atteint jusqu'à 3,4 points au profit des femmes en 2018.

Graphique 2. 2: Proportion des individus ayant dormi sous une moustiquaire la nuit dernière

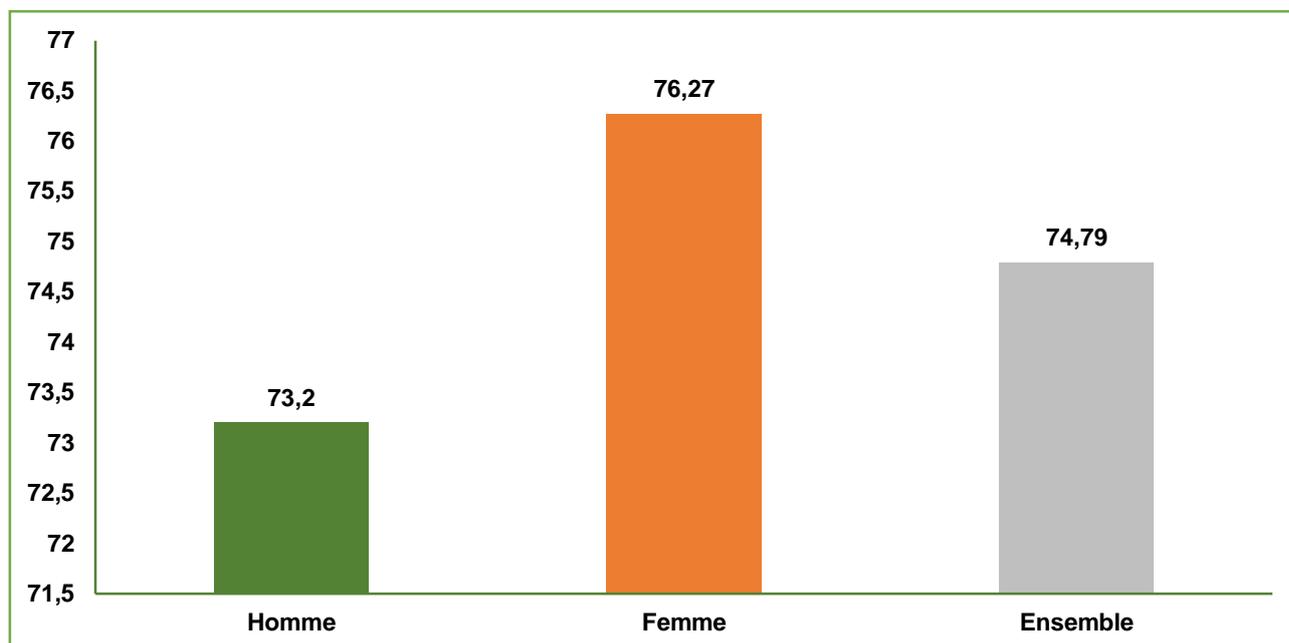


Sources des données : INSD, EMC 2014, EHCVM 2018.

En 2018, sept personnes sur dix (74,8%) déclarent qu'elles dorment habituellement sous une moustiquaire.

Les femmes dorment habituellement sous les moustiquaires plus que les hommes. En effet, 76,3% des femmes dorment habituellement sous une moustiquaire tandis que pour les hommes, cette proportion est de 73,2 % (Graphique 2. 3).

Graphique 2. 3: Proportion des individus qui dorment habituellement sous une moustiquaire



Sources des données : INSD, EHCVM 2018.

II.7. Paludisme

En 2018, la prévalence de l'infection palustre est estimée à 19,9% chez les garçons et 20,5% chez les filles de 6-59 mois selon le résultat du test de diagnostic rapide (TDR). Quant aux résultats du test de gouttes épaisses la prévalence est plus élevée chez les garçons (17,0%) que chez les filles (16,8%). La présence du paludisme indiquée par les deux méthodes est en baisse en 2018 par rapport à 2014 (Tableau 2. 5).

Tableau 2. 5: Proportions (en %) d'enfants (6-59 mois) dont le test de parasitémie est positif selon le sexe

	2014		2018	
	Fille	Garçon	Fille	Garçon
Prévalence du paludisme selon les TDR	60,8	62	20,5	19,9
Prévalence du paludisme selon la microscopie	46,4	45	16,8	17

Sources des données : Ministère de la santé/DGESS, 2018

Entre 2016 et 2018, le nombre de nouveaux cas de paludisme chez les femmes enceintes est en baisse. En effet, 507 femmes enceintes sur 1000 ont manifesté le paludisme en 2018 contre 578 pour 1000 en 2017 (Tableau 2. 6). Par ailleurs, le risque qu'une femme enceinte décède du paludisme diminue avec le temps jusqu'en 2018.

Tableau 2. 6: Situation du paludisme chez les femmes enceintes

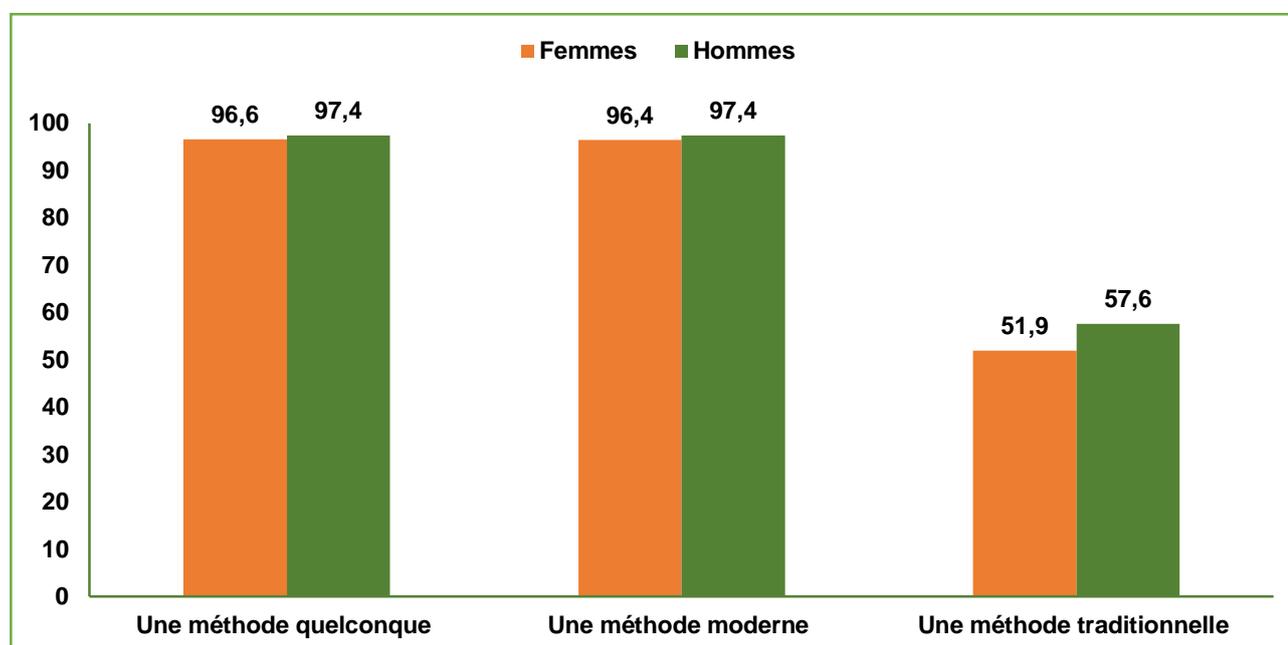
	2015	2016	2017	2018	2019 ³	2020
Incidence du paludisme chez la femme enceinte (pour 1000)	310	674	578	507		
Létalité du paludisme chez la femme enceinte (%)	0,2	0,1	0,04	0,02	-	0,09

Sources des données : Ministère de la santé/DGESS, 2020

II.8. Méthodes contraceptives

Les hommes semblent connaître les méthodes contraceptives plus que les femmes. Cet écart est davantage plus grand au niveau des méthodes traditionnelles (Graphique 2. 4).

Graphique 2. 4: Proportion (%) des femmes et des hommes de 15 à 49 ans connaissant une méthode contraceptive, selon la méthode et le sexe



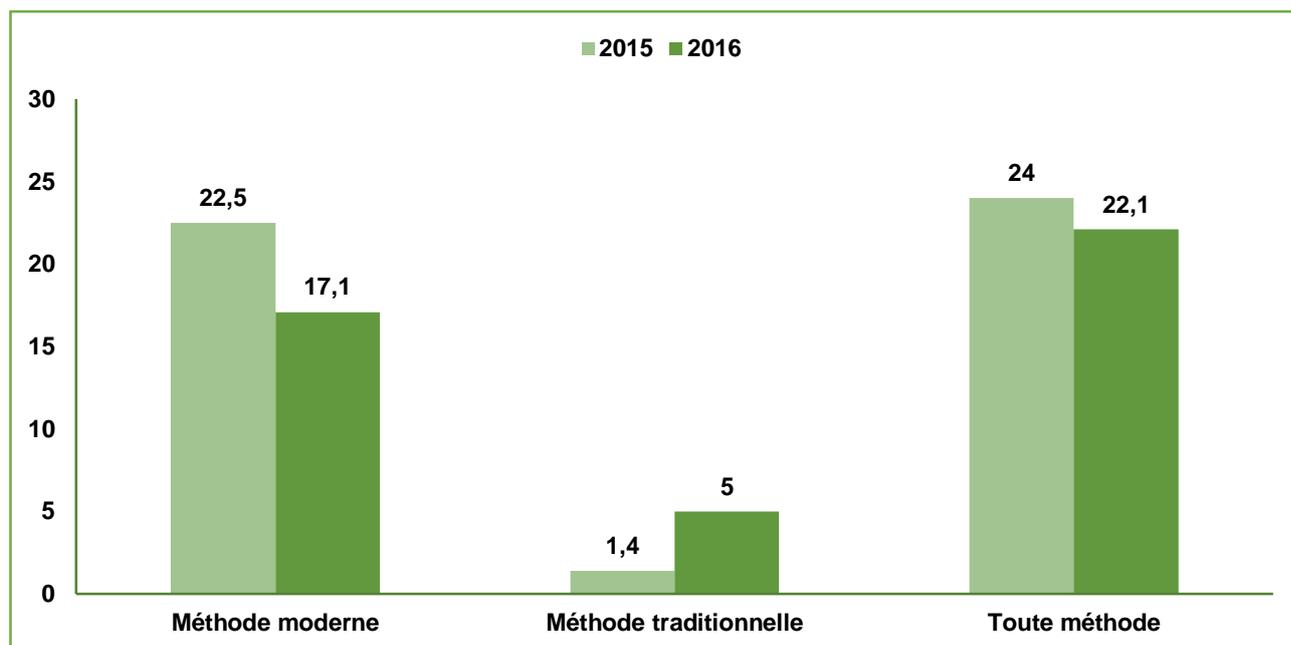
Sources des données : INSD, EDS 2010

II.9. Prévalence de la contraception

La prévalence de la contraception chez les femmes de 15 à 49 ans varie selon le type de méthode. En 2016, 22,1% des femmes en âge de procréer utilisent une méthode moderne ou traditionnelle pour éviter une grossesse contre 24% en 2015. Cette prévalence reste encore faible si l'on considère uniquement la contraception moderne (22,5% en 2015 et 17,1% en 2016). La méthode traditionnelle est la moins utilisée quelle que soit l'année (Graphique 2. 5.).

³ Compte tenu des grèves des agents de santé les données sur les femmes enceintes n'ont pas été collectées.

Graphique 2. 5 : Prévalence (%) de la contraception chez les femmes de 15 à 49 ans



Sources des données : INSD, EMDS 2015, SIGI 2016

II.10. Suivi de la grossesse

Pour un meilleur suivi de la grossesse, les politiques, normes et protocoles (PNP) en matière de santé de la reproduction au Burkina Faso recommandent pour toute femme enceinte, au moins quatre visites dont la première au cours du premier trimestre même en absence de complication.

En 2020, 74,1% de femmes enceintes ont fait au moins une consultation prénatale. Ce taux est en baisse depuis 2015 (82,3%). Parmi ces femmes, 39,1% se sont présentées au premier trimestre de la grossesse (Tableau 2. 8). Cette proportion est en hausse par rapport à 2015 où elle était de 31,0% soit un écart de 8,1 points. Quant à la consultation prénatale vue au quatrième trimestre (CPN4), elle est passée de 34,1% en 2015 à 39,3% en 2018. Cependant elle est en baisse depuis 2018. L'écart entre la proportion des CPN1 et la CPN4 en 2020 est important (36,1 points).

Tableau 2. 7: Couverture (%) de la consultation prénatale (CPN1, CP4 et celles vue au premier trimestre de la grossesse)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux (%) CPN1	82,3	80,3	81	79	75,1	74,1
% des femmes vues au premier trimestre de la grossesse	31	33,3	35,7	37,8	38,3	39,1
Taux (%) CPN4	34,1	34,5	38	39,3	39,2	38,0

Sources des données : Ministère de la santé/DGESS, 2020

II.11. Accouchements assistés

L'assistance des accouchements par les personnels de santé qualifiés diminue depuis 2017. En effet, le taux d'accouchements assistés est de 77,2% au niveau national en 2020 tandis qu'il est de 83,4% en 2015.

Tableau 2. 8: Couvertures en accouchements assistés en 2015 à 2020

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
National (%)	83,4	80,9	83,9	83,1	79,0	77,2

Sources des données : Ministère de la santé/DGESS, 2020

II.12. Type d'assistance à l'accouchement

Le type d'assistance à l'accouchement varie selon le milieu de résidence. En 2010 et en 2015, les accouchements sont plus assistés par les sage-femmes /maïeuticiens notamment en milieu urbain (47,7% et 50,3% respectivement en 2010 et en 2015) (Tableau 2. 9). L'assistance à l'accouchement en zone rurale est plus assurée par les accoucheuses auxiliaires au cours de ces deux années (2010 et 2015).

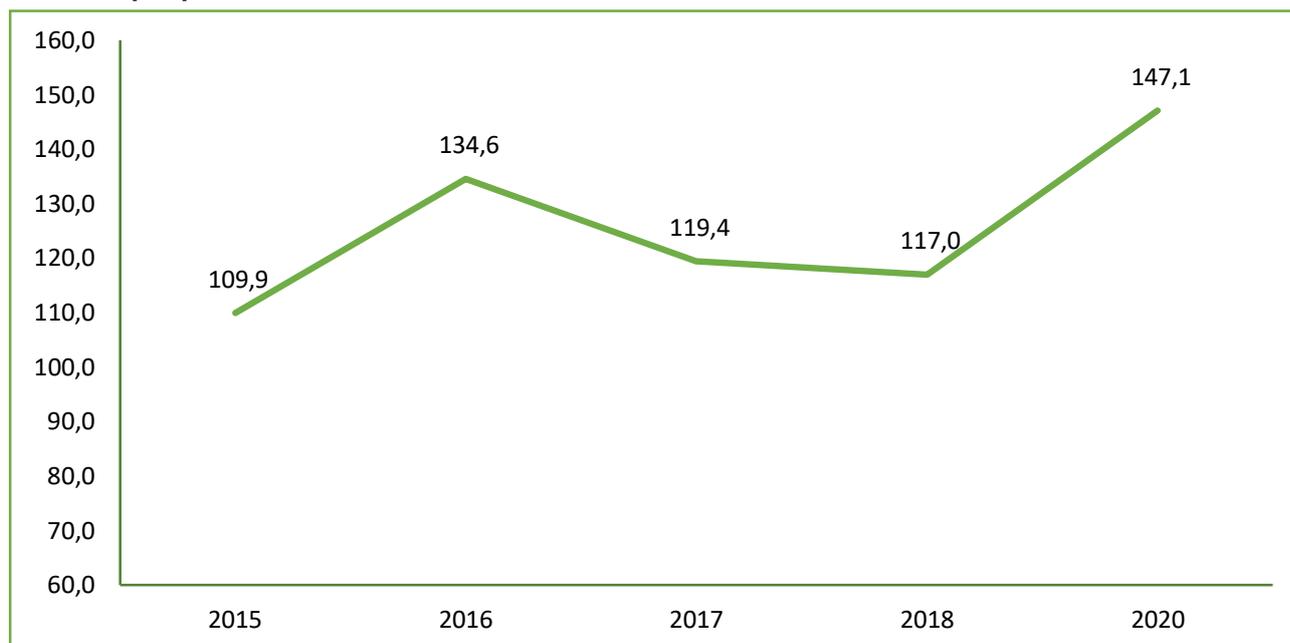
Tableau 2. 9: Répartition (%) des naissances par type d'assistance à l'accouchement selon le milieu de résidence

Type d'assistance à l'accouchement	2010		2015	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Médecin	4,6	0,2	8,1	1,2
Sage-femme/Maïeuticien	47,7	6,9	50,3	25,8
Infirmier/ière	9,5	8,1	7,8	9,1
Accoucheuse auxiliaire	31,5	45,3	28,8	41,2
Matrone/accoucheuse formée ou traditionnelle	2,2	12,5	2,7	11,3
Agent de santé communautaire	0,0	0,3	0,1	1,5
Parent/Amis et autres	3,1	18,7	1,0	6,6
Guérisseur traditionnel	0,5	6,1	0,0	0,0
Aucune assistance	0,6	1,6	1,2	3,3

Sources des données : INSD, EDS 2010, EMDS 2015.

II.13. Décès maternels

La mortalité maternelle est élevée en 2020 comparativement aux niveaux observés les cinq dernières années alors que l'on a assisté à une baisse du phénomène de 2016 à 2018. En effet, le taux de décès maternel pour 100 000 parturientes est de 147,1 au plan national en 2020 contre 117 en 2018 soit une hausse de 30,1 points. (Graphique 2. 6

Graphique 2. 6 : Evolution du taux de décès maternels de 2013 à 2018

Sources des données : Ministère de la santé/DGESS, 2018

II.14. Vaccination et santé des enfants

Le niveau de vaccination des enfants s'est amélioré entre 2006 et 2010 aussi bien chez les filles que chez les garçons pour l'ensemble des vaccins. En 2010, plus de 85% des enfants de 12 à 23 mois ont reçu des vaccins tels que le BCG, le DTC, la Polio, la rougeole au niveau national (Tableau 2. 10).

Tableau 2. 10: Pourcentage d'enfants âgés de 12-23 mois ayant reçu quelques vaccins en 2006, 2009 et 2010

Vaccins	2006		2009		2010	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
BCG	92,9	90,9	94,4	94,3	96,0	97,0
DTC1	90,3	90,1	91,6	89,8	93,7	95
DTC2	86,9	83,9	89,1	87,0	91,8	93,7
DTC3	80,1	76,8	86,2	84,1	88,8	90,3
Polio0	83,5	82,0	96,3	95,6	91,4	92,9
Polio1	93,4	92,9	92,7	92,6	97,0	97,8
Polio2	89,4	87,4	88,5	88,3	94,7	96,3
Polio3	81,0	77,8	84,8	83,5	88,8	91,6
Rougeole	74,8	75,8	86,0	85,3	87,3	87,4

Sources des données : INSD, EDS 2010

II.15. Connaissances des moyens de prévention contre le VIH/SIDA

Les hommes sont mieux informés sur les moyens de prévention du VIH/SIDA que les femmes. En effet, quels que soient l'année et le milieu de résidence, la proportion d'hommes connaissant les moyens de prévention est plus élevée que celle des femmes (Tableau 2. 11).

Limiter les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté est le moyen de prévention contre le VIH/SIDA le plus cité, aussi bien chez les femmes que chez les hommes quel que soit le milieu de résidence. En effet, 88,8% des hommes du milieu urbain estiment que le risque de contracter le virus du sida peut être réduit en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté en 2015. Le même constat s'observe chez 89,4% des femmes du milieu urbain.

Tableau 2. 11: Pourcentage des individus de 15-49 ans affirmant que l'on pouvait réduire les risques de contracter le virus du sida en utilisant certaines méthodes de prévention, selon le milieu de résidence et le sexe en 2010

		Urbain		Rural	
		2010	2015	2010	2015
Utilisant des condoms	Femmes	83,4	84,2	76	67,7
	Hommes	93	87,4	88,9	76,4
Limitant des rapports sexuels à un seul partenaire non infecté	Femmes	89,1	89,4	85	77,8
	Hommes	95,2	88,8	90,2	80,2
Utilisant des condoms et limitant des rapports sexuels à un seul partenaire non infecté	Femmes	78,7	79,5	72,5	63,7
	Hommes	89,9	81,4	85,2	70,5

Sources des données : INSD, EDS 2010, EMDS 2015.

II.16. La prévalence du VIH

La prévalence du VIH varie selon l'âge et le sexe. En effet, les hommes de 15 à 24 ans sont plus infectés par le VIH que les femmes de la même tranche d'âge en 2010. Cependant, sur la tranche d'âge 25-49 ans, ce sont plutôt les femmes qui en sont victimes (Tableau 2. 12).

Tableau 2. 12: Prévalence du VIH/SIDA selon le groupe d'âge et le sexe

Groupe d'âge	Femmes	Hommes
15-19	0,1	0,4
20-24	0,4	0,5
25-29	1,2	0,5
30-34	2,4	1,1
35-39	1,7	1,2
40-44	2,0	1,4
45-49	1,7	1,1
Ensemble 15-49	1,2	0,8

Sources des données : INSD, EDS 2003, EDS 2010

II.17. Dépistage et sérologie de l'infection à VIH

En 2016, 123 409 personnes de sexe masculin ont accepté de se faire dépister contre 251 495 femmes. Les résultats issus de ces dépistages donnent des taux de séropositivité de 1,44% chez les hommes et de 1,23% chez les femmes (Tableau 2. 13).

Des disparités existent entre les régions en matière de dépistage du VIH. En effet, chez les hommes, le taux de séropositivité varie de 10,14% au Centre-Sud à 0,76% au Centre-Nord. Concernant les femmes, il se situe de 6,86% au Centre à 0,64% au Centre-Nord.

Tableau 2. 13: Dépistage et sérologie de l'infection à VIH par région et par sexe en 2016

Régions/Districts	Dépistage VIH		Résultat dépistage VIH positif		Résultat dépistage VIH positif	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Boucle du Mouhoun	16 327	38 012	246	394	1,51	1,04
Cascades	767	1 589	46	100	6	6,29
Centre	2 041	6 198	173	425	8,48	6,86
Centre Est	14 624	32 031	162	286	1,11	0,89
Centre Nord	21 780	51 932	165	332	0,76	0,64
Centre Ouest	27 543	41 053	254	396	0,92	0,96
Centre Sud	631	1 778	64	102	10,14	5,74
Est	1 873	3 429	61	84	3,26	2,45
Hauts Bassins	2 582	7 189	131	239	5,07	3,32
Nord	11 068	34 099	176	306	1,59	0,9
Plateau Central	750	2 079	76	110	10,13	5,29
Sahel	769	1 085	22	30	2,86	2,76
Sud-Ouest	22 654	31 021	200	287	0,88	0,93
Burkina Faso	123 409	251 495	1 776	3 091	1,44	1,23

Sources des données : Ministère de la santé/DGESS, enquête SARA 2016

II.18. Indicateurs d'eTME/VIH

La prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME/VIH) est maintenant remplacée par l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH (eTME/VIH). En 2018, 92,2% des femmes enceintes ont réalisé le test de VIH au plan national (Tableau 2. 14). Les résultats ont révélé que 0,63% de ces femmes sont séropositives dont 96,33% ont reçu les ARV pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH (eTME/VIH). Dans les régions du centre et du Plateau Central, les femmes enceintes sont plus atteintes du VIH.

Tableau 2. 14: Indicateurs d'eTME/VIH par région en 2018

Région	Taux de dépistage	% de femmes enceintes testées VIH+	% FE séropositives ayant reçu les ARV pour l'eTME
Boucle du Mouhoun	91,72	0,59	110,81
Cascades	78,46	0,63	96,79
Centre	91,81	2,28	54,5
Centre-Est	83,1	0,63	72,83
Centre-Nord	99,03	0,27	146,76
Centre-Ouest	124,36	0,46	108,56
Centre-Sud	92,41	0,39	141,24
Est	87,22	0,15	192,48
Hauts-Bassins	98,31	0,46	118
Nord	93,97	0,53	134,92
Plateau Central	87,91	1,1	68,82
Sahel	74,45	0,15	206,38
Sud-Ouest	97,89	0,64	186,22
Burkina Faso	92,21	0,63	96,33

Sources des données : Ministère de la santé/DGESS, 2018

II.19. Avortements

Au cours de l'année 2018, 40 803 avortements dont 104 thérapeutiques ont été notifiés par les formations sanitaires (Tableau 2. 15). Ces avortements représentent 43,8 pour 1000 grossesses attendues. Les avortements sont plus observés dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins.

Tableau 2. 15: situation des avortements par région

Régions	Avortements spontanés	Avortements clandestins	Avortements thérapeutiques	Total avortement	Avortement pour 1000 grossesses attendues
Boucle du Mouhoun	3 265	83	8	3 356	34,9
Cascades	2 056	82	3	2 141	56
Centre	5 714	435	83	6 232	65,6
Centre-Est	2 990	201	0	3 191	40,8
Centre-Nord	2 832	125	0	2 957	34,3
Centre-Ouest	2 696	134	0	2 830	36,9
Centre-Sud	1 456	129	0	1 585	39,7
Est	3 513	110	1	3 624	35,5
Hauts- Bassins	5 323	322	5	5 650	58,9
Nord	2 979	64	0	3 043	41,7
Plateau Central	1 876	94	0	1 970	43,5
Sahel	2 440	44	0	2 484	37,8
Sud-Ouest	1 663	44	4	1 711	43
Burkina Faso	38 832	1 867	104	40 803	43,8

Sources des données : Ministère de la santé/DGESS, 2018

III. EDUCATION

Au Burkina Faso, des dispositions législatives et programmatiques pour une éducation pour tous et sans discrimination de sexe ont été prises depuis les années 2000. Cette volonté politique a permis de porter les indicateurs de l'éducation progressivement vers des niveaux satisfaisants et de réduire les écarts entre les sexes. Toutefois, les hommes demeurent globalement plus instruits que les femmes.

Taux d'alphabétisation : pour une population cible donnée, c'est le rapport de l'effectif de cette population sachant lire et écrire dans une langue quelconque sur l'effectif de la population correspondante.

Instruction : capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel de l'éducation et il est échelonné en degré.

Éducation : ensemble des activités visant à développer chez l'être humain l'ensemble de ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, psychologiques et sociales en vue d'assurer sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et sa participation au développement économique, social et culturel.

Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle donné : rapport du nombre d'enfants fréquentant un cycle d'enseignement donné quel que soit leur âge sur l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut de ce fait être supérieur à 100.

Taux Net de Scolarisation (TNS) d'un cycle donné : rapport du nombre d'enfants fréquentant un cycle d'enseignement donné et ayant l'âge officiel d'y être sur l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation de ce cycle.

Taux d'achèvement d'un cycle donné : proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge théorique au niveau concerné. Il peut être calculé pour le primaire, le post primaire, le secondaire et le supérieur.

Indice de parité des sexes (IPS) : il rapporte le taux brut de scolarisation des filles sur celui des garçons. Inférieur à 1, il montre que la disparité est en défaveur des filles.

Taux de transition : c'est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis dans la première année d'étude d'un niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude du niveau d'enseignement immédiatement inférieur de l'année scolaire précédente. Le taux de transition permet d'apprécier la capacité du système éducatif à insérer les élèves au degré supérieur de l'enseignement après la réussite d'un examen de fin de cycle.

Taux brut d'admission au CP1 : c'est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement inscrits au CP1 (quelque soient leurs âges) et le nombre total d'enfants âgés de 6 ans.

III.1. Préscolaire

La fréquentation au préscolaire progresse mais reste toujours en deçà de la cible fixée par le PNDES qui est de 7,6% en 2020. En effet, elle est passée de 3,9% en 2014-2015 à 6,0% en 2019-2020. Les

données du Ministère en charge de l'éducation suggèrent que depuis les cinq dernières années, la parité fille/garçon est respectée au préscolaire (**Tableau 3. 1**).

Tableau 3. 1 : Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant des structures d'encadrement de la petite enfance

	Filles	Garçons	Ensemble
2014-2015	4,0	3,9	3,9
2015-2016	2,9	2,9	2,9
2016-2017	3,5	3,5	3,5
2017-2018	4,1	4,1	4,1
2018-2019	5,2	5,2	5,2
2019-2020	6,0	5,9	6,0

Source des données : DGESS/MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.2. Primaire

III.2.1 Taux brut d'admission au CP1

Le niveau d'admission au primaire reste satisfaisant sur la période 2014-2020 (**Tableau 3. 2**). Le taux brut d'admission au CP1 est de 95% en 2019/2020 dans l'ensemble et atteste que la plupart des enfants en âge d'entrer au primaire y sont admis.

Selon le sexe, l'admission est plus favorable aux garçons qu'aux filles. En effet, le taux d'admission au CP1 est en moyenne de 102,0% pour les garçons et de 97,8% pour les filles par an.

Tableau 3. 2 : Evolution des taux bruts d'admission (%) au cours préparatoire 1 (CP1)

	Filles	Garçons	Ensemble
2014-2015	96,2	101,3	98,8
2015-2016	97,8	102,3	100,1
2016-2017	100,6	104,5	102,6
2017-2018	102,7	106,9	104,8
2018-2019	95,7	100,2	98,0
2019-2020	93,5	96,3	94,9

Sources des données : DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.2.2 Taux brut de scolarisation au primaire

Le niveau de scolarisation s'est amélioré depuis 2014 même si les deux dernières années, les données suggèrent une baisse (**Tableau 3. 3**). En effet, le taux brut de scolarisation au primaire a baissé de 4,1 points en 2019-2020 par rapport à 2017-2018 (86,6% en 2019-2020 contre un pic de 90,7% en 2017-2018).

L'analyse selon le sexe montre que les filles sont légèrement mieux scolarisées au primaire que les garçons au cours des six dernières années. Le taux brut de scolarisation est en moyenne de 87,8%

chez les filles et de 87,1% chez les garçons par an durant cette période. La baisse constatée entre 2018 et 2020 est plus importante chez les garçons que chez les filles. Elle vaut 2,6 points pour les garçons et 1,7 points pour les filles.

Tableau 3.3 : Evolution du taux brut de scolarisation au primaire

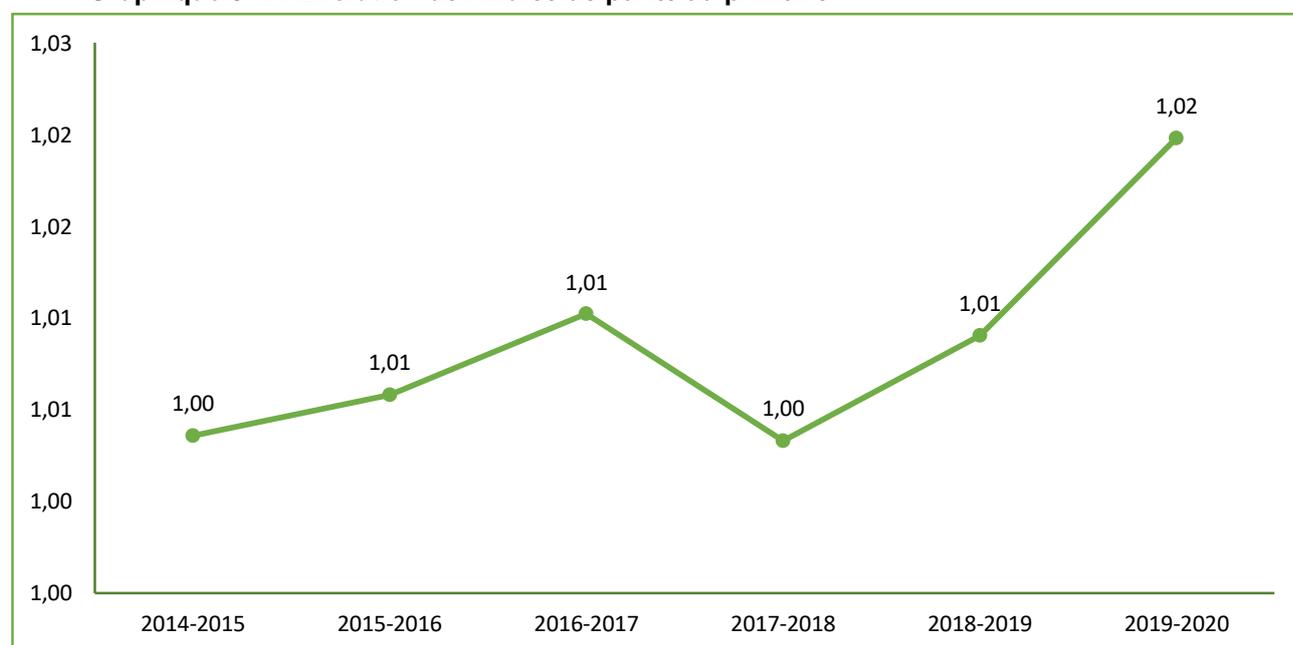
	Filles	Garçons	Ensemble
2014-2015	83,9	83,6	83,7
2015-2016	86,4	85,9	86,1
2016-2017	89,0	88,1	88,5
2017-2018	90,9	90,6	90,7
2018-2019	89,2	88,4	88,8
2019-2020	87,5	85,8	86,6

Sources des données : DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.2.3 Indice de parité des sexes au primaire

La parité en matière de scolarisation au primaire est atteinte sur la période 2014-2020. L'indice de parité gravite autour de l'unité sur cette période (Graphique 3. 1). Il progresse depuis 2018 après la baisse de 2017-2018 et atteint 1,02 au cours de l'année scolaire 2019-2020. Ce progrès est le résultat des actions menées par le pays contre la discrimination à l'égard des filles en matière de scolarisation au primaire.

Graphique 3.1 : Evolution de l'indice de parité au primaire



Sources des données : DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.2.4 Taux net de scolarisation au primaire

Les enfants en âge de scolarisation au primaire sont en majorité inscrits dans une des classes du primaire. En effet, le taux net de scolarisation au primaire est en moyenne de 71,2% sur la période de 2014-2015 à 2019-2020 (Tableau 3.4...).

La discrimination entre les filles et les garçons est presque inexistante pour cet indicateur. En 2019/2020, le taux net de scolarisation au primaire chez les filles est à seulement 0,5 point de plus que celui des garçons.

Tableau 3. 4 : Evolution du taux net de scolarisation au primaire

	Filles	Garçons	Ensemble
2014-2015	65,5	65,9	65,7
2015-2016	71,0	71,2	71,1
2016-2017	72,2	72,2	72,2
2017-2018	74,1	74,4	74,3
2018-2019	72,7	72,8	72,7
2019-2020	70,2	69,7	69,9

Sources des données : DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.2.5 Taux d'achèvement au primaire

Les filles achèvent beaucoup plus le cycle d'enseignement primaire que les garçons. Le taux d'achèvement au primaire est en moyenne de 64,1% par an chez les filles et de 56,8% chez les garçons (Tableau 3. 5).

Tableau 3. 5 : Taux d'achèvement au primaire

	Filles	Garçons	Ensemble
2014-2015	60,4	56,6	58,4
2015-2016	61,3	55,3	58,2
2016-2017	64,3	56,6	60,3
2017-2018	67,6	58,8	63,0
2018-2019	66,3	57,4	61,7
2019-2020	64,9	56,0	60,3

Sources des données : DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.2.6 Personnel enseignant du primaire

Le personnel enseignant chargé des cours au cycle d'enseignement primaire est constitué beaucoup plus d'hommes que de femmes. Au cours de l'année scolaire 2019/2020, pour un effectif de 87 304 enseignants, 52,1% sont des hommes et 47,9% sont des femmes (Tableau 3. 6). Cependant, le poids des femmes s'est progressivement amélioré au cours de la période. En effet, la proportion des femmes s'est accrue de 3,2 points en passant de 44,6% en 2014-2015 à 47,9% en 2019-2020.

Tableau 3. 6 : Effectif des enseignants au primaire

	Filles	Garçons	Ensemble
2014-2015	28 635	35 542	64 177
2015-2016	31 668	37 480	69 148
2016-2017	28 764	33 997	62 761
2017-2018	30 442	35 640	66 082
2018-2019	39 386	42 697	82 082
2019-2020	41 778	45 526	87 304

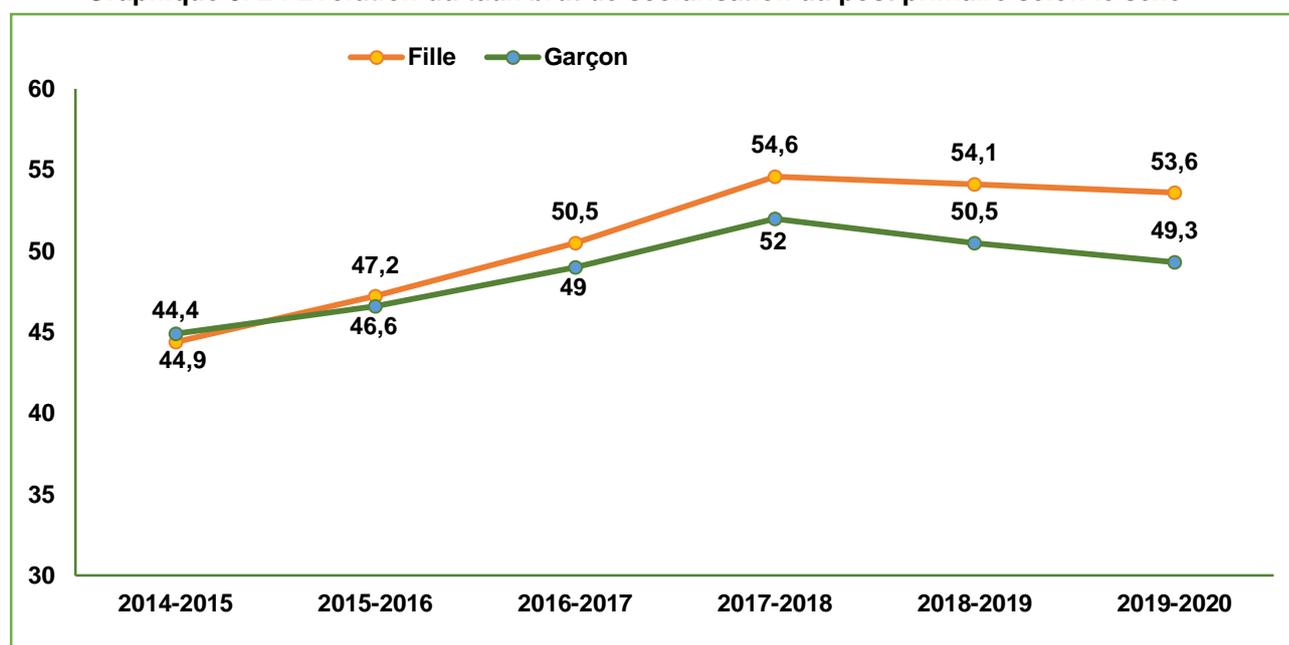
Sources des données : DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.3. Post-primaire et secondaire

III.3.1 Taux brut de scolarisation au post-primaire

Le niveau de scolarisation au post-primaire hausse continuellement depuis 2014-2015 quel que soit le sexe. Toutefois, les filles sont plus scolarisées à ce niveau d'enseignement que les garçons l'écart de scolarisation entre les 2 groupes, se creuse davantage en faveur des filles ces dernières années. En effet, en 2019-2020 le taux brut de scolarisation est de 53,6% pour les filles et de 49,3% pour les garçons, laissant un écart de 4,3 points en faveur des filles (Graphique 3. 2).

Graphique 3. 2 : Evolution du taux brut de scolarisation au post primaire selon le sexe



Sources des données : DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

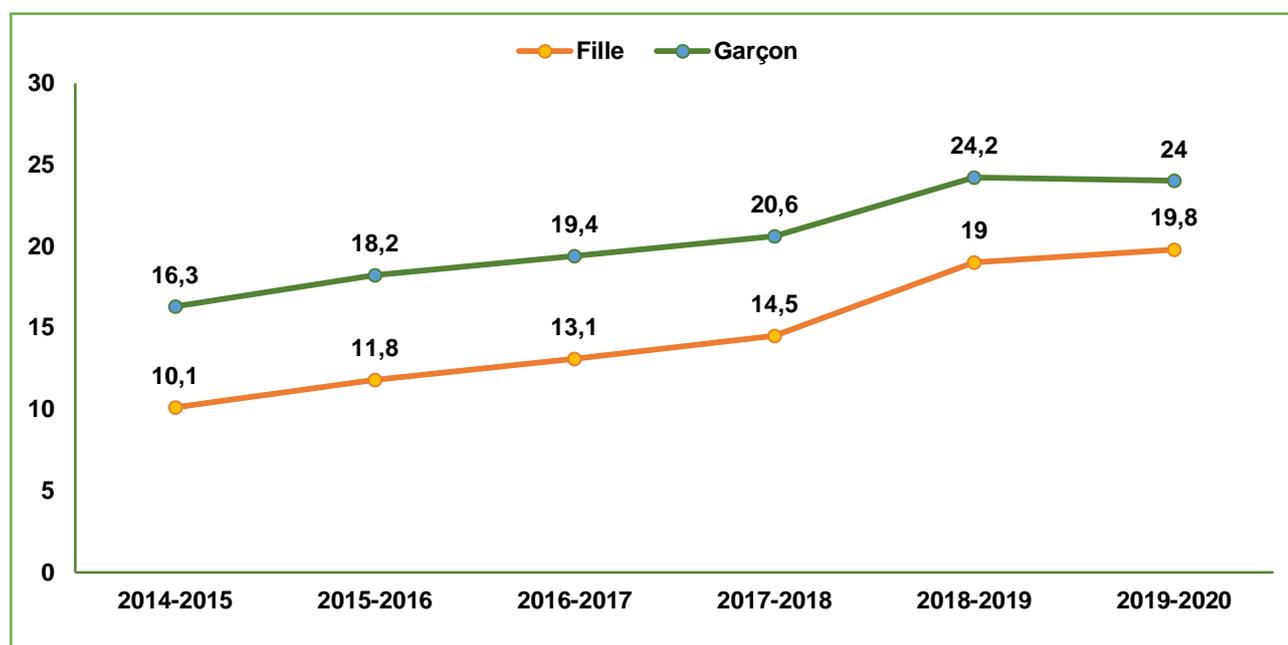
III.3.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire

Tout comme au post-primaire, la scolarisation dans l'enseignement secondaire croît continuellement depuis 2014-2015 pour les deux sexes. A la différence du post-primaire, ce sont les garçons qui sont les mieux scolarisés au secondaire par rapport aux filles (Graphique 3. 3). En effet, pendant que le taux brut de scolarisation au secondaire des garçons est de 20,6% en moyenne par an, celui

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

des filles est de 14,7% par an, soit un écart de 5,9 points au profit des garçons. Cet écart reste presque constant sur toute la période considérée.

Graphique 3.3 : Evolution du taux brut de scolarisation au secondaire selon le sexe



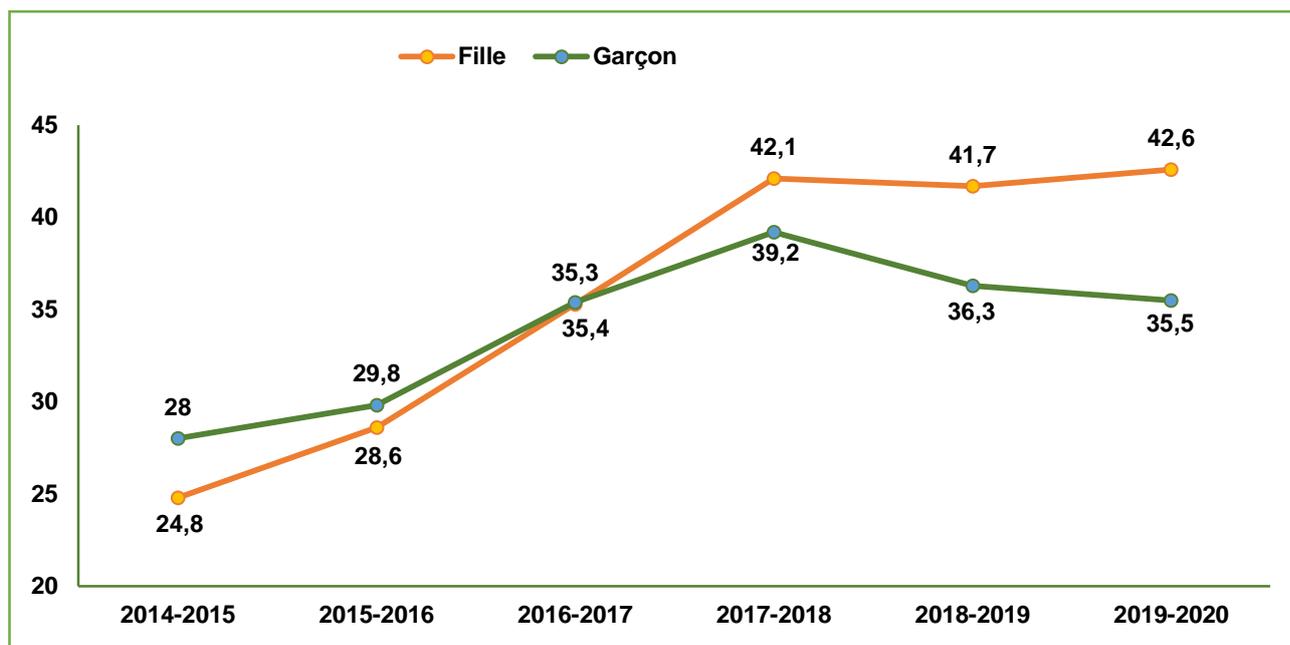
Sources des données : DGESS / MESS (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.3.3 Taux d'achèvement au post-primaire

Des inégalités existent entre les filles et les garçons au niveau de l'achèvement au post-primaire. Ces inégalités s'observent en faveur des garçons dans un premier temps avant que la situation ne change en faveur des filles à partir de 2017-2018. En effet, sur la période 2014/2015-2016/2017, le taux d'achèvement au post-primaire est en moyenne de 26,1% pour les filles et de 28,6% pour les garçons, soit un écart de 2,5 points en faveur des garçons (Graphique 3.4).

Entre 2017 et 2020, la tendance s'inverse au profit des filles. Le taux d'achèvement des filles ces trois dernières années est de 42,1% et de 37,0% pour les garçons en moyenne par an, soit un écart de 5,1 points en faveur des filles.

Graphique 3. 4 : Evolution du taux d'achèvement au post-primaire au Burkina Faso

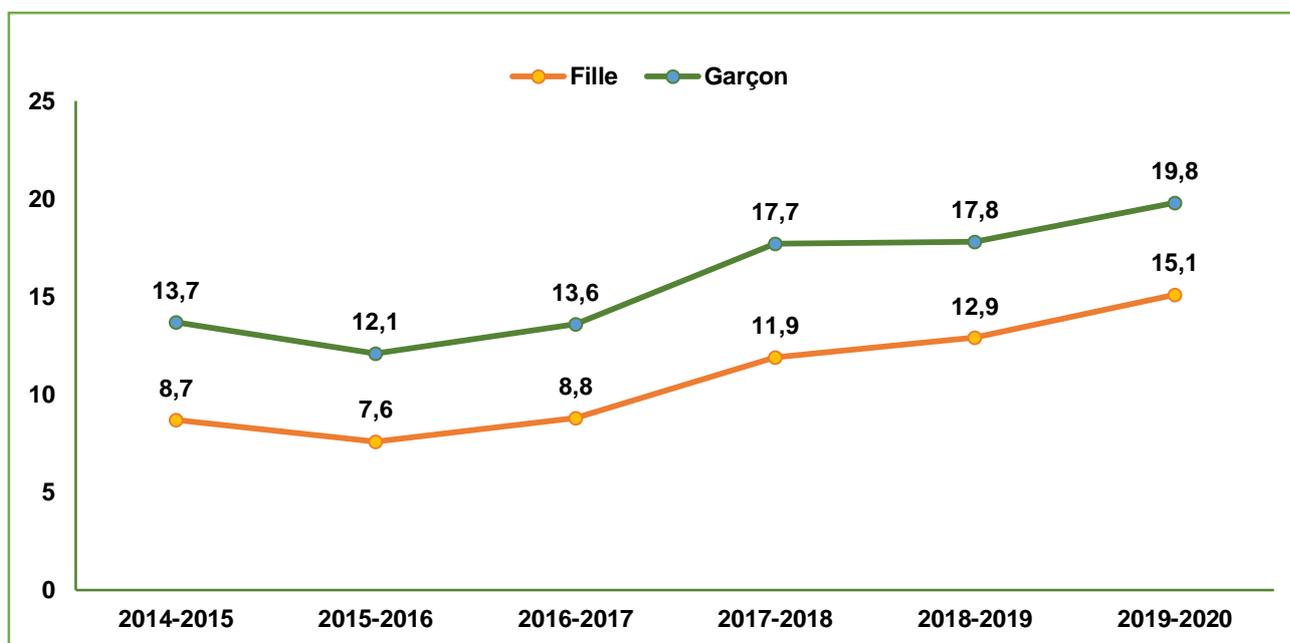


Sources des données : DGESS / MENAPLN, Annuaire statistiques.

III.3.4 Taux d'achèvement au secondaire

Des inégalités de genre existent au niveau de l'achèvement au secondaire. Celui-ci reste faible chez les filles comparativement aux garçons entre 2014 et 2020. Il est de 9,8% chez les filles et de 14,6% chez les garçons en moyenne, soit un écart moyen de 4,6 points en faveur des garçons (Graphique 3. 5).

Graphique 3. 5 : Evolution du taux d'achèvement au secondaire



Sources des données : DGESS / MESS (MENAPLN), Annuaire statistiques.

III.3.5 Transition au post-primaire et au secondaire

Les garçons sont en avance sur les filles en matière de transition dans les classes de 6^{ème} et de 2^{nde} sur la période 2014-2019. Le taux de transition en 6^{ème} est de 62,9% pour les filles et de 67,1% pour les garçons en moyenne, soit un écart moyen de 4,2 points en faveur des garçons. Le taux de transition en 2^{nde} est de 31,2% pour les filles et de 41,8% pour les garçons en moyenne, soit un écart de 10,6 points en faveur des garçons (Tableau 3. 7).

Tableau 3. 7 : Taux de transition au post-primaire et au secondaire

Année	Taux de transition en 6 ^{ème} (%)		Taux de transition en 2 ^{nde} (%)	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
2014-2015	63,9	67,7	34,4	46,0
2015-2016	59,0	63,9	29,0	40,7
2016-2017	66,5	70,1	27,0	37,0
2017-2018	65,5	70,1	27,1	37,1
2018-2019	59,5	63,7	38,4	48,1

Sources des données : DGESS / MENAPLN, Annuaire statistiques.

III.3.6 Taux de réussite au CEP et au BEPC

Les garçons réussissent plus que les filles au CEP et au BEPC. Sur la période 2014-2019, les taux de réussite au CEP et au BEPC des filles sont toujours inférieurs à ceux des garçons, exceptée l'année scolaire 2015-2016 pour le CEP (Tableau 3. 8). En effet, entre 2014 et 2019, le taux moyen de réussite est de 65,8% chez les filles et de 68,8% chez les garçons, laissant un écart moyen de 3 points en faveur des garçons. L'écart se creuse davantage au niveau du BEPC avec un taux de réussite établi à 28,8% pour les filles et à 38,3% pour les garçons en moyenne.

Tableau 3. 8 : Taux de réussite aux CEP et au BEPC

Année	Taux de réussite au CEP (%)		Taux de réussite au BEPC (%)	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
2014-2015	70,7	76,6	34,1	43,9
2015-2016	70,6	64,5	24,6	34,9
2016-2017	72,0	75,7	24,3	33,6
2017-2018	63,1	68,8	38,6	47,7
2018-2019	52,4	58,3	22,6	31,3

Sources des données : DGESS/MENAPLN, Annuaire Statistiques

III.3.7 Taux de réussite au baccalauréat

Le niveau de succès au baccalauréat de l'enseignement général varie de façon sporadique durant la période 2014-2019 aussi bien dans l'ensemble, chez les femmes que chez les hommes. En 2018-2019, la baisse du taux de réussite est plus importante chez les filles (6,1 points) que chez les garçons (1,7 points) comparativement à 2017/2018.

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

Il existe une alternance entre les deux sexes par rapport à la réussite au baccalauréat général.

Le taux de réussite des garçons au BAC est supérieur à celui des filles entre 2014 et 2016 (Tableau 3. 9). Mais la tendance s'est inversée entre 2016 et 2018 en faveur des filles. En effet, le taux de réussite au baccalauréat a été en moyenne de 39,6% pour les garçons et de 37,9% pour les filles entre 2014 et 2016. A partir de 2017, il est de 40,9% pour les filles et de 39,1% en moyenne pour les garçons.

Tableau 3. 9 : Taux de réussite au Baccalauréat général de l'année scolaire 2014-2015 à 2018-2019

	Filles	Garçons	Ensemble
2014-2015	37,6	38,3	38,0
2015-2016	38,2	40,9	39,6
2016-2017	39,8	39,0	39,4
2017-2018	42	39,2	40,6
2018-2019	35,9	37,5	36,7

Sources des données : DGESS/MESRSI, Annuaires statistiques.

III.3.8 Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Les étudiants burkinabè pour 100 000 habitants en majorité sont des hommes. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le pays compte 878 hommes étudiants pour 100 000 habitants (Tableau 3. 10). Ce nombre est presque le double de celui des femmes étudiantes estimé à 447 étudiantes pour 100 000 habitants dans la même année scolaire.

Sur la période 2014-2019, le nombre d'étudiantes s'est beaucoup accru que celui des étudiants pour 100 000 habitants. En effet, le taux d'accroissement du nombre d'étudiants (homme et femme) pour 100 000 habitants est de 8,8% en moyenne. Il est de 10,2% pour les femmes étudiantes et de 8,2% pour les hommes.

Tableau 3. 10 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

	Femmes	Hommes	Ensemble
2014-2015	304	642	468
2015-2016	330	710	513
2016-2017	360	762	554
2017-2018	416	794	600
2018-2019	447	878	655

Sources des données : DGESS/ MESRSI, Annuaires statistiques.

III.3.9 Effectif des étudiants du public

Les étudiantes sont moins représentées dans les universités publiques que les étudiants même si leur part augmente d'année en année sur la période 2014-2019. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les étudiantes représentent le tiers (33,3%) des garçons étudiants inscrits dans le public (Tableau 3. 11).

En termes de ratio, les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes sauf en 2017-2018 où ce ratio est de 1,9. C'est également au cours de cette année scolaire (2017-2018) que les effectifs des femmes étudiantes (22,3%) se sont plus accrus par rapport à ceux des garçons (5,9%). Au regard de ces chiffres, l'équilibre genre en termes d'effectifs dans les universités publiques est encore loin d'être atteint.

Tableau 3. 11 : Evolution du nombre d'étudiants du public selon le sexe de 2014 à 2020

	Femmes	Hommes	Ensemble
2014-2015	20 327	44 150	64 477
2015-2016	22 253	49 248	71 501
2016-2017	25 633	56 914	82 567
2017-2018	31 352	60 293	91 645
2018-2019	34 842	69 862	104 704

Sources des données : DGESS/ MESRSI, Annuaires statistiques.

III.4. Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus

III.4.1 Alphabétisation selon le sexe de 2014 à 2018

En 2018, quatre personnes de 15 ans ou plus sur dix savent lire et écrire dans une langue quelconque. L'analyse selon le sexe révèle des inégalités assez importantes entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation depuis 2014. Plus récemment en 2018, pendant que près de la moitié des hommes (49,2%) de 15 ans ou plus sont alphabétisés, chez les femmes (31,0%) c'est moins du tiers qui est concerné (Tableau 3. 12).

Tableau 3. 12 : Evolution du taux d'alphabétisation selon le sexe

	2014	2015	2018
Femme	26,1	26,8	31,0
Homme	44,3	44,2	49,2
Total	34,5	34,6	39,3

Sources des données : EMC 2014 ; ENESI 2015, EHCVM 2018

III.4.2 Alphabétisation selon le sexe et l'âge

Les inégalités liées au genre en matière d'alphabétisation sont moins marquées chez les adolescents mais plus profondes chez les jeunes et chez les adultes (Tableau 3. 13). Au sein de ces derniers groupes, le taux d'alphabétisation chez les femmes est de 21 points de pourcentage plus faibles que celui observé chez les hommes.

Tableau 3. 13 : Taux d'alphabétisation (%) selon le sexe et l'âge en 2018

	Femme	Homme	Ensemble
10-14ans	69,3	70,2	69,7
15-19ans	64,2	66,9	65,6
20-24ans	42,1	59,4	49,6
25-29ans	32,4	55,9	41,7
30-34ans	27,1	52,0	38,4
35-39ans	22,1	46,1	32,5
40-44ans	21,3	45,4	32,7
45-49ans	14,1	38,4	24,8
50-54ans	9,9	33,6	20,9
55-59ans	13,0	31,2	22,1
60-64ans	11,9	26,5	19,0
65ans+	5,7	23,3	14,6

Sources des données : INSD, EHCVM 2018

III.4.3 Niveau d'instruction de la population âgée de 3 ans ou plus

Dans l'ensemble, sept burkinabè de 3 ans ou plus sur dix sont sans niveau d'instruction et ce, quel que soit le sexe. Les femmes sont moins instruites que les hommes. En effet, une femme sur quatre âgées de 3 ans ou plus a au moins un niveau primaire (Tableau 3. 14). Cet indicateur est de 29,6% chez les hommes, soit un écart de 4,3 points de pourcentage en défaveur des femmes.

Tableau 3. 14 : Niveau d'instruction de la population âgée de 3 ans ou plus en 2018

	Femme	Homme	Ensemble
Aucun niveau	74,1	69,9	72,1
Pré-scolaire	0,6	0,5	0,6
Primaire	16,9	19,8	18,3
Post-primaire	6,6	7,3	6,9
Secondaire	1,2	1,6	1,4
Supérieur	0,6	0,9	0,8

Sources des données : INSD, ERI ESI 2018

III.4.4 Niveau d'instruction de la population âgée de 25 ans ou plus

La majorité des Burkinabè sont sans niveau d'instruction. Toutefois, les femmes sont les plus touchées par cette ignorance comparativement aux hommes. En effet, seulement 12,7% de femmes âgées de 25 ans ou plus ont au moins un niveau primaire. Cet indicateur est de 22,6% chez les hommes, traduisant ainsi, le retard que connaissent les femmes en matière d'instruction au Burkina Faso (Tableau 3. 15).

Tableau 3. 15 : Niveau d'instruction de la population âgée de 25 ans ou plus en 2018

	Femmes	Hommes	Ensemble
Aucun niveau	87,4	77,4	82,4
Primaire	4,6	7,6	6,1
Post-primaire	3,8	5,3	4,5
Secondaire	2,7	5,2	4,0
Supérieur	1,6	4,5	3,0

Sources des données : INSD, ENBT 2018

IV. CADRE DE VIE, PAUVRETE ET ACCES AUX RESSOURCES

Cette section aborde les conditions de vie des femmes et des hommes vivant au Burkina Faso, en relation avec le cadre de vie, la pauvreté et l'accès aux ressources. Le cadre de vie s'illustre ici entre autres, par les caractéristiques des habitations des ménages la promiscuité, l'utilisation des combustibles non solides et l'accès des ménages à certaines infrastructures de base.

Quant à la pauvreté, elle se résume par l'analyse des indicateurs comme le seuil de pauvreté, l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. L'accès aux ressources concerne la possession de compte, de l'épargne dans une institution financière et la possibilité d'avoir un crédit auprès de ces institutions.

Promiscuité : elle renvoie à une cohabitation avec d'autres personnes dans un espace restreint. Au niveau du logement d'un ménage, on dira qu'il y a promiscuité lorsque le ratio taille du ménage sur le nombre de pièces du logement est supérieur à 3.

Proportion des ménages habitant des logements en matériaux définitifs : C'est la part en pourcentage des ménages dont le logement principal est construit avec un (ou plusieurs) matériau (x) définitif (s).

Proportion des ménages utilisant des combustibles non solides : C'est la part en pourcentage des ménages qui utilisent autres combustibles que la biomasse (bois, charbon de bois, déchets végétaux et fumier) comme source principale d'énergie domestique pour la cuisson des aliments.

Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable : C'est le pourcentage de ménages ayant accès à l'eau de robinet ou de forage en moins de 30 minutes.

Taux d'accès des ménages à des latrines aménagées fonctionnelles : C'est le pourcentage de ménages disposant d'une latrine améliorée (latrine VIP, TCM, ECOSAN, latrines réhabilitées, fosses septiques).

Taux d'accès des ménages à l'électricité : C'est le pourcentage de ménages utilisant de l'électricité (électricité réseau de la Société nationale d'électricité, l'énergie solaire et les groupes électrogènes) pour l'éclairage.

Seuil de pauvreté : C'est le niveau de revenu en-dessous duquel un individu est considéré comme pauvre.

Incidence de la pauvreté monétaire : C'est la part en pourcentage d'individus dont la dépense de consommation est inférieure au seuil de pauvreté monétaire dans une population donnée.

Incidence de la pauvreté alimentaire : C'est la part en pourcentage d'individus dont la dépense alimentaire est inférieure au seuil de pauvreté alimentaire dans une population donnée.

Incidence de l'extrême pauvreté : C'est la part en pourcentage d'individus dont la dépense de consommation est inférieure à un seuil de pauvreté alimentaire dans une population donnée.

IV.1. Cadre de vie et accès aux infrastructures de base

IV.1.1 Promiscuité des ménages

Au plan national, 10% des ménages dirigés par des femmes disposent en moyenne d'une pièce de logement pour plus de trois personnes en 2018. Dans les ménages dirigés par les hommes, ce taux est de 24% à la même date. Quel que soit le sexe du chef de ménage, la promiscuité est nettement plus accrue en milieu rural avec des proportions plus élevées, qu'en milieu urbain. En outre, entre 2017 à 2018, la promiscuité a beaucoup varié, passant de 22% en 2017 à 10% en 2018 chez les ménages gérés par les femmes. Son évolution est restée similaire dans les ménages dirigés par les hommes, entre les deux dates (Tableau 4-1).

Tableau 4. 1: Taux de promiscuité des ménages selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

		Sexe	Milieu de résidence		
			Urbain	Rural	Burkina Faso
2017	Femmes		15,7	25,5	21,8
	Hommes		22,2	38,6	34,2
2018	Femmes		7,5	12,6	10,3
	Hommes		10,7	30,0	24,0

Sources des données : INSD/EHCVM 2018, Mini-EMC 2018

IV.1.2 Ménages habitant des logements en matériaux définitifs

En 2018, 81% des ménages dirigés par des femmes et 64% des ménages dirigés par des hommes vivent dans des logements en matériaux définitifs (Tableau 4. 2). La situation est meilleure en milieu urbain où au moins 9 ménages sur 10 (96%) vivent dans des logements en matériaux définitifs quel que soit le sexe du chef de ménage, comparativement en milieu rural. Par ailleurs, la proportion des ménages vivant dans des logements en matériaux définitifs a augmenté régulièrement de 2016 à 2018, indépendamment du sexe du chef de ménage.

Tableau 4. 2: Proportion (en %) des ménages habitant des logements en matériaux définitifs selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

		Sexe	Milieu de résidence		
			Urbain	Rural	Burkina Faso
2016	Femmes		69,9	25,8	37,8
	Hommes		66,0	10,7	25,2
2017	Femmes		81,0	23,6	45,5
	Hommes		81,7	22,6	38,6
2018	Femmes		97,7	66,8	80,8
	Hommes		96,6	49,7	64,4

Sources des données : INSD/SIGI 2016, EHCVM 2018, Mini-EMC 2018

IV.1.3 Ménages utilisant des combustibles non solides

Du fait de la pression humaine sur le couvert végétal, l'utilisation des combustibles non solides est à encourager pour la préservation de l'environnement. En 2018, seulement 15% des ménages

dirigés par des hommes et 19% des ménages gérés par des femmes utilisent principalement du gaz ou de l'énergie pour la cuisine (Tableau 4. 3). Ces proportions sont en hausse par rapport à celles des années 2017 et 2016. En outre, l'utilisation des combustibles non solides est faible en milieu rural au regard de son niveau en milieu urbain. En effet, sur la période 2016-2018, la proportion des ménages utilisant des combustibles non solides en milieu rural est inférieure à 3% alors qu'elle dépasse 33% chez les ménages en milieu urbain. Sur la même période, l'utilisation des combustibles non solides est plus basse dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dont les chefs sont des hommes.

Tableau 4. 3: Proportion (en %) des ménages utilisant des combustibles non solides selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

		Sexe	Milieu de résidence		
			Urbain	Rural	Burkina Faso
2016	Femmes		36,3	2,1	11,5
	Hommes		42,7	1,8	12,7
2017	Femmes		33,5	0,9	13,4
	Hommes		45,6	1,6	13,5
2018	Femmes		40,2	0,7	18,5
	Hommes		45,7	0,7	14,8

Sources des données : INSD/SIGI 2016, EHCVM 2018, Mini-EMC 2018

IV.1.4 Accès des ménages à une source d'eau potable

Tous les ménages n'ont pas accès à l'eau potable au Burkina Faso. En 2018, 82% des ménages dirigés par des femmes ont accès à des sources d'eau potable. Ce taux d'accès est de 76% dans les ménages ayant un homme à leur tête (Tableau 4. 4). L'évolution du niveau d'accès des ménages à l'eau potable est marquée par des fluctuations entre 2016 et 2018. Par ailleurs, un écart de niveau d'accès est visible entre les ménages en milieu urbain et ceux en milieu rural. En effet, au moins 9 ménages sur 10 (92%) ont accès à l'eau potable en milieu urbain quels que soient l'année et le sexe du chef de ménage. En revanche, le taux d'accès des ménages à l'eau potable est inférieur à 77% en milieu rural, indépendamment de l'année et du sexe de la personne qui dirige le ménage. Aussi, exception faite en 2017, les ménages dirigés par les femmes ont proportionnellement plus accès à l'eau potable que les ménages dirigés par les hommes.

Tableau 4. 4: Taux d'accès des ménages à une source d'eau potable selon le sexe du chef de ménage et milieu de résidence

		Sexe	Milieu de résidence		
			Urbain	Rural	Burkina Faso
2016	Femmes		93,7	76,4	81,1
	Hommes		95,6	68,1	75,4
2017	Femmes		93,3	67,6	76,5
	Hommes		94,2	70,0	77,4
2018	Femmes		92,5	73,0	81,8
	Hommes		94,4	68,1	76,3

Sources des données : INSD/SIGI 2016, EHCVM 2018, Mini-EMC 2018

IV.1.5 Ménages utilisant de l'électricité pour l'éclairage

L'utilisation de l'électricité pour l'éclairage est plus élevée dans les ménages dirigés par des hommes que dans ceux dirigés par des femmes en 2018 (Tableau 4. 5). En effet, 54% des ménages administrés par des hommes utilisent l'électricité pour l'éclairage de leur logement alors que 49% des ménages conduits par des femmes sont concernés. Le constat est similaire dans les années antérieures. Aussi, en milieu urbain au moins 67% des ménages éclairent leur logement grâce à l'électricité quel que soit le sexe du chef de ménage. Cette proportion est moins de 43% en milieu rural quels que soient l'année et le sexe du chef de ménage. En outre, en termes d'évolution, l'accès à l'électricité s'est amélioré sur toute la période 2016-2018. Cette amélioration est observable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe du chef de ménage.

Tableau 4. 5: Pourcentage des ménages utilisant de l'électricité pour l'éclairage selon le sexe du chef de ménage

	Sexe	Milieu de résidence		
		Urbain	Rural	Burkina Faso
2016	Femmes	67,1	15,0	29,2
	Hommes	77,0	30,3	42,6
2017	Femmes	74,2	17,5	39,2
	Hommes	78,4	35,8	47,3
2018	Femmes	75,1	28,2	49,4
	Hommes	84,5	40,5	54,3

Sources des données : INSD/ SIGI 2016, EHCVM 2018, Mini-EMC 2018

IV.1.6 Accès des ménages à des latrines améliorées

Le niveau d'accès des ménages aux latrines améliorées reste faible quel que soit le sexe du chef de ménage en 2018. En effet, seulement 22% des ménages dirigés par les femmes utilisent des installations sanitaires améliorées. Ce taux d'accès baisse à 21% chez les ménages dont les chefs sont des hommes. Pour la même année, la situation semble plus préoccupante en milieu rural où au plus 1 ménage sur 10 (11%) bénéficie de latrine améliorée, indépendamment du sexe du chef de ménage qu'en milieu urbain. L'évolution de l'utilisation de ces installations a connu une hausse régulière et lente sur la période 2017-2018. En outre, le progrès est plus remarquable dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux représentés par les hommes.

Tableau 4. 6: Taux d'accès des ménages à des latrines améliorées selon le sexe du chef de ménage

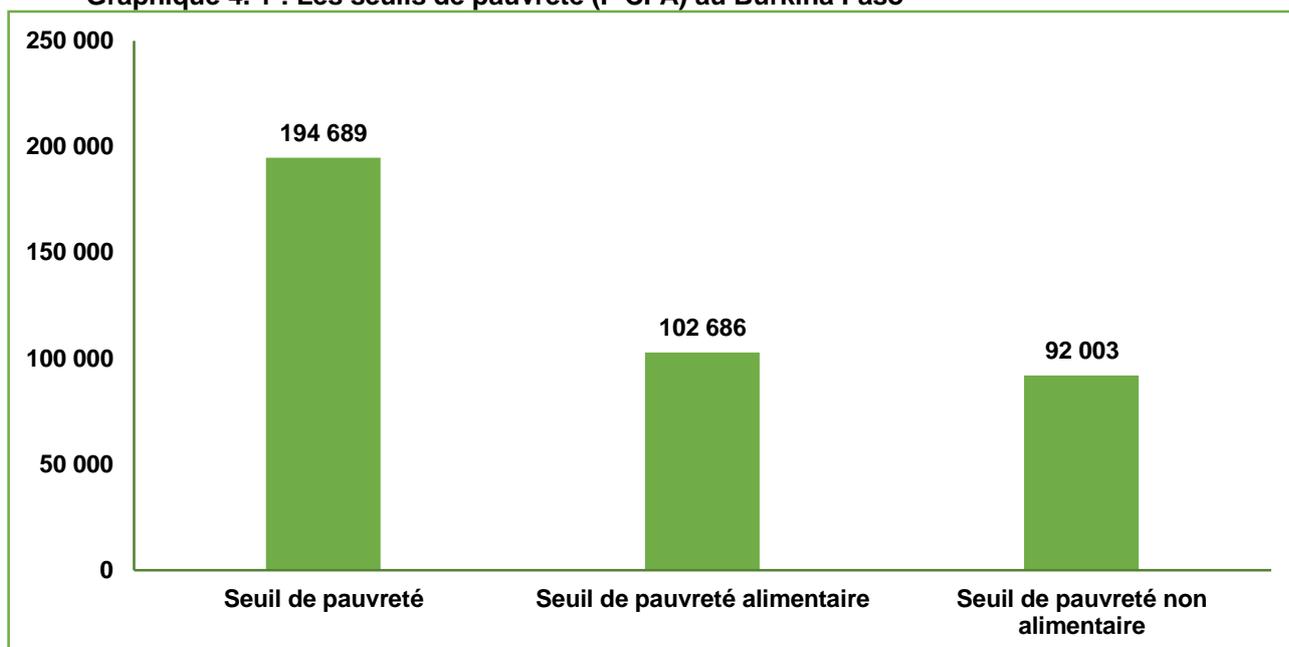
	Sexe	Milieu de résidence		
		Urbain	Rural	Burkina Faso
2017	Femmes	38,1	10,4	21
	Hommes	38,7	12,1	19,3
2018	Femmes	39,0	7,7	21,8
	Hommes	42,4	11,4	21,1

Sources des données : INSD/EHCVM 2018, Mini-EMC 2018

IV.1.7 Seuils de pauvreté

Le seuil de pauvreté monétaire établi en 2018 au niveau national est de 194 629 F CFA par personne et par an. Il correspond à la dépense annuelle en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre. Ce seuil se décompose en un seuil de pauvreté alimentaire de 102 686 F CFA par personne et par an et en un seuil de pauvreté non alimentaire de 92 003 F CFA par personne et par an. Par référence à ces seuils de pauvreté, il est possible d'établir les incidences de la pauvreté au Burkina Faso en 2018 (Graphique 4. 1).

Graphique 4. 1 : Les seuils de pauvreté (F CFA) au Burkina Faso

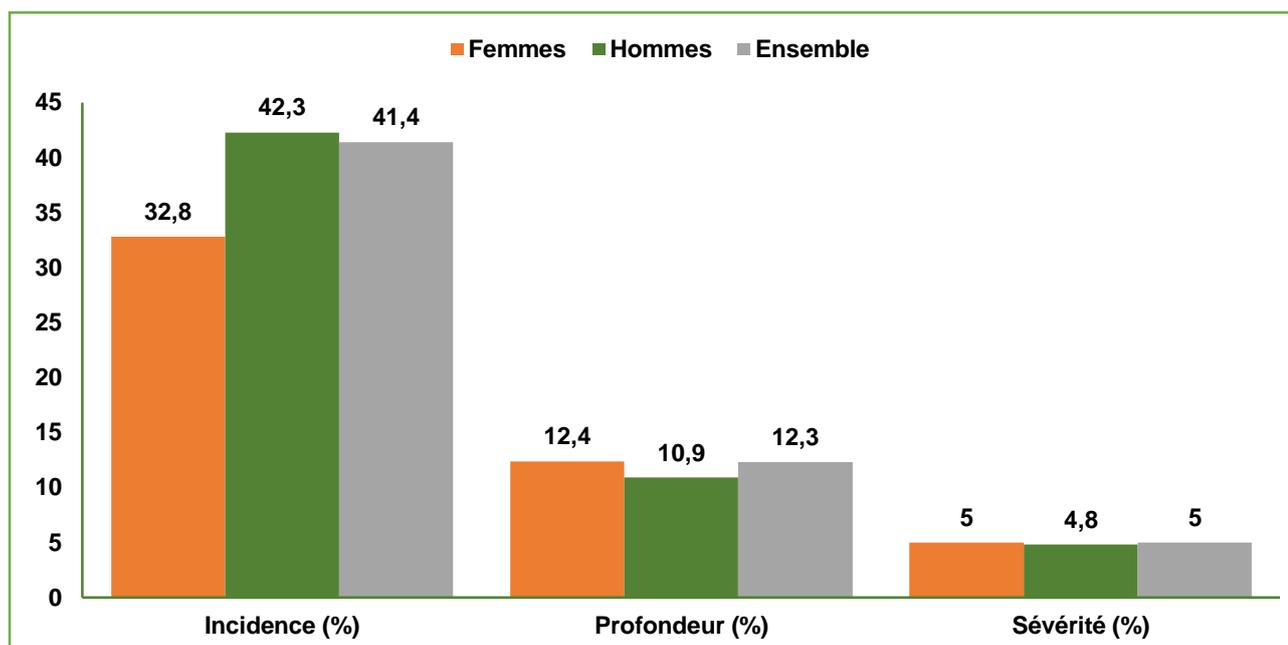


Sources des données : INSD/EHCVM 2018

IV.1.8 Indicateurs de pauvreté monétaire

Les indicateurs de pauvreté monétaire analysés ici concernent l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. En 2018, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 41% au Burkina Faso. En d'autres termes, 4 personnes sur 10 (41%) vivant au pays en 2018, sont pauvres. En tenant compte du sexe du chef de ménage, l'incidence de pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par les hommes (42%) que chez ceux dirigés par les femmes (33%). Pour ce qui est de la profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté ou gap de pauvreté) qui mesure la différence entre le revenu moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, elle est estimée à 12% au plan national chez les ménages dirigés par les femmes. Elle affiche une valeur de 11% chez les ménages ayant un homme à leur tête. Quant à la sévérité de la pauvreté qui mesure les inégalités entre les individus pauvres, son niveau est resté quasiment stable (5%) au plan national et quel que soit le sexe du chef de ménage (Graphique 4. 2).

Graphique 4. 2 : Indicateurs de pauvreté monétaire selon le sexe du chef de ménage

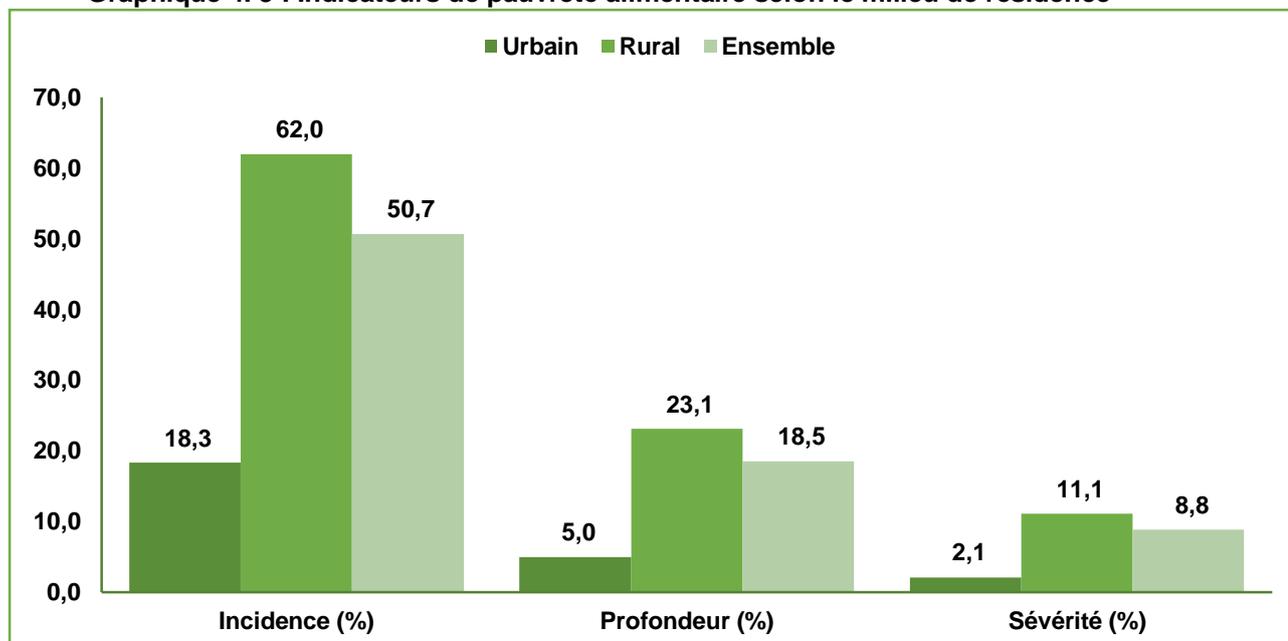


Sources des données : Construits par les auteurs à partir des données des rapports EHCVM-2018

IV.1.9 Pauvreté alimentaire

L'incidence de la pauvreté alimentaire en 2018 est de 51% au niveau national. Elle est plus élevée en milieu rural (62%) qu'en milieu urbain (18%). Le constat est de même pour les deux autres indicateurs de pauvreté alimentaire notamment la profondeur et la sévérité.

Graphique 4. 3 : Indicateurs de pauvreté alimentaire selon le milieu de résidence

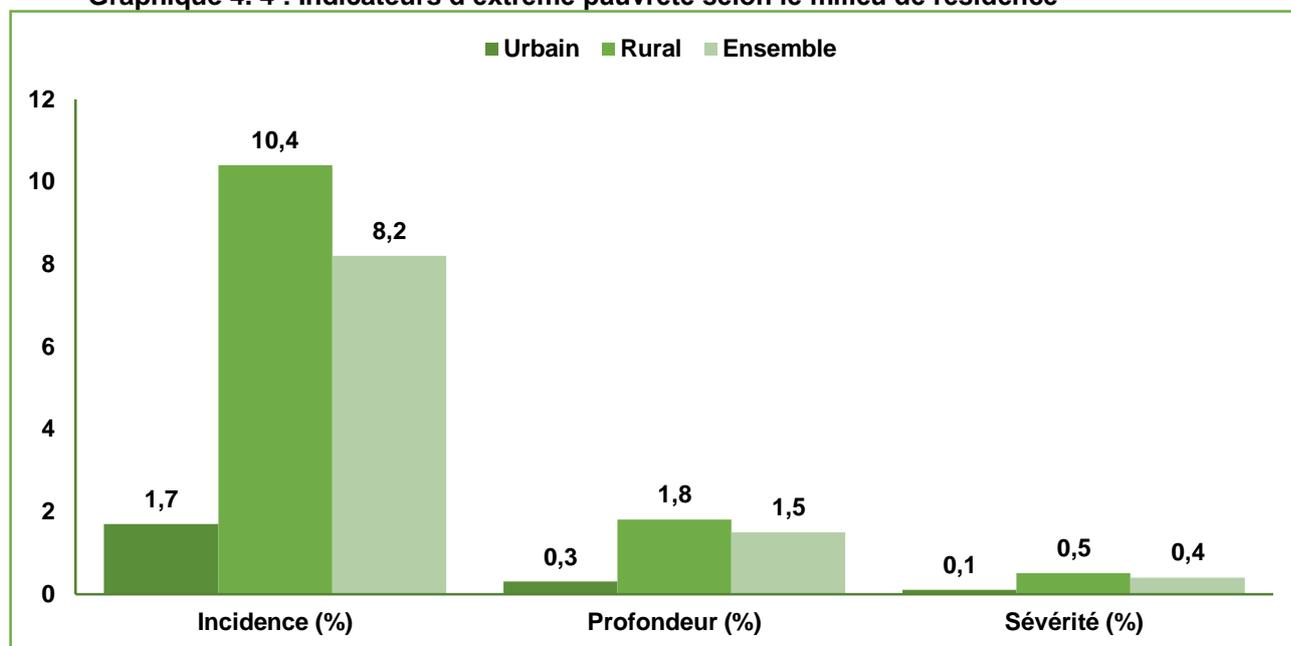


Sources des données : Construits par les auteurs à partir des données des rapports EHCVM-2018

IV.1.10 Incidence de l'extrême pauvreté

L'incidence de l'extrême pauvreté ou la proportion des personnes dont la totalité de ressources disponibles ne couvrent pas leurs besoins alimentaires est de 8% au plan national en 2018. Elle est de 10% en milieu rural contre 2% en milieu urbain. Les niveaux de la profondeur et de la sévérité de l'extrême pauvreté sont bas au niveau national et quel que soit le milieu de résidence.

Graphique 4. 4 : Indicateurs d'extrême pauvreté selon le milieu de résidence

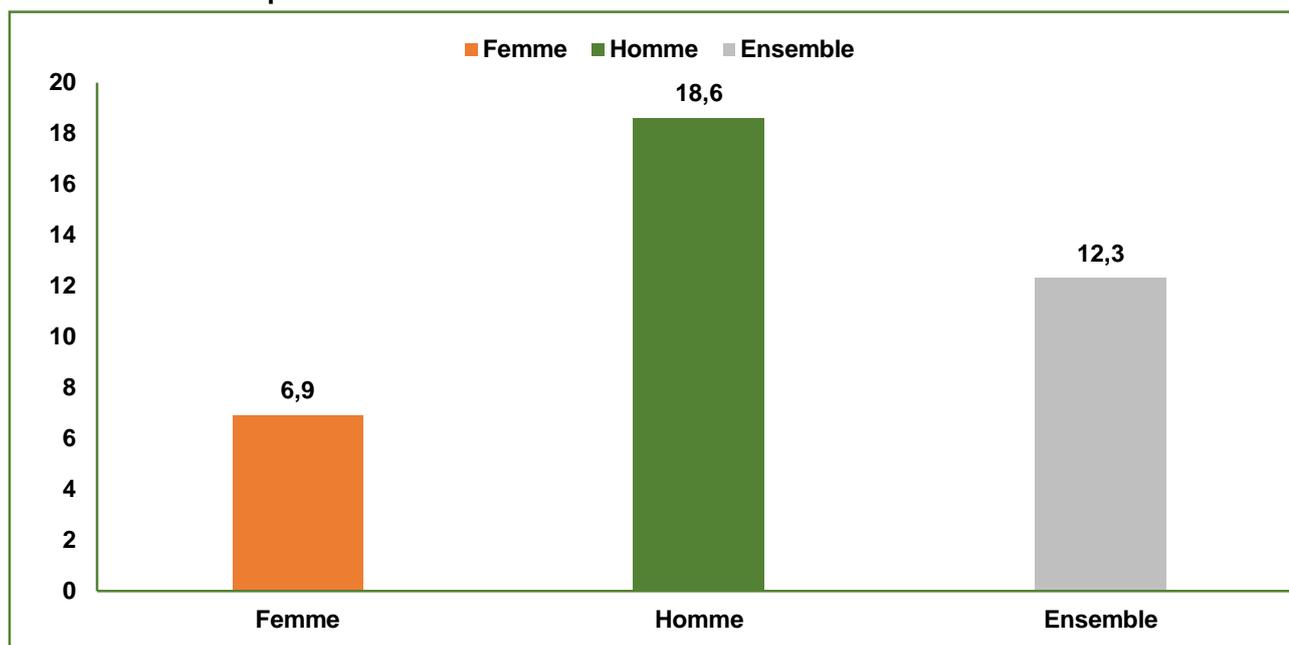


Sources des données : Construits par les auteurs à partir des données des rapports EHCVM-2018

IV.1.11 Personnes de 15 ans et plus possédant un compte dans une institution financière

En 2018, la possession de compte dans une institution financière est limitée pour la majeure partie des burkinabè. En effet, la proportion d'individus possédant au moins un compte dans une banque ou dans une institution de microfinance n'est que de 12%. Cette proportion est de 7% chez les femmes et de 19% chez hommes (Graphique 4. 5).

Graphique 4. 5 : Proportion des personnes de 15 ans et plus possédant au moins un compte dans une banque ou dans une institution de microfinance selon le sexe

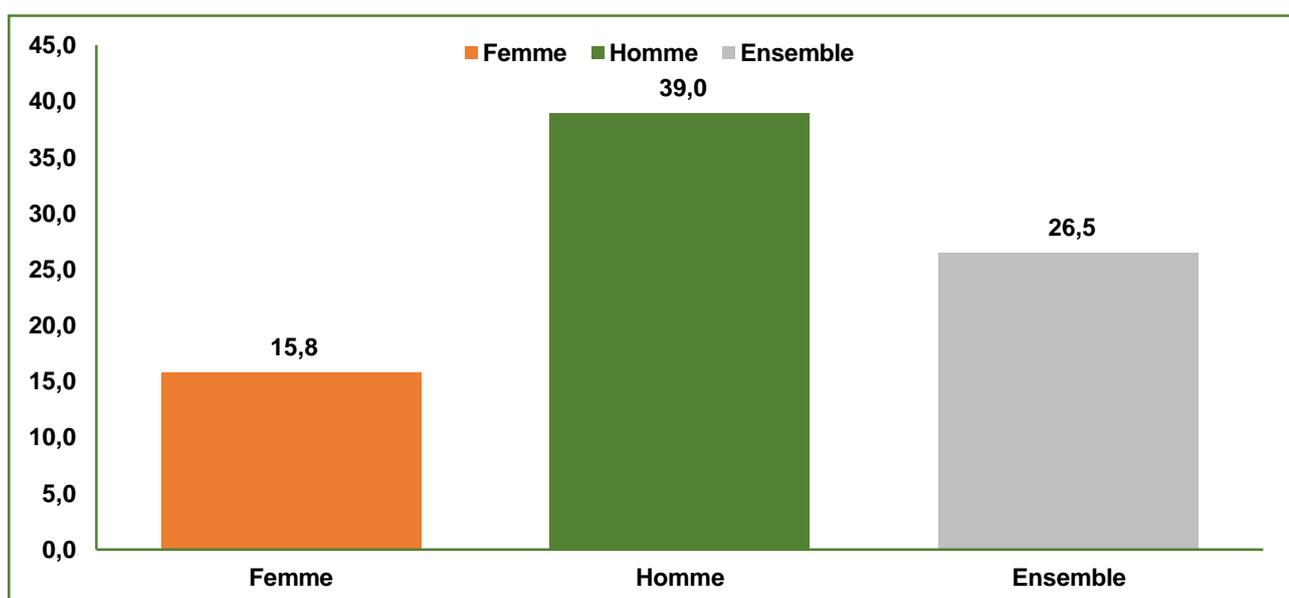


Sources des données : INSD/ EHCVM-2018

IV.1.12 Personnes de 15 ans et plus disposant d'une épargne dans une institution financière

La possession d'une épargne par les personnes de 15 ans ou plus au Burkina Faso reste faible en 2018. Dans l'ensemble, 27% des individus de 15 ans ou plus disposent d'une épargne. La possession d'épargne est plus élevée chez les hommes que chez les femmes de 15 ans ou plus. Chez les femmes de la tranche d'âge définie, 16% de ces dernières possèdent une épargne dans les institutions financières avec 39% des hommes de la même catégorie d'âge (Graphique 4. 6).

Graphique 4. 6 : Proportion des personnes de 15 ans et plus disposant d'une épargne dans une banque ou dans une institution de microfinance selon le sexe

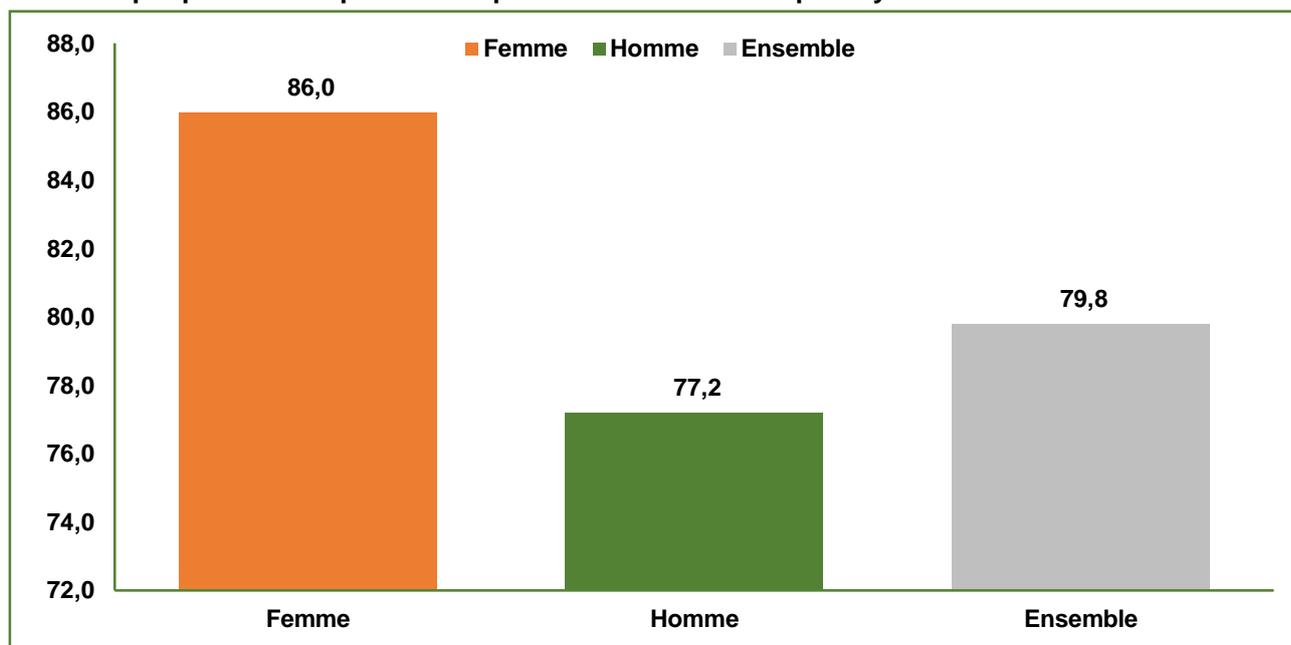


Sources des données : INSD/ EHCVM-2018

IV.1.13 Personnes de 15 ans et plus ayant accès au crédit

Au niveau national, 80% des personnes de 15 ans ou plus ont accès au crédit en 2018. Les femmes de cette tranche d'âge accèdent proportionnellement plus au crédit que les hommes. En effet, 86% des femmes âgées de 15 ans ou plus ont accès au crédit alors que c'est seulement 77% des hommes de la même tranche d'âge qui en bénéficient (Graphique 4. 7).

Graphique 4. 7 : Proportion des personnes de 15 ans et plus ayant accès au crédit selon le sexe



Sources des données : INSD/ EHCVM-2018

V. EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'emploi constitue l'un des domaines dans lesquels les inégalités de genre subsistent. Le travail de la femme est en général sous-évalué, notamment dans les pays en développement. La principale

Population en âge de travailler : il s'agit de la population âgée de 15 ans ou plus.

Les inactifs : ce sont les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et les retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, les femmes au foyer, les personnes en incapacité de travailler (les invalides ou les personnes en maladie de longue durée...) qui ne sont ni en emploi ni au chômage.

Actif occupé : Personne exerçant un ou plusieurs emplois (au sens du BIT, personne ayant exercé une activité économique ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence)

Les anciens actifs occupés : ce sont ceux qui ont perdu leur emploi.

Les primo-demandeurs : ce sont ceux qui recherchent leur premier emploi.

Travail : toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle.

L'emploi comme une forme de travail : activités de production de biens et de services (pour des tiers) en échange d'une rémunération ou d'un profit.

Emploi : est considérée en situation d'emploi (ou actif occupé) une personne en âge de travailler qui au cours d'une semaine de référence ou des sept (07) derniers jours s'est engagée ne serait-ce qu'une heure dans une activité visant à produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

Taux brut d'activité : rapport entre la population active et la population résidente totale

Taux net d'Activité : rapport entre la population active et la population en âge de travailler.

Taux d'inactivité : rapport entre la population inactive et la population totale.

Chômage au sens du BIT : est considérée en situation de chômage (ou actif non occupé) au sens du BIT, une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- Être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence pour produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit ;
- Avoir cherché activement un emploi au cours des trente derniers jours ;
- Être disponible pour prendre un emploi dans les quinze (15) prochains jours.

Chômeur découragé : Personne en âge de travailler et sans emploi qui, bien que prête à travailler, ne fait plus de démarches pour en trouver.

Chômeurs au sens élargi : Chômeurs BIT et chômeurs découragés.

Taux de Chômage : Rapport entre la population au chômage et la population active.

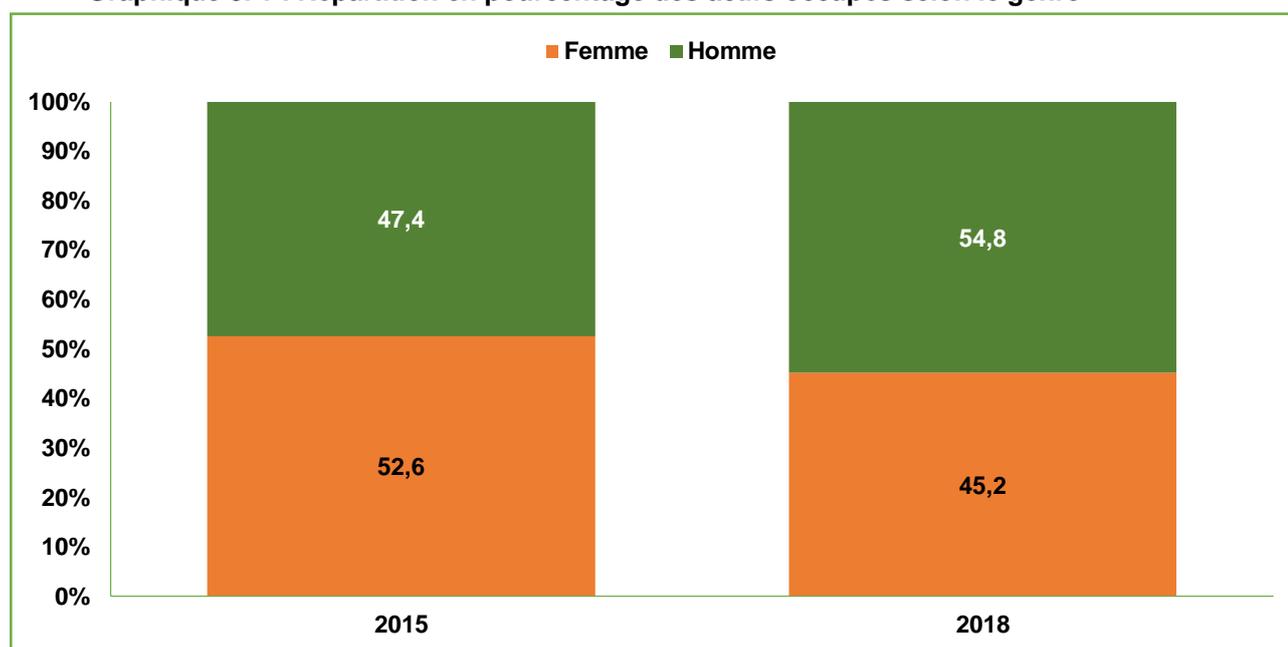
raison à la base de cet état est que les activités ménagères, presque entièrement assumées par les femmes, ne sont généralement pas perçues comme du travail.

V.1. Activités économiques des femmes et des hommes

V.1.1 Répartition des actifs occupés

En 2015, la moitié des actifs occupés (53%) sont des femmes. En 2018, ces dernières représentent 45% des actifs occupés, soit avec une proportion en baisse de 7 points de pourcentage.

Graphique 5. 1 : Répartition en pourcentage des actifs occupés selon le genre

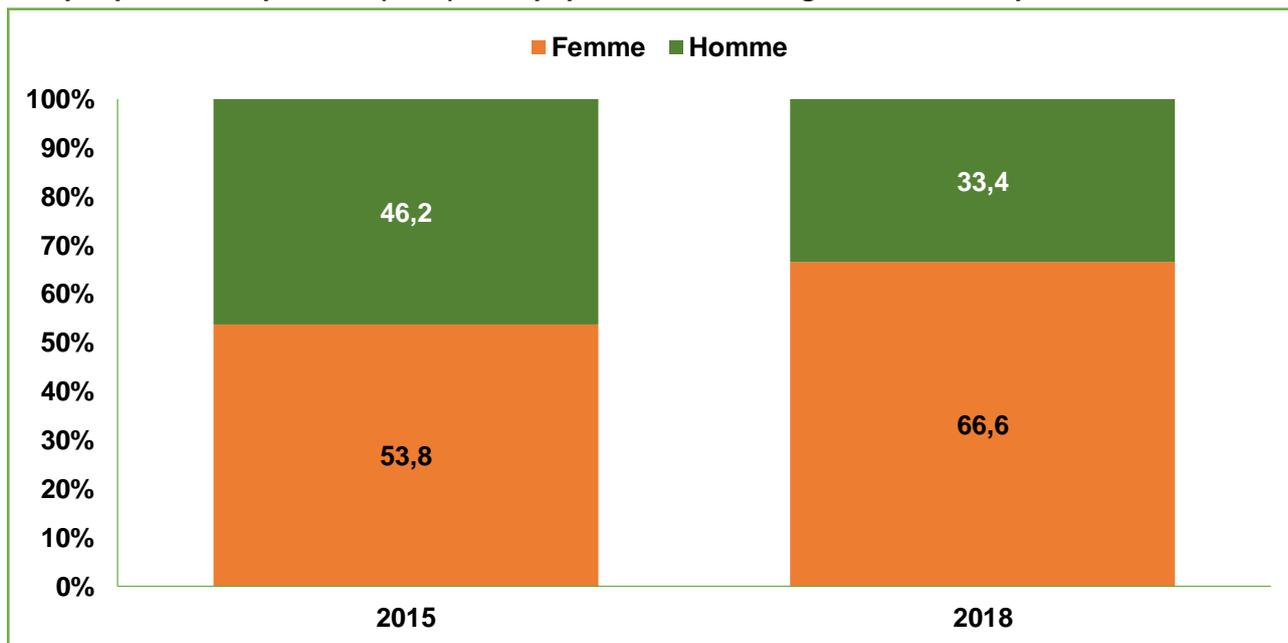


Sources des données : INSD, ENESI-2015, EHCVM-2018

V.1.2 Répartition de la population inactive

La population inactive est constituée essentiellement de femmes. Ces dernières représentent respectivement 54% et 67% de la population inactive en 2015 et en 2018. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les femmes s'occupent exclusivement des activités ménagères souvent moins valorisées.

Graphique 5. 2 : Répartition (en %) de la population inactive âgée de 15 ans et plus selon le sexe

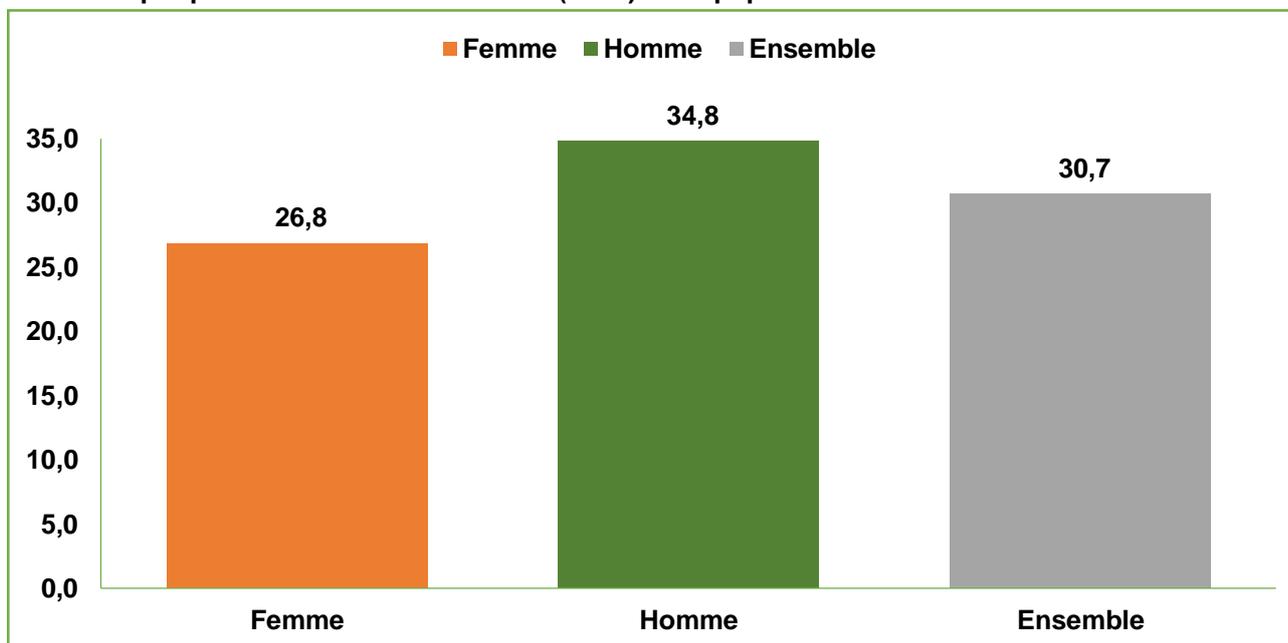


Sources des données : INSD, ENESI-2015, EHCVM-2018

V.1.3 Le taux brut d'activité selon le sexe en 2018

Le niveau d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes. En 2018, 27% des femmes résidentes du pays sont actives alors que parmi les hommes, 35% sont inactifs pendant la période.

Graphique 5. 3 : Taux brut d'activité (en %) de la population selon le sexe



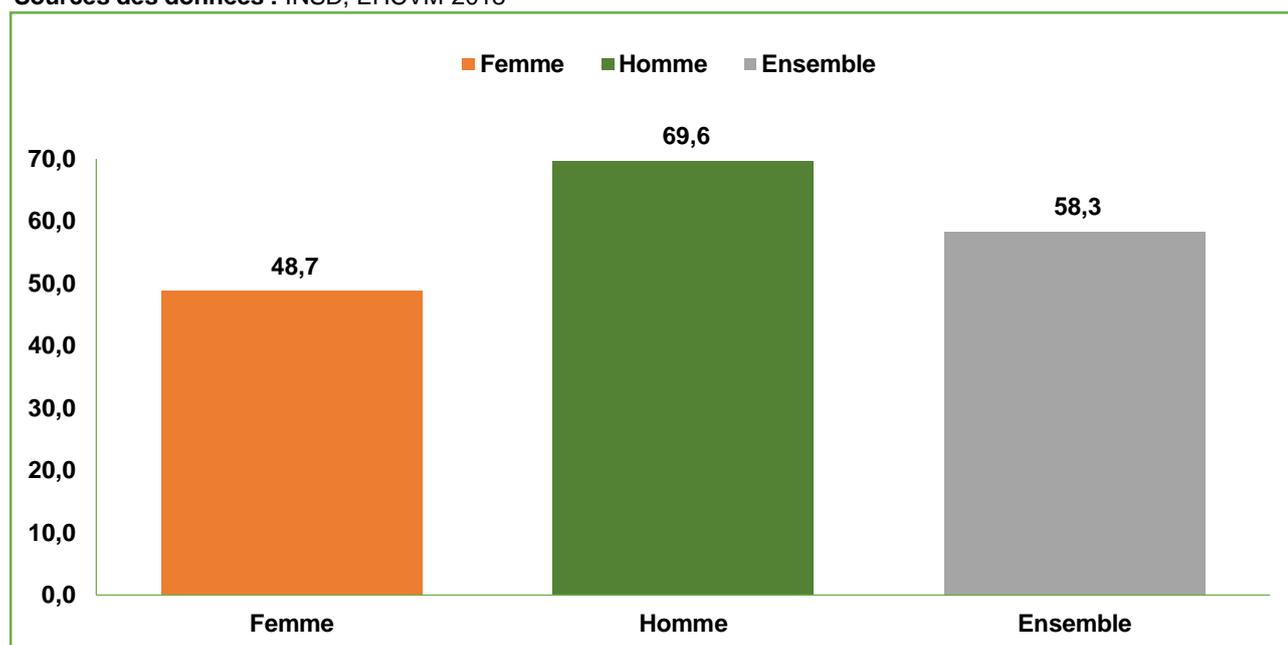
Sources des données : INSD, EHCVM-2018

V.1.4 Le taux net d'activité selon le sexe

Le niveau d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes. En 2018, la moitié (49%) des femmes âgées de 15 ans ou plus sont en activité alors que 70% des hommes en âge de travailler sont actives dans la même période.

Graphique 5. 4 : Taux brut d'activité (en %) de la population selon le sexe

Sources des données : INSD, EHCVM-2018



V.1.5 Raison d'inactivités des inactifs de 15 ans et plus

Les raisons d'inactivités des personnes âgées de 15 ans varient selon le sexe. Chez la femme, la principale cause d'inactivité (51,8%) est le foyer alors que chez l'homme, d'autres raisons d'inactivité (46 %) sont avancées. Aussi, respectivement 18% des femmes et 32% des hommes sont inactives du fait qu'ils sont en cours de scolarisation (Tableau 5. 1).

Tableau 5. 1: Répartition en pourcentage des inactifs de 15 ans et plus selon les raisons d'inactivités

	Hommes	Femmes
Malentendant	0,6	0,4
Malvoyant	1,5	0,5
Handicapé	0,6	0,6
Autre handicap ou maladie de longue durée	4,8	4,4
En cours de scolarité	31,8	17,5
Retraité	6,8	3,4
Femme au foyer	0,8	51,8
Rentier	6,6	1,4
Autre	46,4	19,9
Total	100	100

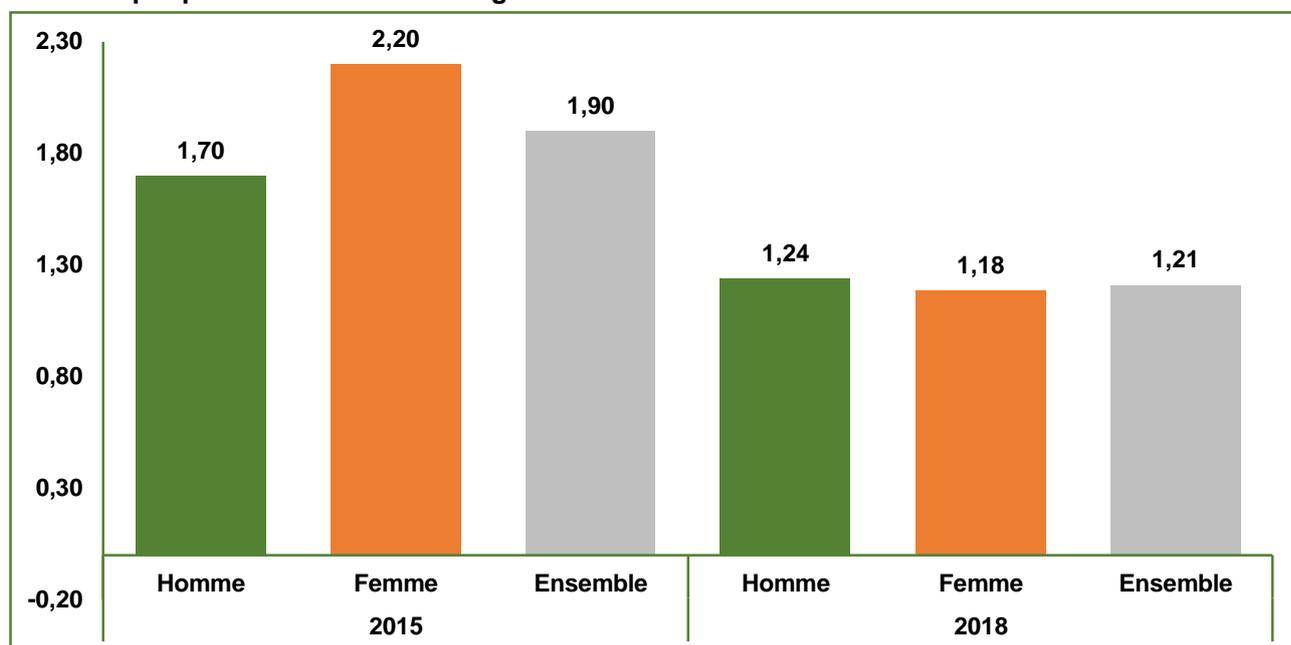
Sources des données : INSD, ERI-ESI 2018

V.1.6 Chômage au sens du BIT

Le chômage au sens du BIT touche peu différemment les hommes et les femmes actifs. Entre 2015 et 2018, le taux de chômage des femmes au sens du BIT est passé de 2,20% à 1,18% alors que celui des hommes qui était de 1,70% est passé à 1,24%. Ainsi, les femmes qui étaient plus touchées

par le chômage que les hommes en 2015 ont un taux de chômage plus faible que celui des hommes en 2018 (Graphique 5. 5).

Graphique 5. 5 : Taux de chômage au sens du BIT



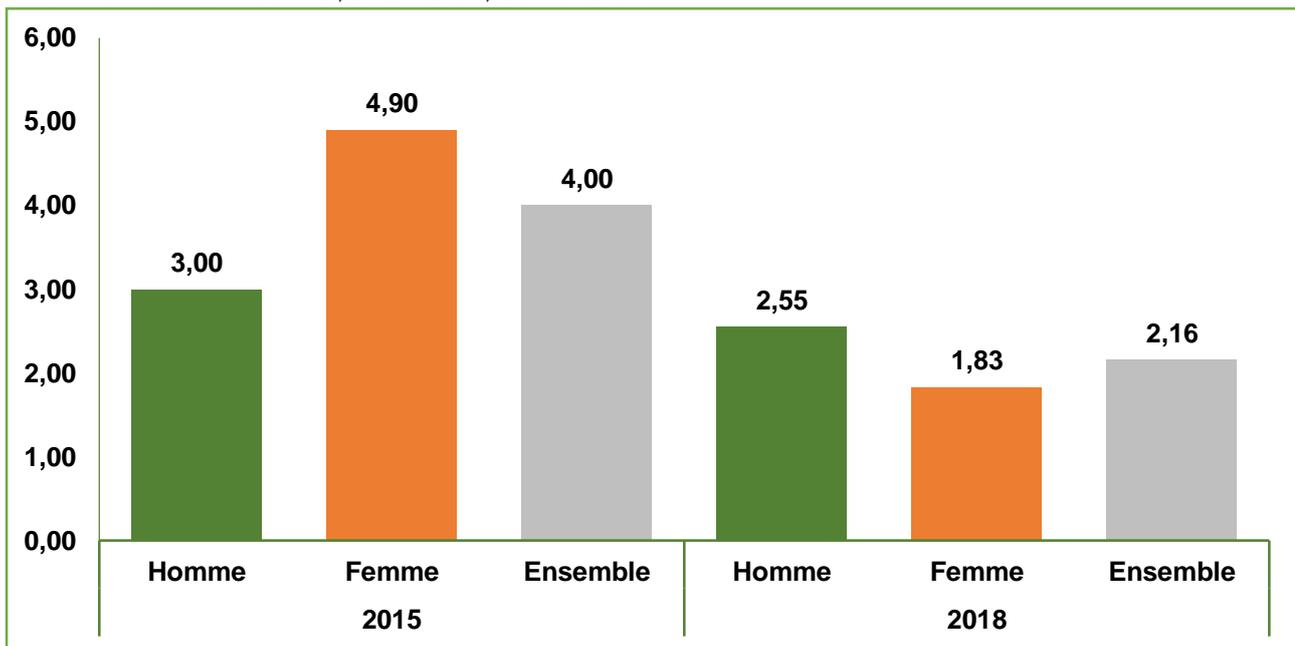
Sources des données : INSD, ENESI-2015, EHCVM-2018

V.1.7 Chômage au sens large

Au sens large, le taux de chômage au sens large a presque été divisé par deux entre 2015 et 2018 probablement à cause de la saisonnalité de l'indicateur. En 2015, respectivement 4,9 % des femmes et 3,0% des hommes étaient en situation de chômage au sens large. Trois années plus tard en 2018, le taux de chômage des femmes est de 2,55% et celui des hommes de 1,83%.

Graphique 5. 6 : Taux de chômage au sens large

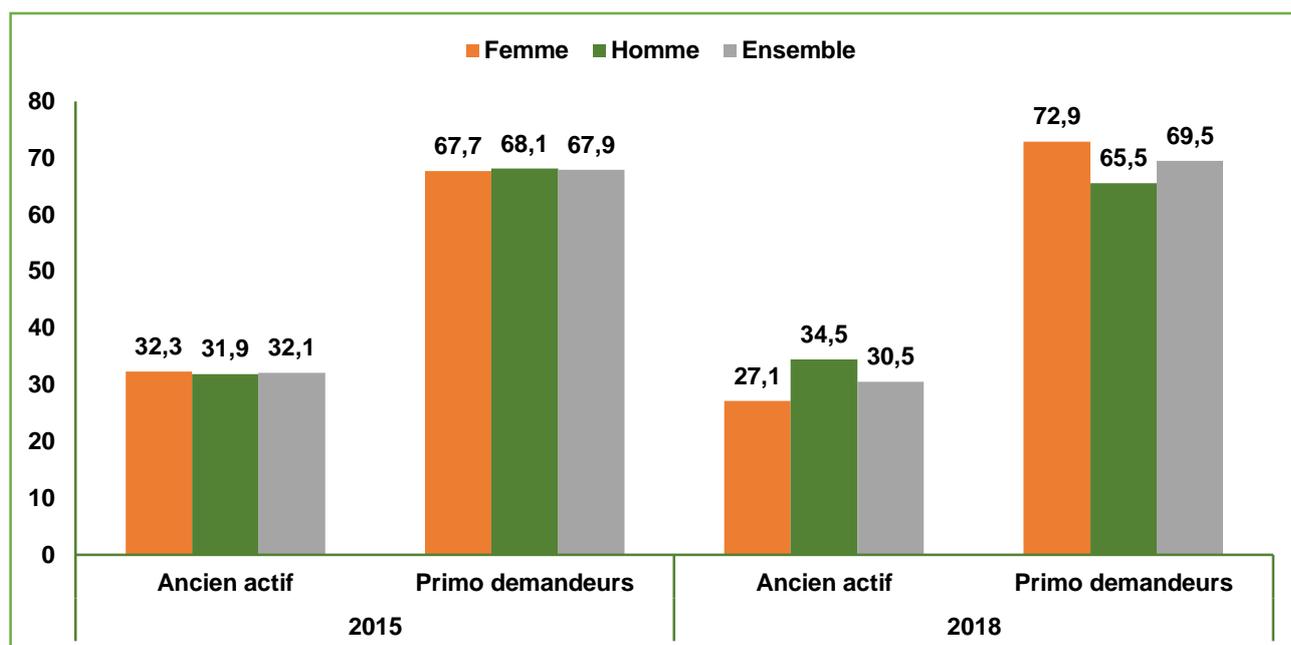
Sources des données : INSD, ENESI-2015, EHCVM-2018



V.1.8 Caractéristiques personnelles des chômeurs

La majorité des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emploi. Alors qu'en 2015, l'écart entre les femmes et les hommes, est moins sensible pour cette catégorie, (67,7% chez les femmes et 68,1% des hommes chez les hommes) les primo-demandeurs sont de plus en plus, proportionnellement plus important chez les femmes. En effet en 2018, ce chiffre a augmenté chez les femmes et baissé chez les hommes. Parmi les femmes au chômage cette année, 73% sont primo-demandeurs pendant que 65,5% des hommes demandeurs d'emploi sont des primo-demandeurs (Graphique 5. 7).

Graphique 5.7 : Caractéristiques personnelles des types de chômeurs en pourcentage en 2018



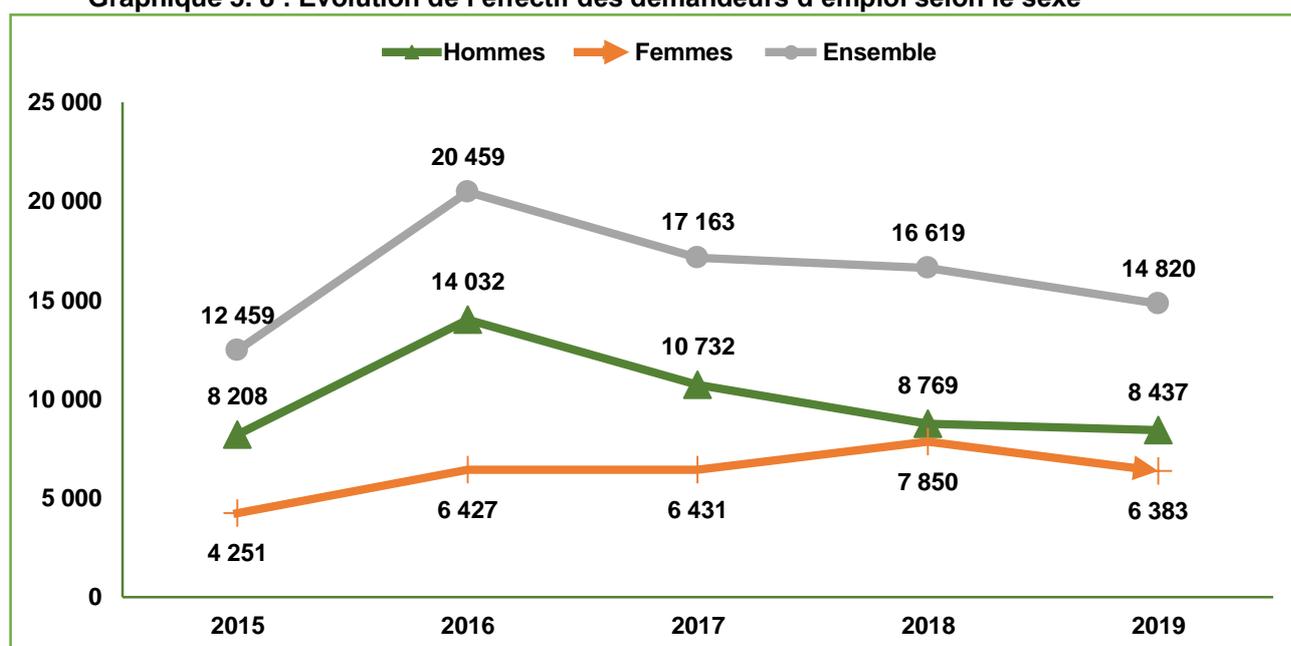
Sources des données : INSD, ENESI-2015, EHCVM-2018

V.2. Emploi

V.2.1 Les demandes d'emploi adressées à l'ANPE

Entre 2015 et 2019, les femmes se sont moins inscrites sur les listes des demandeurs d'emploi que les hommes (Graphique 5.8). Cet écart se réduit toute fois d'année en année car les femmes qui représentaient 34% des demandeurs d'emploi en 2015 forment 43% des demandeurs d'emploi en 2019.

Graphique 5.8 : Evolution de l'effectif des demandeurs d'emploi selon le sexe

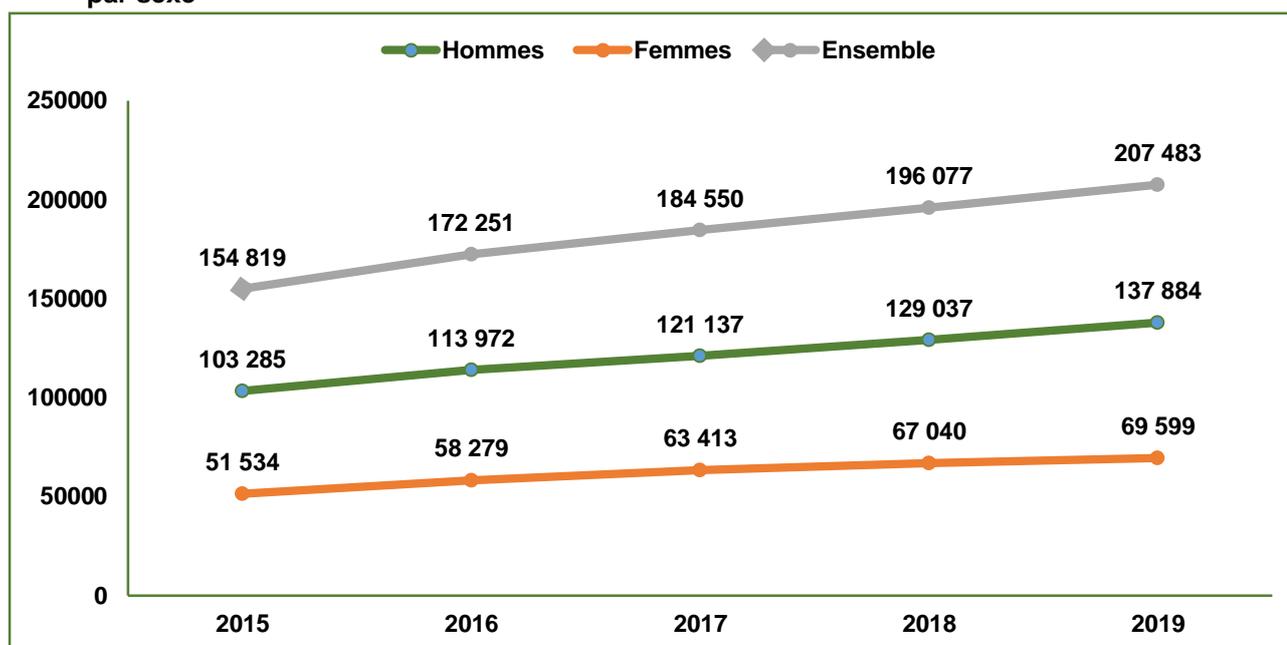


Sources des données : ONEF/Annuaire statistique du marché de l'emploi 2019, INSD/Annuaire statistique national 2019

V.2.2 Femmes et Hommes dans la Fonction Publique

Les agents de la Fonction Publique burkinabè sont majoritairement des hommes. Entre 2015 et 2019, l'effectif des agents de la fonction publique est passé de 154 819 à 207 483 personnes (Graphique 5. 9). Parmi eux, deux tiers sont des hommes et cette proportion n'évolue presque pas durant la période. Les inégalités liées au genre dans la fonction publique semble donc se maintenir dans les cinq dernières années.

Graphique 5. 9 : Evolution de l'effectif des agents de la fonction publique au 31 décembre 2019 par sexe



Sources des données : DGESS / Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale 2019

V.2.3 Candidats aux concours directs de la fonction publique au Burkina Faso

Entre 2015 et 2019, les candidatures aux concours directs de la fonction publique augmentent considérablement. Durant cette période, les candidatures féminines augmentent plus vite (127%) que celles des hommes (70%), même si le nombre de candidats de sexe masculin reste toujours supérieur à celui de sexe féminin (Tableau 5. 2).

Tableau 5. 2: Nombre de candidatures aux concours directs par sexe

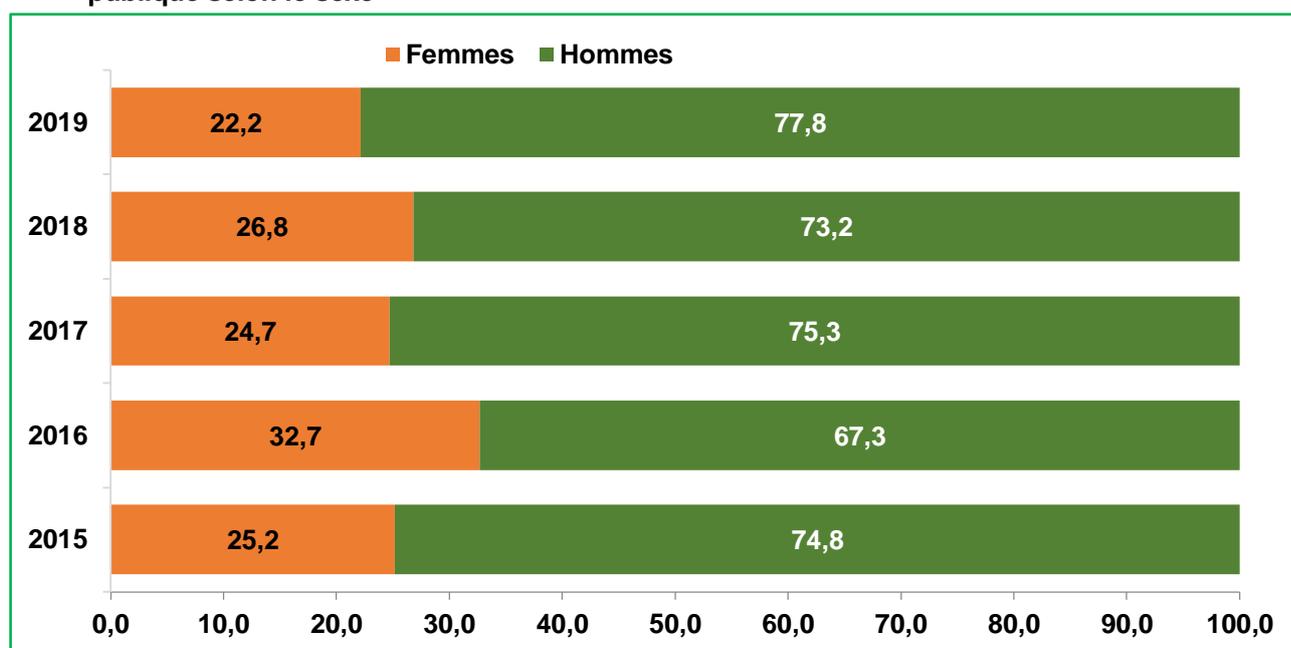
	2015	2016	2017	2018	2019
Hommes	437 611	562 750	573 332	556 127	744 168
Femmes	221 029	319 922	347 051	331 681	501 736
Ensemble	658 640	882 672	920 383	887 808	1 245 904

Sources des données : DGESS / Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale 2019

V.2.4 Admis aux concours directs de la fonction publique au Burkina Faso

Les admis aux concours directs de la fonction publique entre 2015 et 2019 sont majoritairement des hommes. Les admissions des femmes aux concours directs de la fonction publique représentent un quart de l'ensemble, sauf en 2016 où elle atteint 33%.

Graphique 5. 10 : Répartition (en %) du nombre d'admis aux concours directs de la fonction publique selon le sexe

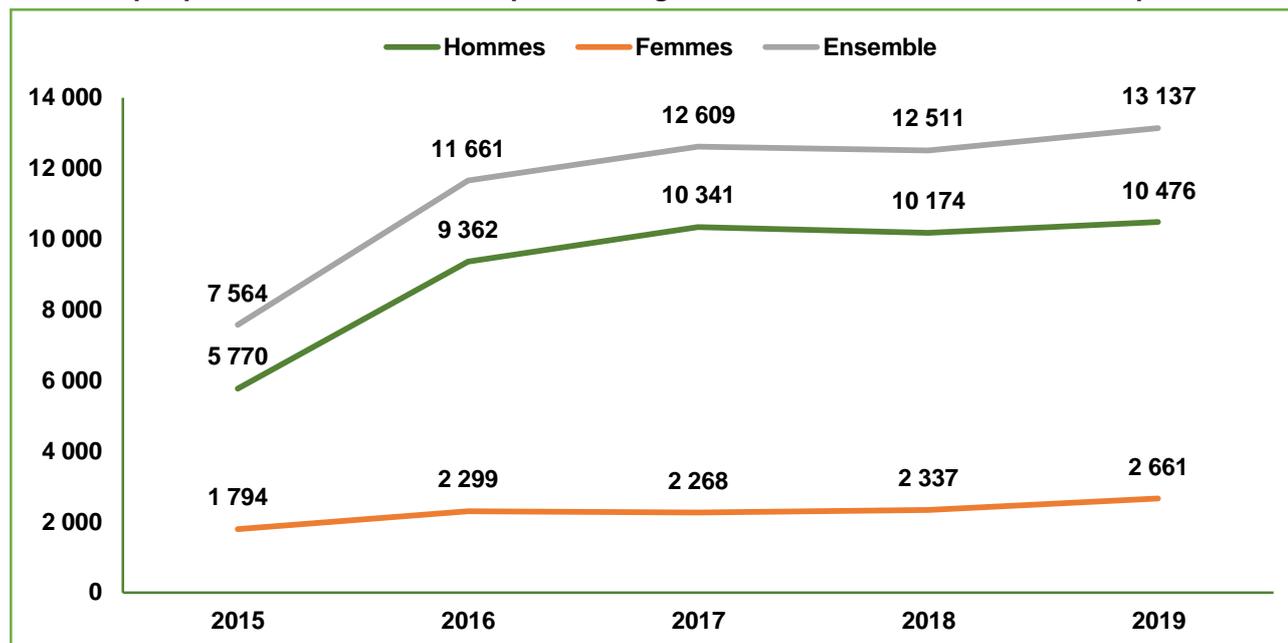


Sources des données : DGESS / Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale 2019

V.2.5 Répartition des entreprises selon le sexe du promoteur

Le nombre d'entreprises créées par les femmes et les hommes augmentent continuellement au Burkina Faso. Leur effectif est passé de 7 600 à 13 000 au cours de la période 2015 à 2019. Durant cette période, 20% des d'entreprises enregistrés au CEFORE ont des promoteurs de sexe féminin.

Graphique 5. 11 : Nombre d'entreprises enregistrées au CEFORE selon le sexe du promoteur



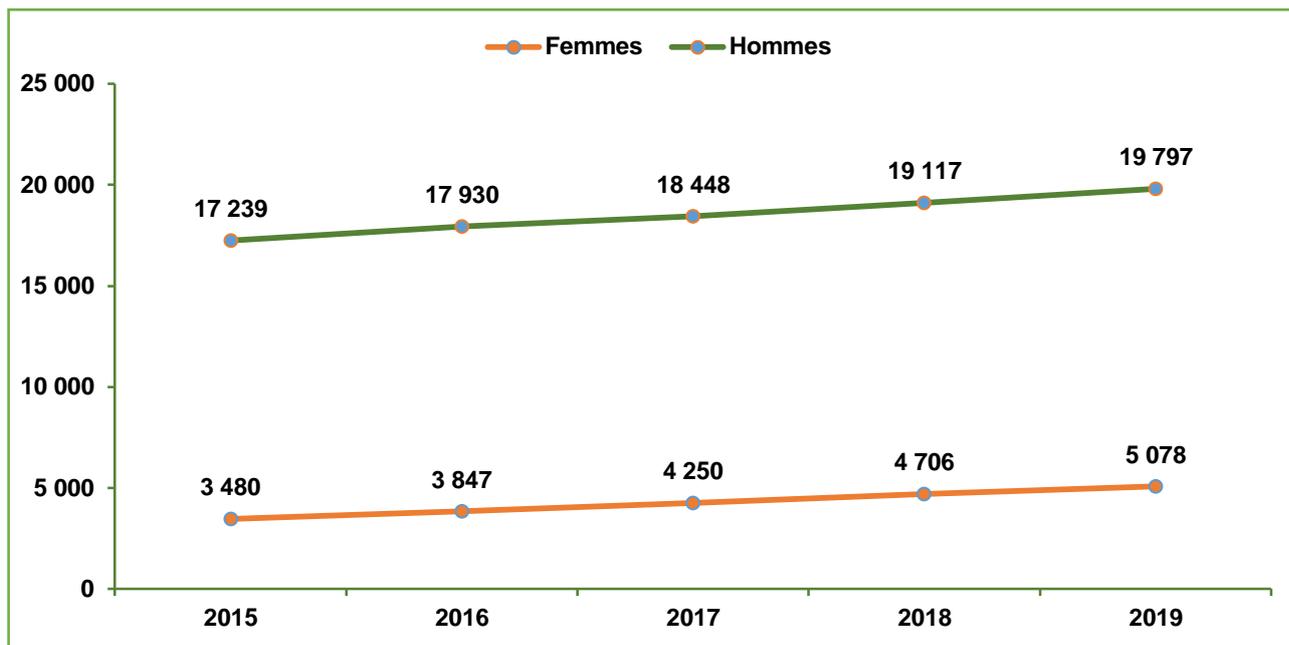
Sources des données : Centre de formalités des entreprises (MEBF), 2019

V.3. Protection Sociale

V.3.1 Effectif des fonctionnaires retraitées enregistrées à la CARFO

L'effectif des retraitées enregistrées à la CARFO augmente chaque année. Cependant, les femmes retraitées sont moins nombreuses que les hommes parmi les retraités depuis 2015. Entre 2015 et 2019 la part des femmes dans le nombre total des retraités enregistrés à la CARFO est passée de 17% à 20%. La supériorité numérique des hommes constatée dans l'ensemble des effectifs de la fonction publique semble se répercutées ainsi dans les départs à la retraite.

Graphique 5. 12 : Effectifs des retraités enregistrés à la CARFO selon le sexe

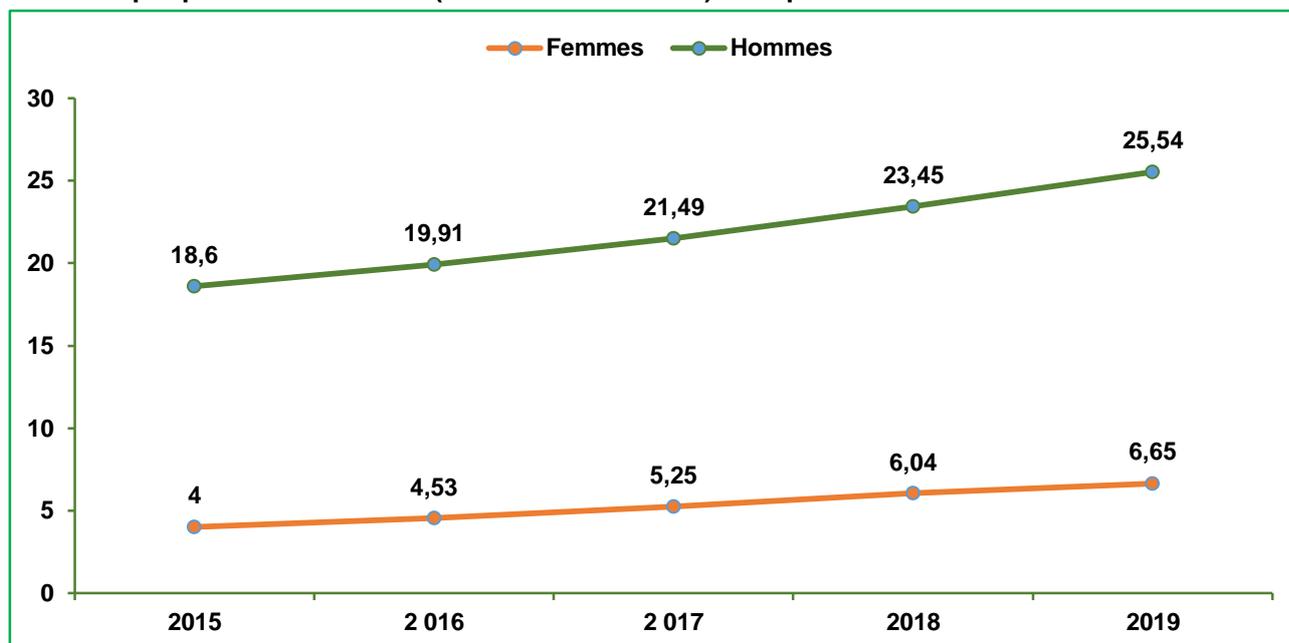


Sources des données : DGESS / Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale 2019

V.3.2 Montants de la pension versés aux retraités de la CARFO

Concernant les montants de la pension versés aux retraités, 18,5% des montants reviennent aux femmes en 2016 et 20,7% en 2019. Les hommes, plus nombreux à la retraite au cours de la période bénéficient plus de 79% des montants alloués.

Graphique 5. 13 : Montants (en milliards de FCFA) de la pension versée à la CARFO selon le sexe



Sources des données : DGESS / Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale 2019

V.3.3 Effectif des pensionnaires de la CARFO vivant dans le veuvage

Les pensionnaires de la CARFO vivant dans le veuvage sont majoritairement des femmes. En effet, entre 2015 et 2019, en moyenne 334 pensionnaires femmes deviennent veuves chaque année. Au

31 décembre 2019, 97% des pensionnaires vivant dans le veuvage sont des femmes (Tableau 5. 3).

Tableau 5. 3: Nombre de veufs/veuves au 31 décembre

Sexe	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes	13 290	13 563	13 878	14 263	14 624
Hommes	369	395	420	445	477
Ensemble	13 659	13 958	14 298	14 708	15 101

Sources des données : DGESS / Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale 2019

V.3.4 Effectif des travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Les travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale augmente entre 2015 et 2019. Cependant, la protection sociale chez les travailleurs du privé et du parapublic concerne plus les hommes. En effet, dans la même période, les femmes travailleuses immatriculées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale représente seulement un quart de l'ensemble des travailleurs (Tableau 5. 4).

Tableau 5. 4: Evolution des travailleurs immatriculés à la CNSS selon sexe de 2015 à 2019

Sexe	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes	76 542	83 250	90 693	98 650	106 894
Hommes	269 794	286 220	306 855	327 111	347 268
Ensemble	346 336	369 470	397 548	425 761	454 162

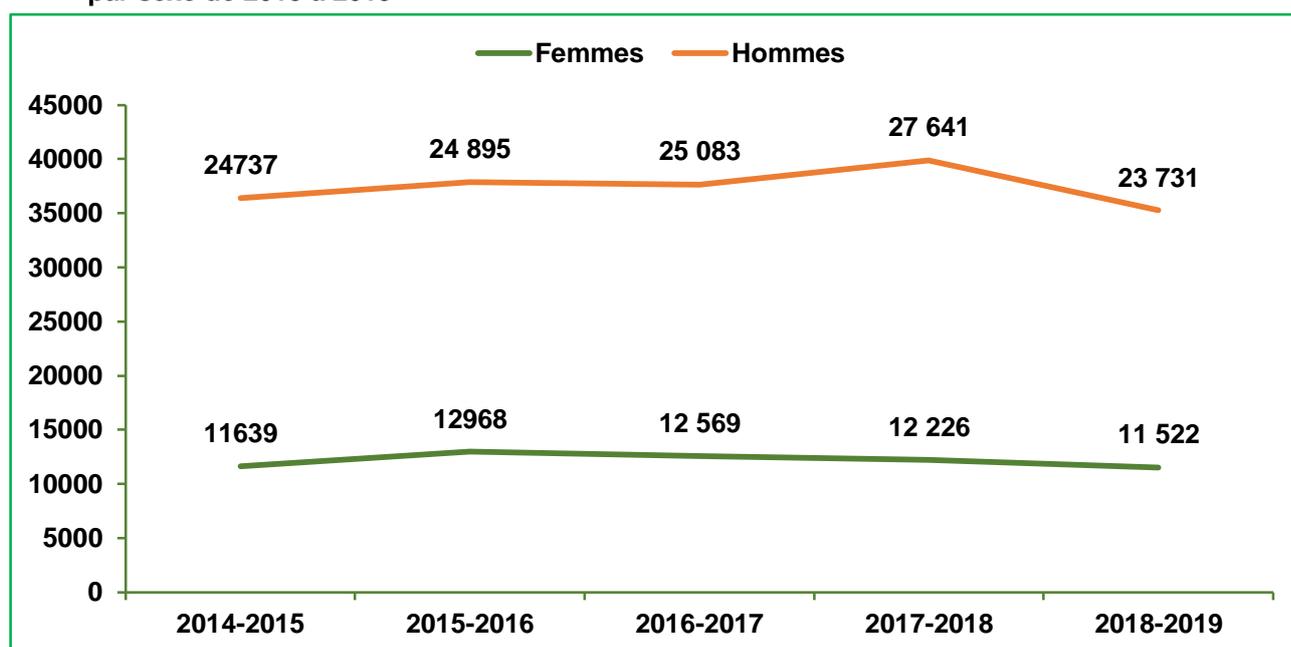
Sources des données : DGESS / Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale 2019

V.4. Formation professionnelle

V.4.1 Les inscrits dans les écoles de formation professionnelle publique selon le sexe

Les effectifs des inscrits dans les écoles de formation professionnelle publique sont majoritairement des hommes. Entre 2015 et 2018, les effectifs augmentent dans les écoles de formation professionnelle tandis qu'en 2019 ils baissent. Les femmes représentent entre 31% et 34% des effectifs dans les écoles de formation professionnelle publique au cours des cinq dernières années.

Graphique 5. 14: Effectifs des inscrits dans les écoles de formation professionnelle publiques par sexe de 2015 à 2019



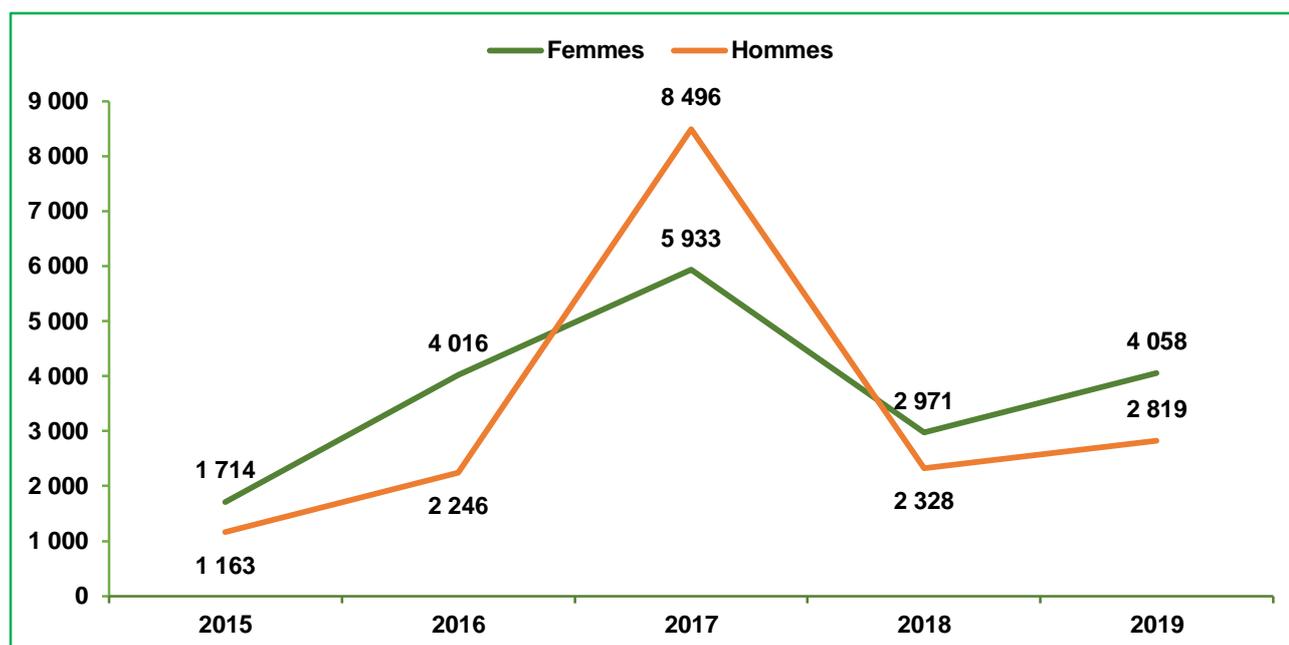
Sources des données : EFPP/ Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection Sociale 2019

V.4.2 Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage

Au cours de la période 2015 à 2019 les femmes ont plus bénéficié des services du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) que les hommes. Par contre, en 2017, 60% des bénéficiaires des services du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage sont des hommes.

Par ailleurs, dans la même période, les bénéficiaires des services du Fonds d'appui évoluent en dent de scie avec un effectif plus important en 2017.

Graphique 5. 15 : Evolution du nombre de bénéficiaires du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage



Sources des données : FAFPA/ ONEF/Annuaire statistique du marché de l'emploi 2019

V.4.3 Effectifs des élèves de l'enseignement et la formation technique et professionnel

Les effectifs des élèves de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP) ont augmenté depuis 2017/2018. En 2019/2020, 36 424 élèves suivent des cours dans les EFTP et parmi eux, 36,7% sont des filles (Tableau 5. 5). Malgré ces effectifs, l'EFTP reste encore embryonnaire et occupe seulement 11% des effectifs de l'enseignement secondaire (général et technique).

Tableau 5. 5: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement et formation technique et professionnel par sexe selon la nature du cours suivi

Système d'enseignement	Sexe	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Cours du jour	M	15 554	15 537	16 509	16 782	17 315	17 238	20 168	22 954
	F	13 331	11 985	12 597	12 306	11 709	10 880	11 903	13 122
	T	28 885	27 522	29 106	29 088	29 024	28 118	32 071	36 076
Cours du soir	M	240	217	240	238	264	148	135	96
	F	605	493	643	631	669	300	269	251
	T	845	710	883	869	933	448	404	347
Ensemble	M	15 794	15 754	16 749	17 020	17 579	17 386	20 303	23 050
	F	13 936	12 478	13 240	12 937	12 378	11 180	12 172	13 373
	T	29 730	28 232	29 989	29 957	29 957	28 566	32 475	36 423

Sources des données : Annuaire statistiques MESS de 2012/2013 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2019/2020

VI. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Selon l'UNFPA, la violence basée sur le genre ou violence sexo-spécifique est la violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe ou qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée. Ce sont les femmes qui sont le plus souvent les victimes de ce type de violence. Au Burkina Faso, il existe une disposition législative contre ces types de pratiques surtout à l'égard des femmes et des filles. Il s'agit de la loi 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

La violence à l'égard des femmes : « Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit en public ou dans la vie privée », (Résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993).

La mutilation génitale féminine (MGF) /Excision : englobe toutes les interventions chirurgicales consistant à enlever totalement ou partiellement les organes génitaux externes de la femme, ou à leur causer d'autres lésions pour des raisons culturelles ou non thérapeutiques.

Violences économiques : c'est le fait d'user de ses moyens pour ralentir ou empêcher l'épanouissement économique ou financier de toute personne ou le fait d'empêcher toute personne de jouir de ses droits socio-économiques.

Violences morales et psychologiques : tout comportement, propos et attitude qui portent atteinte à la personnalité de l'homme ou de la femme, à son image, à l'estime de soi et à son équilibre intérieur.

Violences physiques : tout acte ou tout comportement qui porte atteinte à l'intégrité physique de l'homme ou de la femme.

Violences sexuelles : toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace, sur un homme ou une femme.

Mariage d'enfants : en se référant au Code des Personnes et de la Famille (CPF) du Burkina Faso, l'article 238 stipule que « le mariage ne peut être contracté qu'entre un homme âgé de plus de vingt ans et une femme de plus de dix-sept ans, sauf dispense d'âge accordée pour motif grave par le tribunal civil ». Par ailleurs, pour se conformer à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, dans la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants, le mariage d'enfants est défini comme toute union qui concerne une fille ou un garçon qui n'a pas atteint l'âge légal requis qui est de 18 ans pour la fille et 21 ans pour le garçon.

Victime de mariage forcé : personne victime d'une union conjugale sans son consentement.

Victime de violences conjugales : personne victime de mauvais traitements infligés par son/sa conjoint (e).

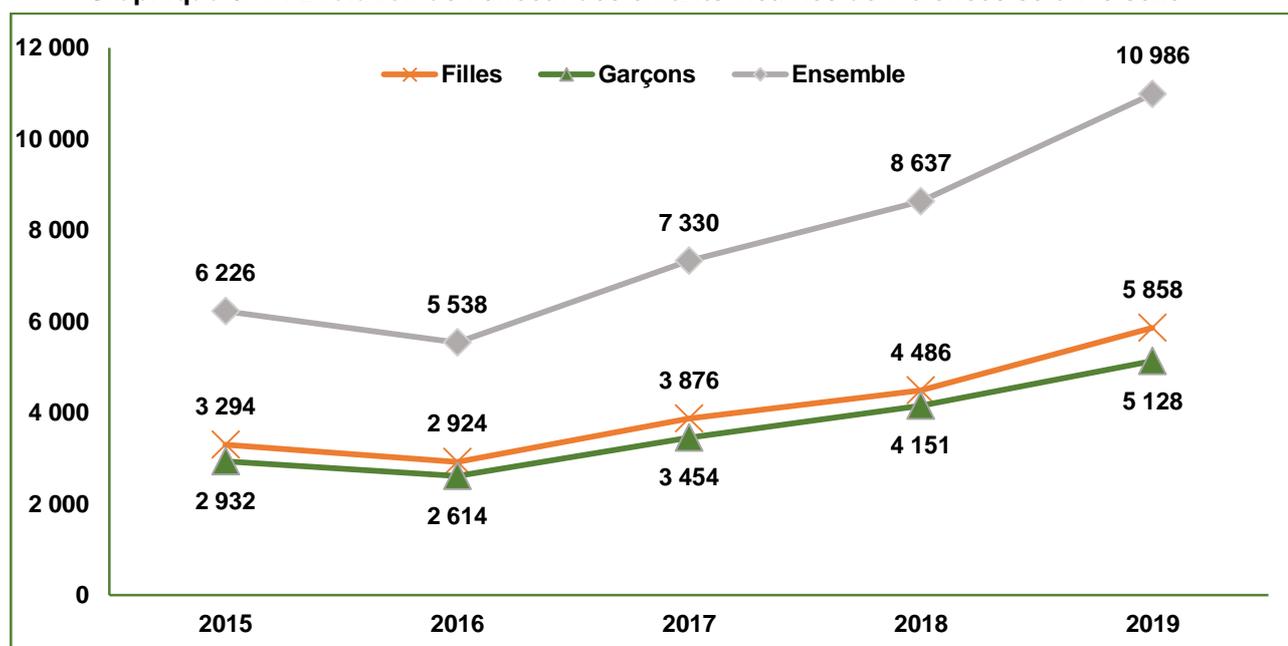
Victime de conflit familial : personne en discorde ou mécontente avec un ou plusieurs membres de sa famille.

Enfant victime de violences (mauvais traitements) : Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique

VI.1. Violences à l'égard des enfants

Le cas des violences à l'égard des enfants est un phénomène qui prend de l'ampleur au fil des années. Depuis 2015, les violences faites aux enfants augmentent chez les filles et chez les garçons avec un fléchissement en 2016. Toutefois, les filles demeurent les premières victimes (Graphique 6. 1). En 2019, elles sont au nombre de 5 858 à avoir subi des sévices de diverses natures contre 5 128 garçons.

Graphique 6. 1 : Evolution de l'effectif des enfants victimes de violences selon le sexe

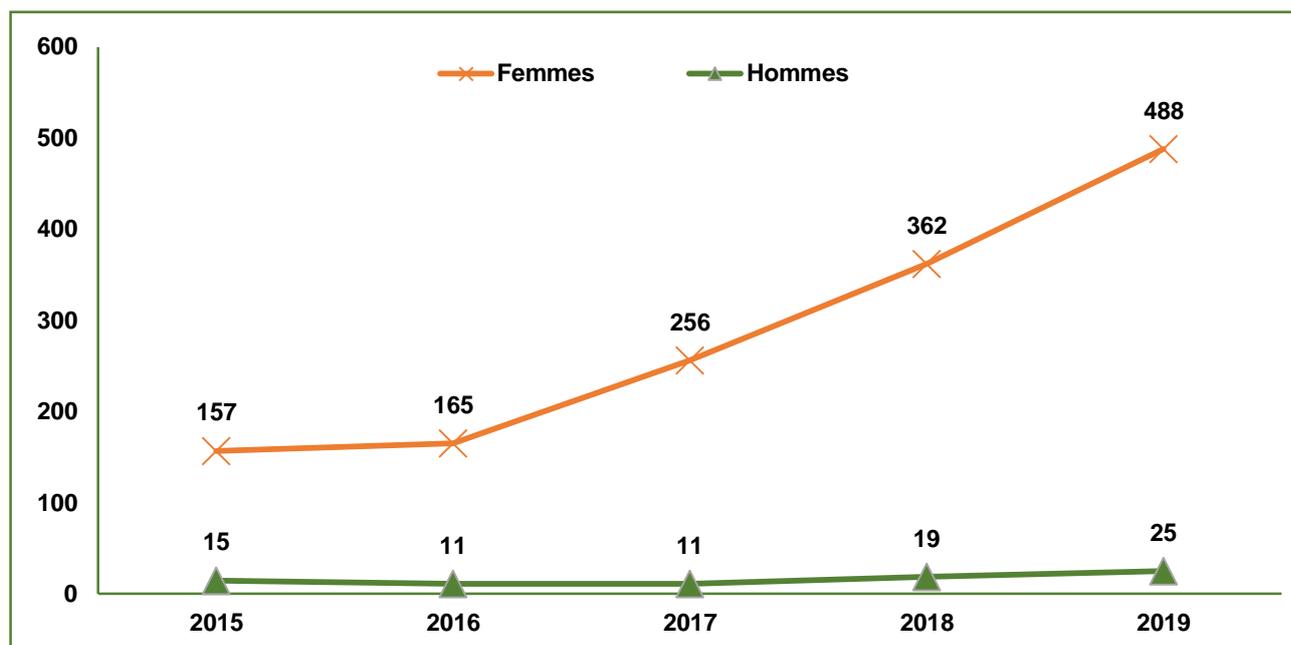


Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

VI.2. Mariage des enfants (précoce)

Les cas de mariage précoce déclarés dans les services de l'action sociale sont en hausse sur la période de 2015 à 2019. Les filles sont les principales victimes de cette forme de violence (Graphique 6. 2). En 4 ans l'effectif des cas de mariage précoce chez les filles à plus que triplé (il passe de 157 à 488).

Graphique 6. 2 : Évolution de l'effectif des cas de mariages précoces selon le sexe



Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

VI.3. Mariage précoce par région

Le phénomène de mariages précoces chez les filles est plus fréquent dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins et du Sahel. La région de l'Est présente les effectifs les plus élevés. Il est en hausse de 2015 à 2019 chez les filles mais reste stable chez les garçons.

Tableau 6. 1 : Évolution de l'effectif des cas de mariages précoces par région et par sexe

	2015		2016		2017		2018		2019	
Boucle du Mouhoun	22	0	9	2	31	4	30	3	40	0
Cascades	5	0	1	1	4	2	14	2	8	0
Centre	5	1	12	2	3	0	0	1	12	0
Centre-Est	5	0	11	0	17	0	10	1	13	1
Centre-Nord	25	0	33	2	11	0	74	2	110	3
Centre-Ouest	9	1	6	1	20	4	14	2	7	2
Centre-Sud	10	2	5	0	6	0	2	0	14	1
Est	38	1	29	0	86	0	99	0	154	2
Hauts-Bassins	14	3	8	1	23	0	30	3	59	7
Nord	8	0	6	0	0	0	19	1	28	2
Plateau Central	5	0	4	0	3	0	5	0	2	0
Sahel	8	0	34	1	41	1	56	3	21	0
Sud-Ouest	3	7	7	1	11	0	9	1	20	7

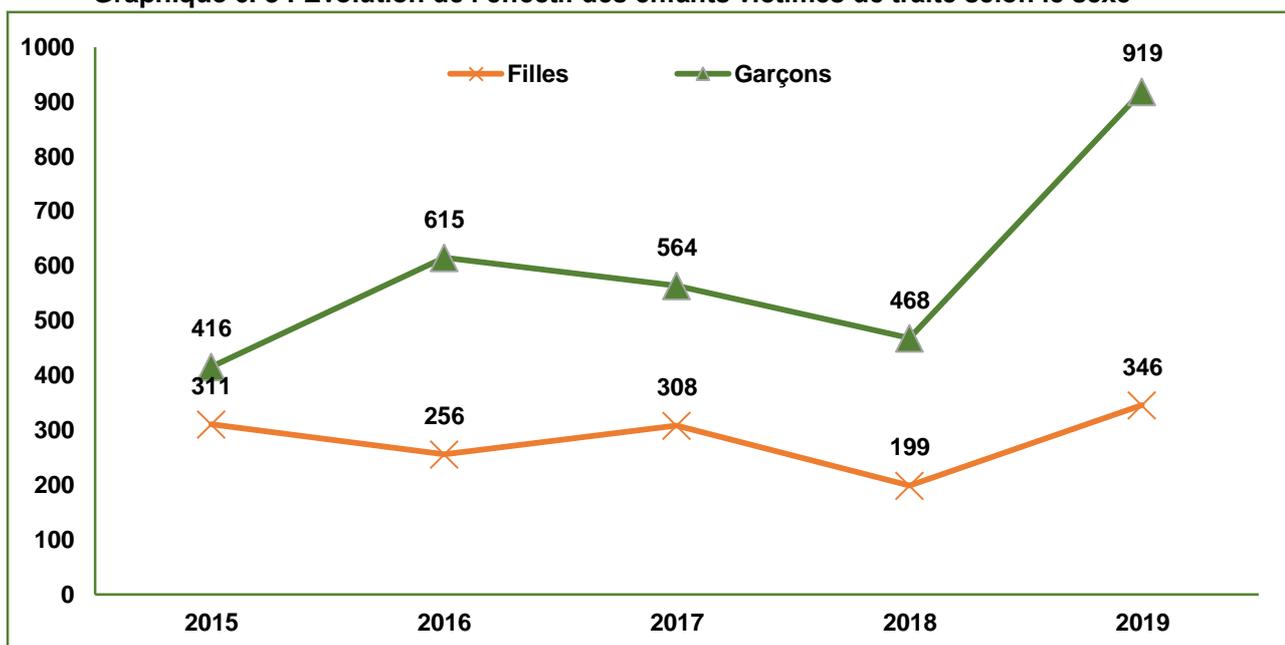
Ensemble	157	15	165	11	256	11	362	19	488	25
----------	-----	----	-----	----	-----	----	-----	----	-----	----

Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

VI.4. Traite des enfants

De manière générale, la traite des enfants affecte plus les garçons comparativement aux filles. De 2016 à 2018 ce fléau a baissé chez les garçons. Au même moment le nombre de cas enregistré chez les filles a beaucoup fluctué (Graphique 6. 3). En 2019, le pays connaît un pic de 919 cas de traite d'enfants enregistrés sur la période 2015-2019 aussi bien pour les garçons que pour les filles.

Graphique 6. 3 : Évolution de l'effectif des enfants victimes de traite selon le sexe

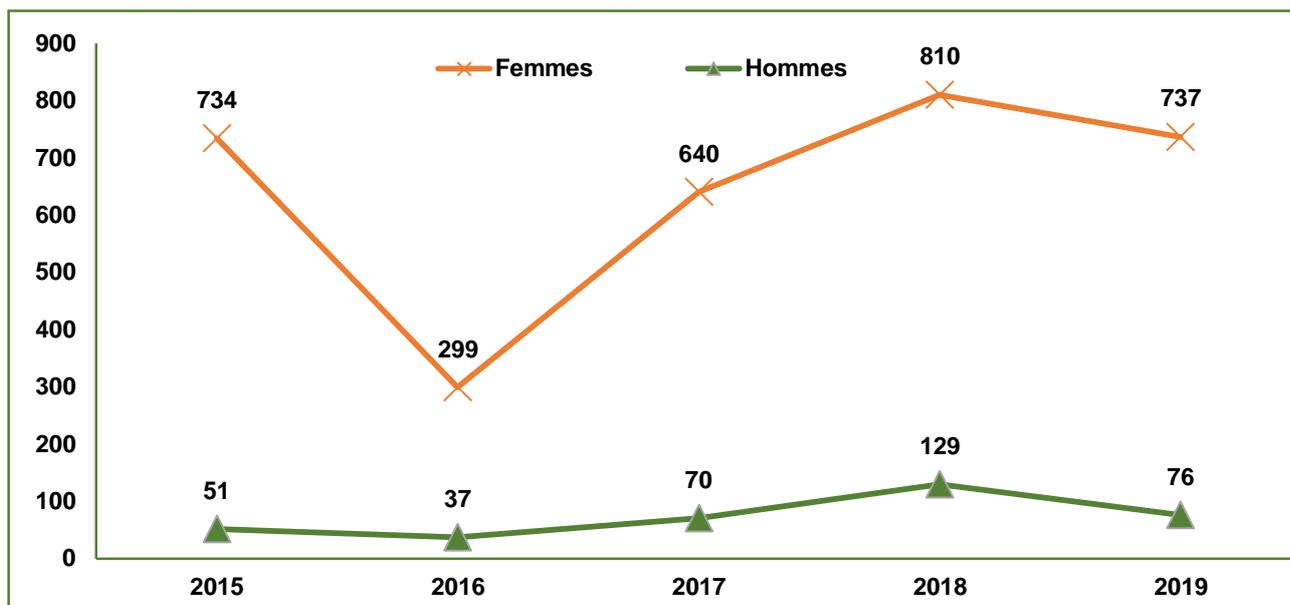


Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

VI.5. Mariages forcés

Le mariage forcé est un phénomène qui touche principalement les femmes. De 2016 à 2018, le nombre de cas de mariage forcé enregistré connaît une hausse aussi bien pour les garçons que pour les filles et atteint son pic en 2018 avec 810 cas pour les filles contre 129 cas pour les garçons. De 2018 à 2019, une baisse de cas de mariage forcé a été enregistrée.

Graphique 6. 4 : Effectif des cas de mariages forcés selon le sexe



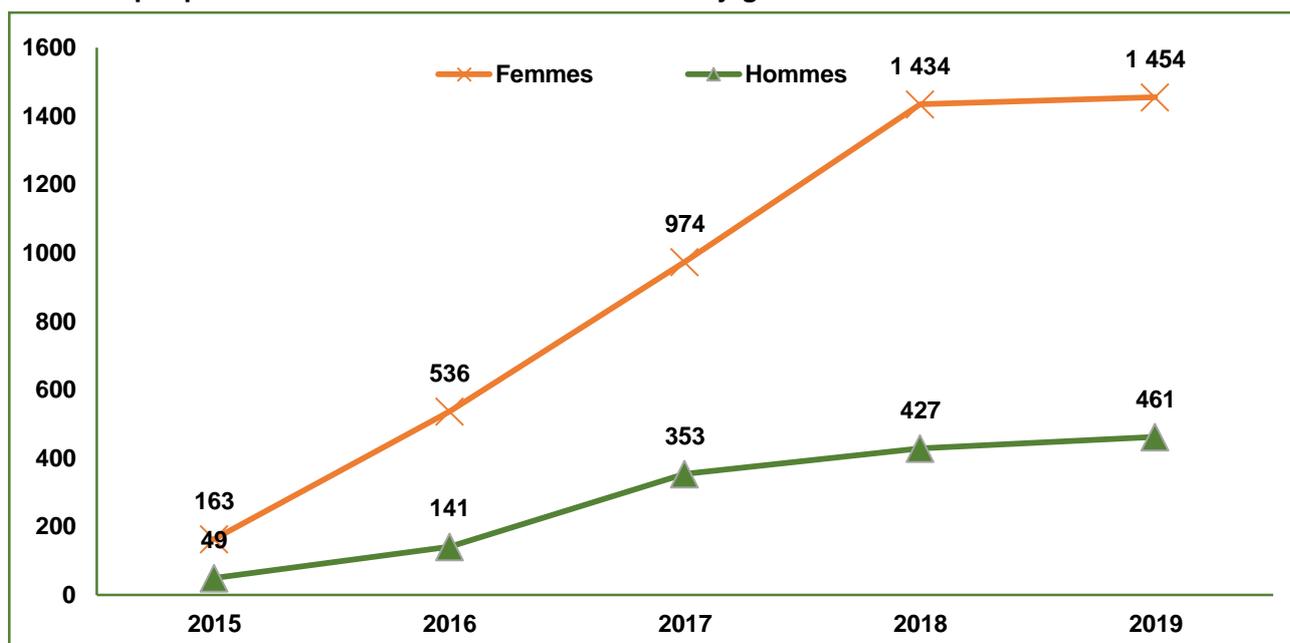
Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

VI.6. Quelques données sur les violences familiales et conjugales

VI.6.1 Violences conjugales selon le sexe

Depuis 2015, le nombre de victimes de violences conjugales enregistrés est en croissance continue aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La violence conjugale est un phénomène majoritairement vécu par les femmes. Le nombre de cas les concernant est passé de 163 en 2015 à 1454 en 2019.

Graphique 6. 5 : Effectif des cas de violences conjugales selon le sexe

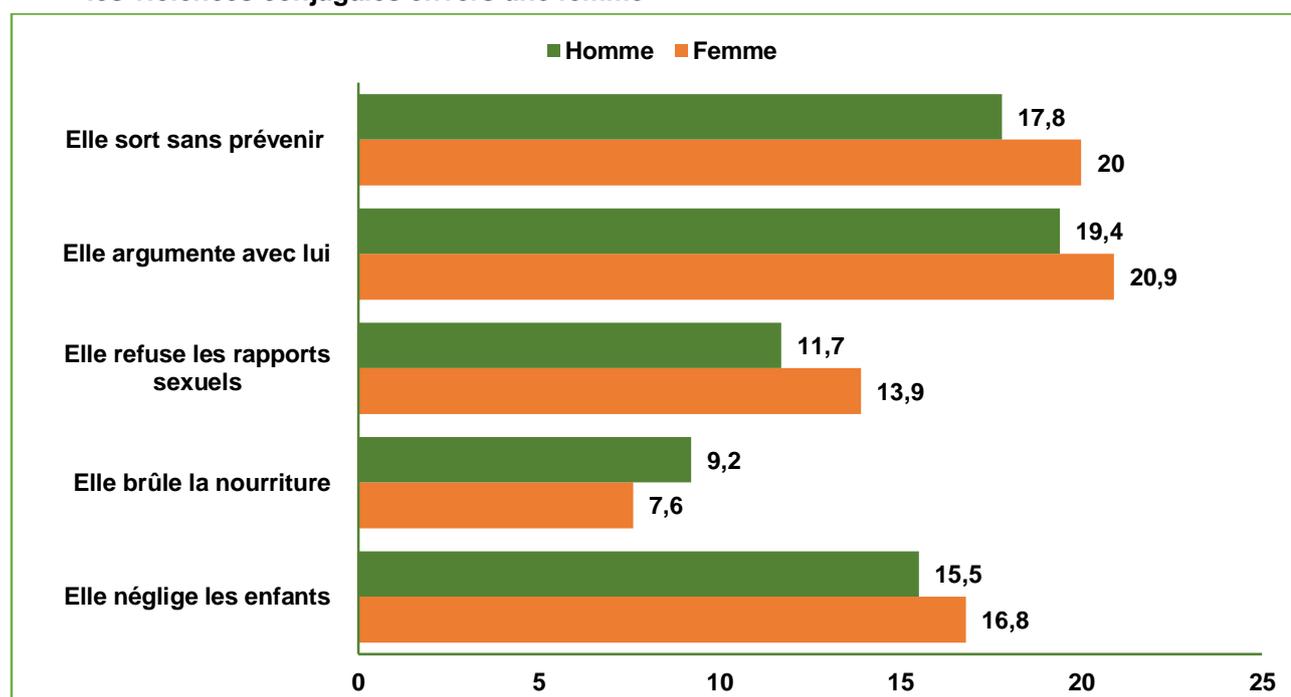


Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

VI.6.2 Raisons possibles des violences conjugales envers les femmes

Les raisons qui pourraient conduire à des situations de violences conjugales à l'égard de la femme sont entre autres la négligence des enfants, le fait de brûler la nourriture, le refus des rapports sexuels, les débats entre conjoints et les sorties inopinées de la femme. En 2016, l'enquête SIGI a révélé que les deux principales raisons qui pourraient justifier les violences envers une femme sont lorsqu'elle : « argumente avec lui » et « sort sans prévenir ». En effet, 20,9% de femmes et 19,4% d'hommes approuvent les violences conjugales envers une femme lorsqu'elle « argumente avec lui » et quand « elle sort sans prévenir » 20% de femmes et 17,8 d'hommes sont favorables à la violence.

Graphique 6. 6 : Approbation (%) des hommes et des femmes sur les raisons qui peuvent justifier les violences conjugales envers une femme



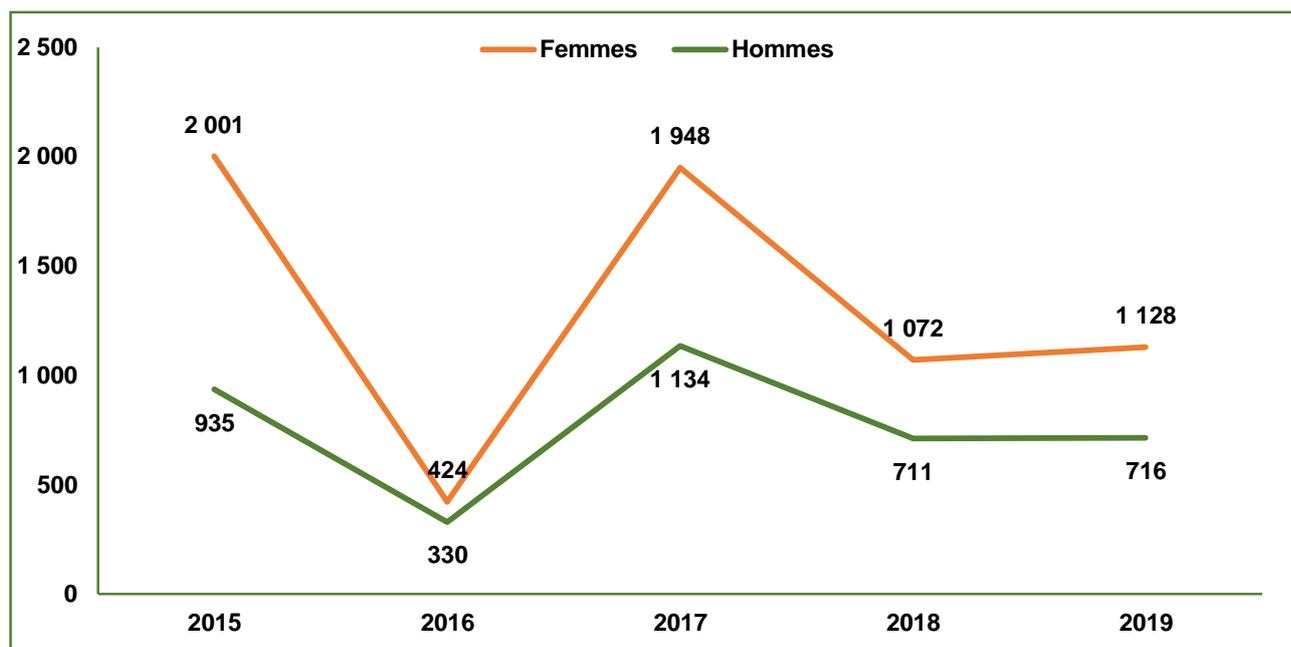
Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

VI.6.3 Personnes en conflit familial selon le sexe

Le phénomène de conflit familial touche relativement plus les femmes que les hommes. De 2015 à 2019 le nombre de ces conflits baissent aussi bien chez les femmes que chez les hommes (

Graphique 6. 7).

Graphique 6.7 : Évolution de l'effectif des personnes en conflit familial selon le sexe



Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale⁴

VI.6.4 Violences sexuelles

En 2016, la prévalence des violences sexuelles demeure très faible chez les hommes (autour de 1%). Elle augmente de deux points de pourcentage lorsque les douze derniers mois sont pris comme période de référence et de six points de pourcentage lorsque la période de référence couvre toute la durée de vie de la femme. Les violences sexuelles à l'égard des hommes sont presque inexistantes dans certaines régions. Cependant, chez les femmes, elles sont observées partout avec des niveaux très élevés au Sahel (13% au cours des douze derniers mois et 14,4% au cours de la vie) et au Sud-Ouest (5,3% au cours des douze derniers mois et 13,1% au cours de la vie).

Selon le milieu de résidence, les femmes sont presque deux fois plus exposées aux violences sexuelles en milieu rural qu'en milieu urbain au cours des douze derniers mois.

⁴ Les faibles effectifs au niveau de l'année 2016 pourraient s'expliquer par le fait que 2016 soit une année de transition entre un ancien système statistique et un nouveau système entré en vigueur depuis 2016. L'année 2016 a conjugué les deux systèmes pour le traitement des données.

Tableau 6. 2 : Proportions des individus de 15 ans et plus ayant eu des rapports sexuels forcés avec le conjoint/partenaire par région et par milieu selon le sexe de la victime en 2016

	Rapports sexuels contre sa volonté au cours des 12 derniers mois (%)		Rapports sexuels contre sa volonté au cours de la vie (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Hauts-Bassins	0,1	1,8	0,6	6,3
Boucle du Mouhoun	0,0	0,9	1,2	1,8
Sahel	1,4	13,0	1,4	14,4
Est	1,2	3,2	1,2	3,2
Sud-Ouest	0,0	5,3	1,0	13,1
Centre-Nord	0,0	3,2	0,1	8,1
Centre-Ouest	0,6	0,7	0,0	1,6
Plateau Central	0,0	2,6	0,0	8,4
Nord	0,8	3,1	1,2	5,5
Centre-Est	0,8	2,6	0,8	8,5
Centre	1,4	2,3	2,0	7,3
Cascades	0,0	3,7	4,8	11,1
Centre-Sud	0,0	3,3	0,0	5,0
Urbain	0,9	1,9	1,6	6,8
Rural	0,5	3,7	0,9	6,8
Ensemble	0,6	3,2	1,1	6,8

Sources des données : INSD/SIGI, 2016

VI.7. La mutilation génitale féminine/Excision (MGF)

De 2015 à 2016 le nombre de femmes victimes de mutilations génitales féminines a connu une baisse d'environ 50% et atteint un minimum de 58 cas. A partir de 2016 le nombre de cas enregistrés augmente progressivement jusqu'en 2019 avec un maximum de 182 cas.

Graphique 6. 8 : Évolution de l'effectif des victimes de mutilations génitales féminines



Sources des données : Annuaire action sociale 2019/ Ministère en charge de l'action sociale

VI.7.1 Pratique de l'excision

Malgré la mise en œuvre du plan d'action national 2009-2013 et le plan stratégique national 2016-2020, de promotion de l'élimination des MGF dans la perspective de la tolérance zéro, les indicateurs sur les MGF sont toujours en hausse au Burkina Faso. Le nombre des victimes est en croissance depuis 2016. Aussi le nombre de victimes ayant bénéficié de réparation des séquelles de l'excision est élevé de 2015 à 2019. Cependant le nombre de personnes dénoncées, interpellées et condamnées reste relativement faible.

Tableau 6. 3 : Évolution des indicateurs liés à la pratique de l'excision

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de filles ou de femmes victimes d'excision	169	46	168	178	182
Nombre de filles ou de femmes ayant bénéficié de réparation des séquelles de l'excision	377	117	121	352	179
Nombre de cas d'excision dénoncés	38	16	24	19	20
Nombre de personnes interpellées	73	36	86	57	149
Nombre de personnes condamnées	57	13	56	64	37
Nombre de filles/femmes sauvées	35	9	28	1	4
Nombre de villages ayant déclaré publiquement l'abandon des MGF	216	290	799	0	1

Sources des données : SPCNLPE/MFSNF, 2019

VI.7.2 Femmes de 15-49 excisées par âge

Les femmes burkinabè dans leur majorité ont été victimes des MGF. En effet, plus de la moitié d'entre elles sont excisées quels que soient la tranche d'âge et l'année. Toutefois, on note une baisse de la prévalence de l'excision en 2010 et en 2016 dans tous les groupes d'âges (Tableau 6.

1). Cette baisse est assez significative chez les jeunes que chez les femmes adultes. Notamment en 2016, la prévalence de l'excision chez les 15-19 a baissé de près de 17 et de 5 points chez les femmes de 45-49 ans.

Tableau 6. 4 : Proportion de femmes de 15-49 excisées par groupe d'âges

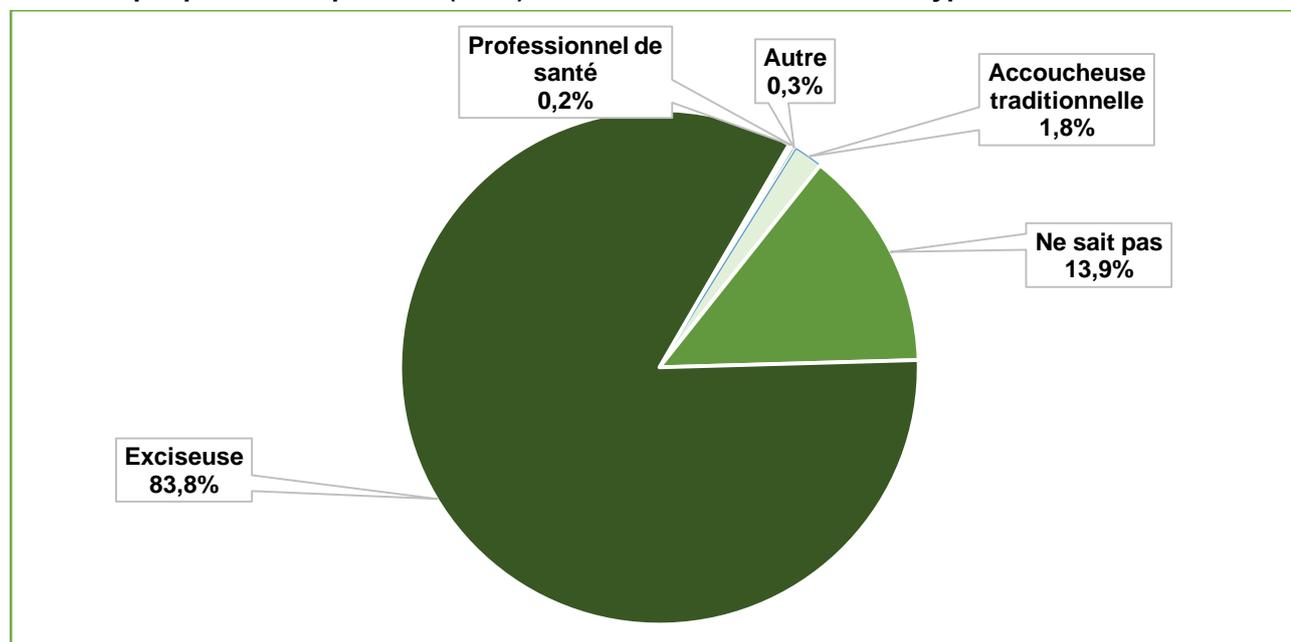
Groupes d'âges	1998/99*	2003*	2006**	2010*	2016***
15-19	64,2	65,0	59,7	57,7	40,9
20-24	70,7	76,2	69,9	69,8	56,5
25-29	75,0	79,2	72,6	77,5	64,2
30-34	73,7	79,4	77,2	82,8	71,3
34-39	74,1	81,6	79,8	85,2	75,2
40-44	76,7	83,1	81,1	88,2	78,4
45-49	74,1	83,6	80,5	89,3	84,2
Ensemble	71,6	76,6	72,5	75,8	62,5

Sources des données : INSD, EDS 99 et 2003, Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples 2006, SIGI 2016

VI.7.3 Femmes excisées selon le type d'auteur

Au Burkina Faso, l'excision est pratiquée dans sa majorité par des exciseuses. Plus de 83% des femmes ont été excisées par ces dernières et seulement 1,8% des femmes excisées l'ont été par des accoucheuses traditionnelles. La pratique de l'excision est également l'œuvre des professionnels de santé avec moins de 1% des cas d'excision qui sont à leurs actifs.

Graphique 6. 9 : Répartition (en %) des femmes excisées selon le type d'auteur en 2016

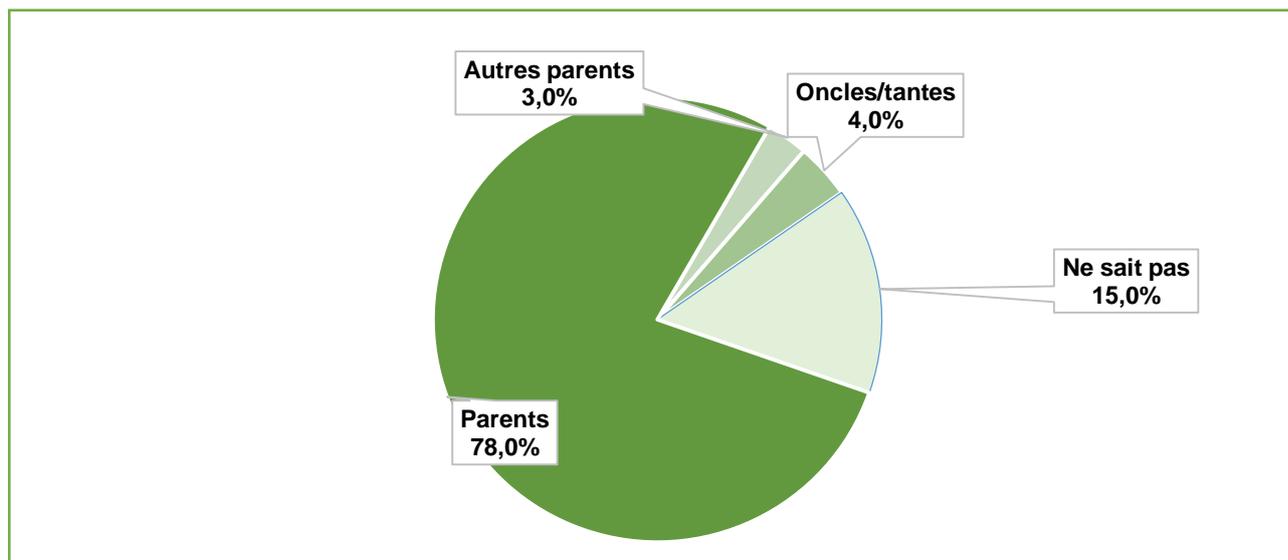


Sources des données : INSD/SIGI, 2016

VI.7.5 Femmes excisées selon la personne ayant pris la décision de l'excision

La décision de pratiquer l'excision est généralement prise par les membres de la famille (Graphique 6. 10). Dans 77,8% des cas, la décision de la pratique de l'excision est prise par les parents biologiques. Dans moins de 5% des cas, la prise de décision revient aux oncles et tantes et dans 2,9% des cas aux autres parents.

Graphique 6. 10 : Répartition des femmes excisées selon la personne ayant pris la décision de l'excision en 2016

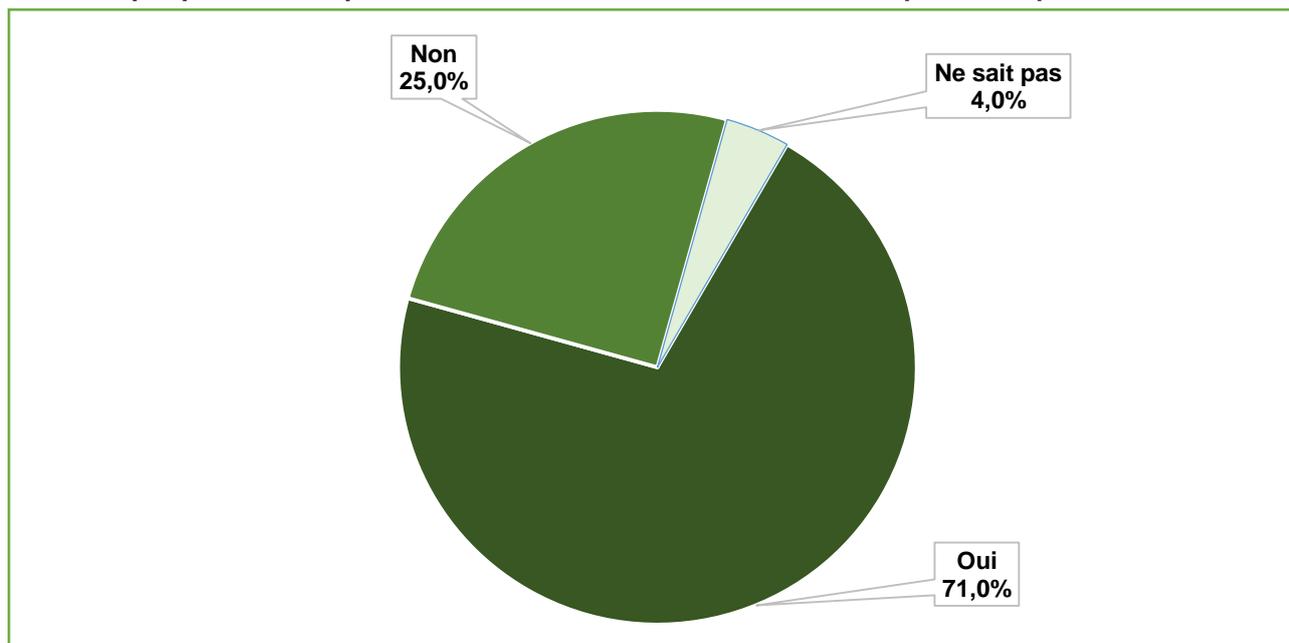


Sources des données : INSD/SIGI, 2016

VI.7.6 Femmes excisées selon la complication après l'excision

En 2016, bien que les risques de complication liés à la pratique de l'excision existent, près de 71% des femmes n'ont pas connu des complications après avoir été excisées. Cependant, 25% de femmes affirment ne pas savoir s'il y'a eu des complications suite à leur excision. Cette situation s'explique par le fait que les femmes sont excisées en moyenne à un âge relativement bas.

Graphique 6. 11 : Répartition des femmes excisées selon la complication après l'excision



Sources des données : INSD/SIGI, 2016

VII. JUSTICE ET DÉTENTION

Dans cette partie, nous abordons les informations sur les différentes composantes de la justice à savoir la population carcérale, les auxiliaires de justice que sont les greffiers en chef, les greffiers, les secrétaires de greffe et parquets, les avocats, les huissiers et les notaires. Il convient de distinguer les personnes mises en cause par la justice pour lesquelles il est difficile d'éliminer les inégalités liées au genre du personnel du système judiciaire. Pour ce dernier groupe de personnes, il est possible de réduire de manière considérable les inégalités relatives au genre par une bonne planification des besoins en personnel.

Définition des concepts

Prévenu : c'est une personne mise en cause dans une affaire et contre qui un mandat a été décerné pour être détenue en vue de la manifestation de la vérité.

Personne inculpée ou mise en examen : toute personne sur laquelle le juge d'instruction a décidé de porter ses investigations et contre laquelle il existe des indices graves ou concordants qui rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer, comme auteur ou comme complice, à la réalisation d'un crime ou d'un délit.

Personne condamnée : toute personne qui a été jugée et reconnue coupable de faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine d'emprisonnement ferme a été prononcée.

Détenus : c'est une personne placée en prison avant son jugement ou une personne inculpée pour crime ou délit.

VII.1. Détenus

VII.1.1 Prévenus détenus

Sur la période 2015-2020, l'effectif des femmes prévenues détenues est largement inférieur à celui des hommes. En effet, les femmes représentent moins de 3% de la population carcérale quelle que soit l'année (Tableau 7. 1).

Tableau 7. 1: Évolution des effectifs des prévenus détenus selon le sexe

	Femmes	Hommes	Total
2015	25	1 430	1 455
2016	29	1 289	1 318
2017	23	765	788
2018	28	966	994
2019	26	1 039	1 065
2020	20	828	848

Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques 2019

VII.1.2 Inculpés détenus

Dans les établissements pénitentiaires, l'effectif des femmes inculpées détenues est resté largement inférieur à celui des hommes entre 2015 et 2018. En effet, seulement 3% des personnes inculpées détenues sont des femmes. Par ailleurs, l'effectif des femmes inculpées détenues a régulièrement augmenté sur la même période.

Tableau 7. 2: Effectifs des inculpés détenus dans l'ensemble des établissements pénitentiaires au 31 décembre

	Femmes	Hommes	Total
2015	53	1 734	1 787
2016	59	1 824	1 883
2017	64	1 829	1 893
2018	68	1 804	1 872

Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques 2018

VII.1.3 Condamnés détenus

Les effectifs des femmes condamnées détenues, augmentent régulièrement entre 2015 et 2018. Le constat est le même pour les effectifs des hommes jusqu'en 2017. Avec un ratio compris entre une femme pour 119 hommes et une femme pour 55 hommes sur la période 2015-2019, le statut de condamnés détenus a un visage masculin.

Tableau 7. 3: Effectif des condamnés détenus dans les établissements pénitentiaires au 31 décembre

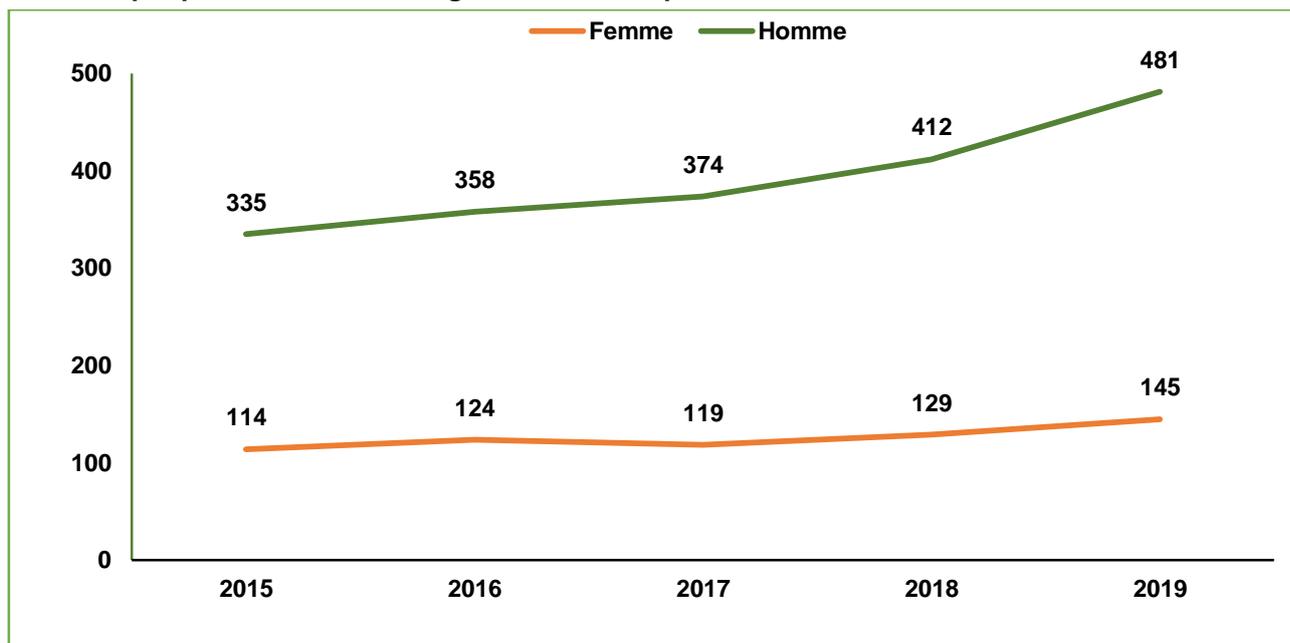
	Femmes	Hommes	Total
2015	35	4 158	4 193
2016	43	4 409	4 452
2017	74	5 074	5 148
2018	89	4 857	4 946
2019	64	4 316	4 380

Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques 2019

VII.1.4 Personnel du système judiciaire

L'effectif des greffiers en chef est en hausse sur la période de 2015 à 2019 quel que soit le sexe. Toutefois, il existe un grand écart entre l'effectif des hommes et celui des femmes en faveur du sexe masculin, quelle que soit l'année. Par exemple, en 2019 les femmes greffiers en chef ne représentent que 23% de l'effectif total.

Graphique 7. 1 : Effectif des greffiers en chef par sexe

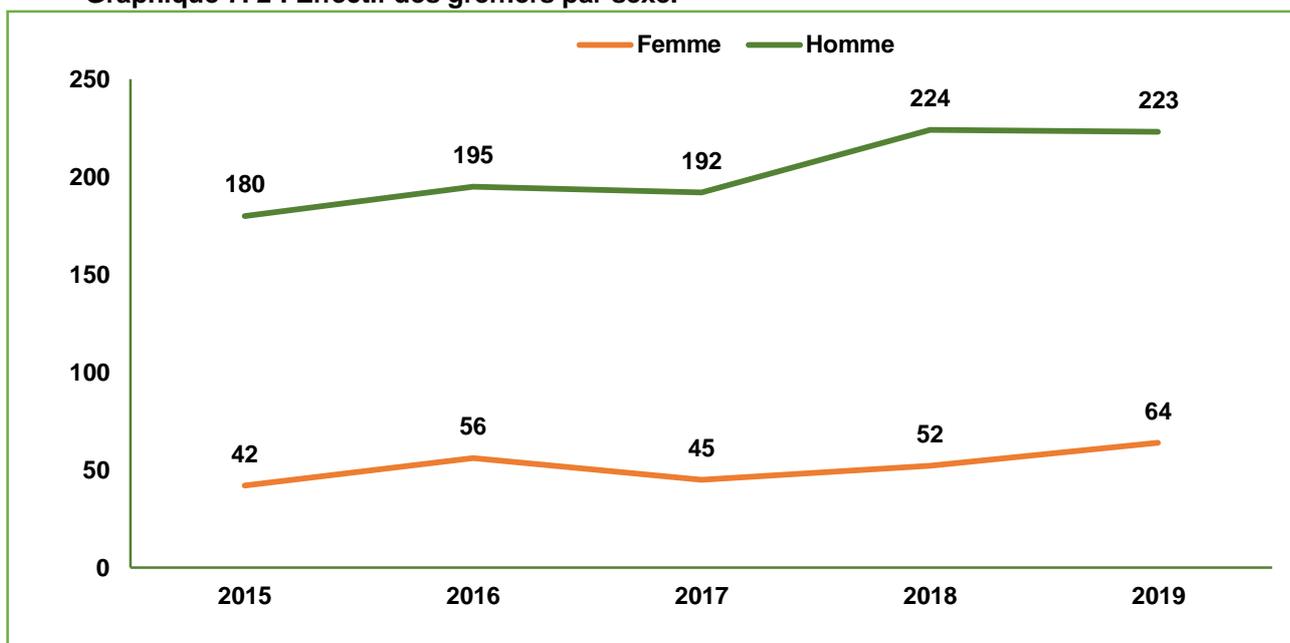


Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques, 2019

VII.1.5 Greffiers

L'effectif des greffiers (femmes et hommes) a augmenté sur la période 2015-2019 avec une légère diminution constatée en 2017. Il existe un grand écart entre les effectifs des hommes et ceux des femmes sur la période. Cette inégalité à l'encontre de la femme dans la représentation du poste de « greffiers » se creuse davantage depuis 2017 (Graphique 7. 2). En effet, sur la même période, les effectifs des femmes greffiers se situent entre 42 et 64 et ceux des hommes de 180 à 223.

Graphique 7. 2 : Effectif des greffiers par sexe.

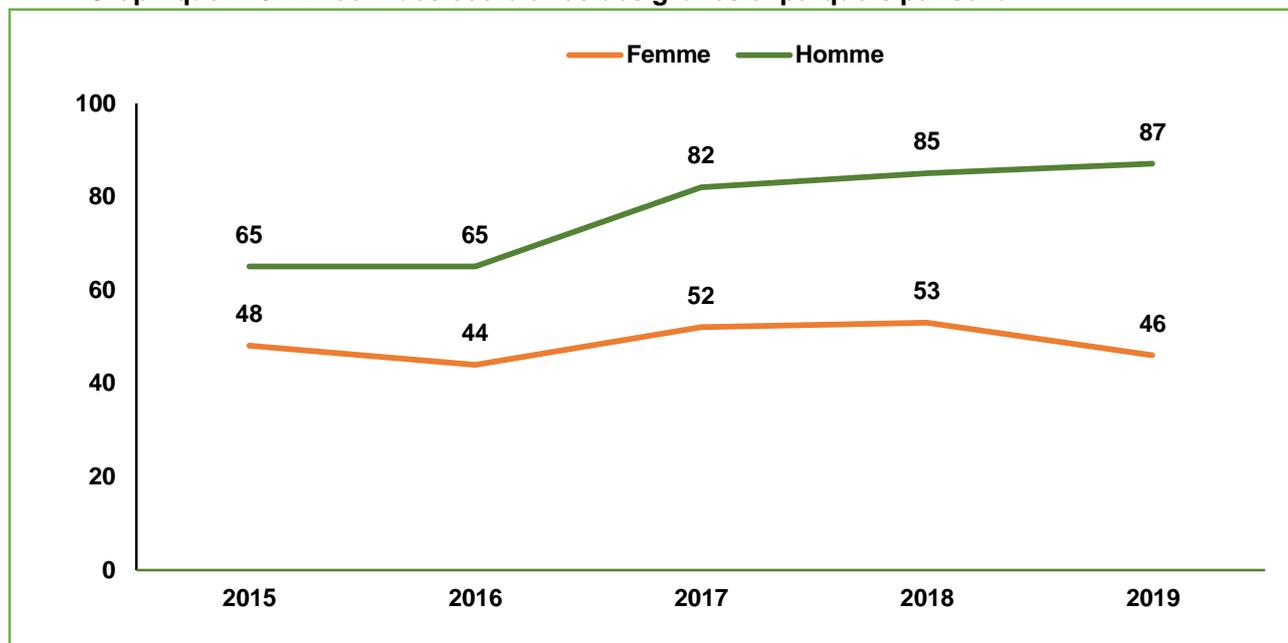


Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques 2019

VII.1.6 Secrétaires des greffes et parquets

Comme chez les greffiers, il ressort une inégalité en défaveur de la femme dans la représentation de chaque sexe dans les postes de secrétaires des greffes et parquets. La courbe des effectifs des hommes reste largement au-dessus de celle des femmes dans la période 2015-2019 (graphique...). Cette inégalité semble se renforcer les trois dernières années.

Graphique 7.3 : Effectif des secrétaires des greffes et parquets par sexe



Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques

VII.1.7 Avocats

Avec un ratio constant d'une femme avocate pour quatre hommes, la profession d'avocat a un visage masculin sur toute la période 2015-2019. Durant cette même période, les effectifs croissent lentement chez les deux sexes (Tableau 7. 4).

Tableau 7. 4: Effectif des avocats selon le sexe de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Femme	35	35	35	37	37
Homme	139	146	146	141	144
Ensemble	174	181	181	178	181

Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques, 2019

VII.1.8 Huissiers de justice

Les effectifs des huissiers femmes sont très faibles à l'échelle nationale avec un effectif constant sur la période 2015-2018 et une légère hausse en 2019. Par ailleurs, il y a quatre fois plus d'hommes huissiers que de femmes quelle que soit l'année excepté 2019.

Tableau 7. 5: Effectif des huissiers de justice selon le sexe de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Femme	5	5	5	5	7
Homme	22	22	22	22	36
Ensemble	27	27	27	27	43

Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques, 2019

VII.1.9 Notaires

Sur la période 2015-2019, l'effectif des notaires est resté constant (Tableau 7. 6). De même, l'écart entre les effectifs des notaires hommes et femmes n'a pas évolué sur la même période. Toutefois, les femmes sont moins représentées sur toute la période.

Tableau 7. 6: Effectif des notaires selon le sexe de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Femme	8	8	8	8	8
Homme	10	10	10	10	10
Ensemble	18	18	18	18	18

Sources des données : DGESS/ MJ, Annuaire statistiques, 2019

VIII. GOUVERNANCE, SPHERE DE DECISION, PAIX ET SECURITE

La participation égale des femmes et des hommes aux instances décisionnelles constitue un des grands principes clés sur lequel repose la bonne gouvernance, gage d'un développement durable d'une nation. Ainsi, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), à travers son axe stratégique 2 portant sur le « développement du capital humain », ambitionne réduire considérablement les inégalités liées au genre et faire de la femme une actrice dynamique de développement.

En outre, le Burkina Faso dispose d'une loi portant fixation de quota et de modalité de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales. Cette loi fixe un quota d'au moins 30% au profit de l'un et l'autre sexe. Cependant, les inégalités liées au genre dans les postes électifs persistent et demandent d'être analysées avec plus d'attention. Cette section examine en plus des postes électifs, les hautes fonctions de nomination au niveau des pouvoirs exécutif et judiciaire ainsi que l'état des connaissances des individus en droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance sous l'angle des inégalités liées au genre.

La bonne gouvernance : c'est l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de rendre l'action publique plus efficace, proche du bien public et de l'intérêt général.

La démocratie : elle désigne à l'origine un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions politiques au moins par le vote. Il désigne aujourd'hui tout système politique dans lequel le peuple est souverain.

La corruption : elle désigne le fait pour une personne investie d'une fonction déterminée (publique ou privée) de solliciter ou d'accepter un don ou un avantage quelconque en vue d'accomplir, ou de s'abstenir d'accomplir, un acte entrant dans le cadre de ses fonctions. On distingue la corruption active (fait de proposer le don ou l'avantage quelconque à la personne investie de la fonction déterminée) de la corruption passive (fait pour la personne investie de la fonction déterminée d'accepter le don ou l'avantage).

La sphère de décision : elle peut être comprise comme le cadre public d'engagement pour la construction partagée de la décision.

La paix : elle est un concept qui désigne un état de calme ou de tranquillité ainsi que l'absence de perturbation, de trouble, de guerre et de conflit. Elle correspond aussi à un idéal social et politique.

La sécurité : elle correspond à un état d'esprit confiant et tranquille d'une personne qui se croit, se sent à l'abri du danger. L'ensemble des conditions permettant de réduire au minimum possible les situations de danger.

VIII.1. Postes nominatifs

En matière de participation à la vie publique, les femmes sont faiblement représentées au niveau des postes nominatifs. En effet, excepté le poste de gouverneur où le taux de représentativité des femmes a atteint 30% de 2015 à 2020 (Tableau 8. 1), les hautes fonctions de l'administration sont fortement occupées par les hommes.

Tableau 8. 1 : Quelques postes nominatifs de 2015 à 2020

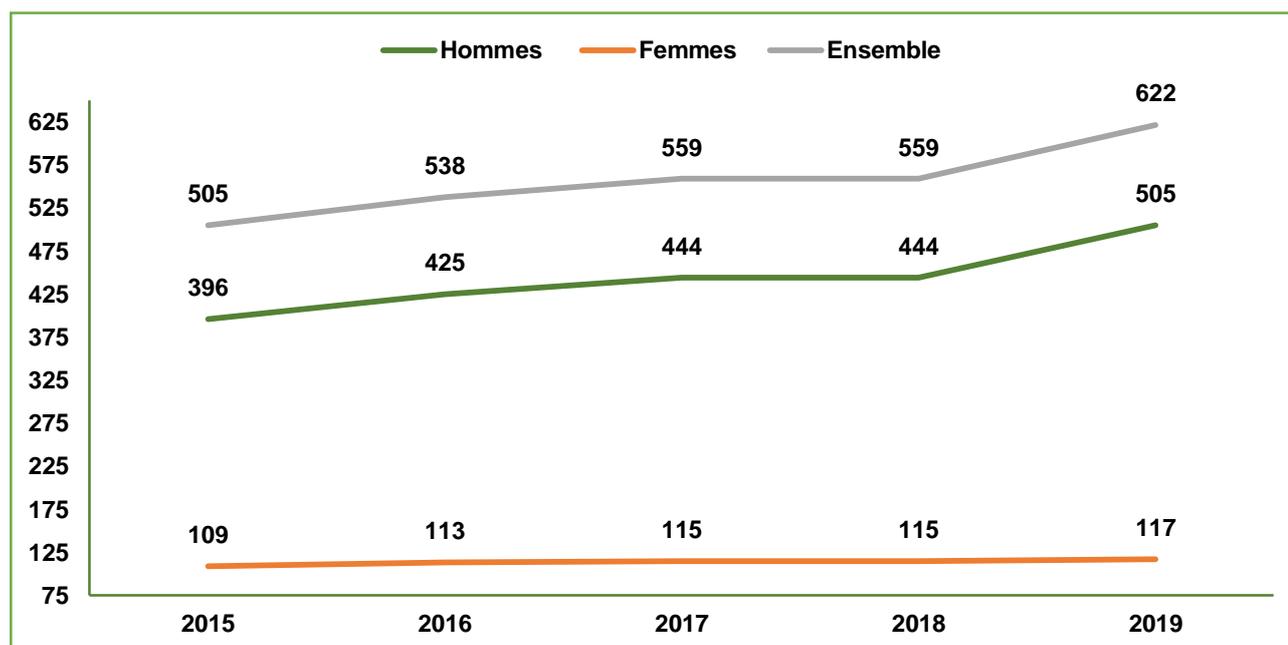
	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Femmes	Hommes										
Ministre	16,7	83,3	24,1	75,9	21,9	78,1	18,2	81,8	21,9	78,1	21,9	78,1
Secrétaire général de ministère	7,1	92,9	13,6	86,4	11,5	88,5	10,7	89,3	14	86	20,8	79,3
Président d'institution	21,4	78,6	21,4	78,6	22,2	77,8	16,7	83,3	13,4	86,7	13,4	86,7
Secrétaire général de région	23,1	76,9	7,7	92,3	nd	nd	23,1	76,9	15	85	nd	nd
Ambassadeur	nd	nd	12,5	87,5	nd							
Gouverneur	30,8	69,2	30,8	69,2	30,8	69,2	30,8	69,2	31	69	30,8	69,2
Haut-commissaire	35,6	64,4	35,6	64,4	28,9	71,1	26,7	73,3	24	76	nd	nd
Secrétaire général de province	nd	nd	nd	nd	nd	nd	8,9	91,1	11	89	nd	nd
Préfet	nd	nd	11,7	88,3	13,4	86,6	13,1	86,9	15	85	nd	nd

Sources des données : Rapports des cellules genre/ annuaire statistique femme et genre 2018 ; www.sig.bf du 24 janvier 2019 ; www.presidencedufaso.bf; www.information-sur-le-burkina-faso.com du 30 juillet 2020

VIII.2. Magistrats

Outre les inégalités constatées dans les postes nominatifs, il ressort des écarts importants dans le domaine de la magistrature où moins de 30% des postes sont occupés par des femmes depuis 2015 (Graphique 8. 1). De manière générale le nombre de magistrats a augmenté continuellement de 2015 à 2019 mais l'écart entre les sexes a continué d'augmenter durant cette période.

Graphique 8. 1 : Evolution des effectifs des magistrats selon le sexe



Sources des données : DGESS/MJ (2020)

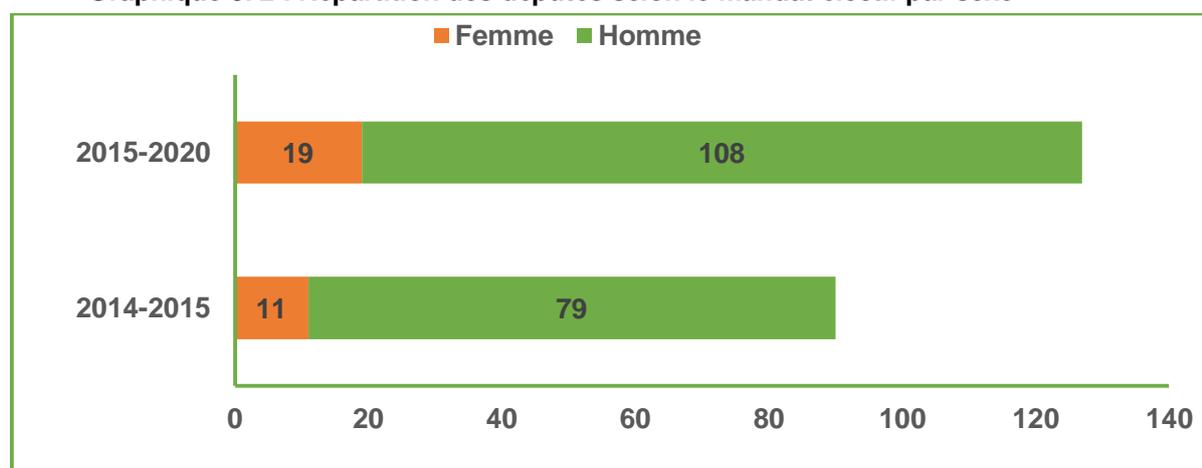
VIII.3. Les postes électifs

En matière d'occupation de postes électifs au Burkina Faso, on note une faible représentativité des femmes à tous les postes, en témoignent les données de 2015 à 2020.

VIII.3.1 Les députés par mandat électif et par sexe

Au niveau du parlement burkinabè, la représentativité des femmes est de 12,2% en 2015 sous la transition et de 15% pour la législature 2015-2020. Ainsi, la représentativité féminine à l'assemblée nationale a progressé de 2,7 points de pourcentage mais reste en deçà des attentes de la loi portant sur le quota genre.

Graphique 8. 2 : Répartition des députés selon le mandat électif par sexe



Sources des données : Rapports législatifs de l'Assemblée Nationale, 2016 à 2020

VIII.4. Les présidents de commission parlementaire par le sexe

En 2015, sous la transition, le parlement burkinabè a enregistré le plus grand nombre de femmes présidentes de commission. Par contre, durant l'année 2016, le parlement n'a enregistré aucune femme présidente de commission. La représentativité est d'une femme sur huit en 2019.

Tableau 8. 2: Répartition des Présidents de commission parlementaire selon le sexe de 2015 à 2019

Sexe	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes	2	0	nd	nd	1
Hommes	3	6	nd	nd	7

Sources des données : Rapports législatifs de l'Assemblée Nationale, 2015 à 2020

VIII.4.1 Postes électifs des mairies

La représentativité des femmes dans les postes électifs (conseillers municipaux et maires) au niveau local demeure très faible par rapport à celle des hommes. En effet, le taux d'occupation des femmes aux postes de conseillers municipaux est passé de 10,6% à 12,7% en 2016, soit une hausse de 2,6 points. Concernant le taux d'occupation des femmes au poste de maires, il a régressé de 14,5 points passant de 17,4% en 2015 à 2,8% en 2016.

Tableau 8. 3: Postes électifs de 2015 à 2018

	2015		2016		2017		2018	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Conseillers municipaux	1 094	9 219	2 359	16 243	2 359	16 243	2 359	16 243
Maires	61	90	10	341	10	341	10	341
Premier adjoint aux maires	18	333	21	330	nd	nd	nd	nd
Deuxième adjoint aux maires	nd	nd	52	299	nd	nd	nd	nd

Sources des données : Rapports des cellules genre/ annuaire statistique femme et genre 2018 ; www.sig.bf du 24 janvier 2019 ; www.presidencedufaso.bf ; www.information-sur-le-burkina-faso.com du 30 juillet 2020

NB: les données de 2015 portent sur les délégations spéciales communales.

VIII.5. Connaissance des individus en démocratie et bonne gouvernance

Les informations analysées ici se rapportent à la perception de la population âgée de 18 ans et plus au Burkina Faso en 2018 sur la démocratie, les institutions de la république et la corruption.

VIII.5.1 Opinion des individus de 18 ans et plus sur le fonctionnement de la démocratie et sur les différents systèmes politiques

Selon les données de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI), réalisée en 2018, les femmes sont relativement plus nombreuses à avoir une opinion positive sur le fonctionnement de la démocratie et les différents systèmes politiques pour gouverner le pays.

Cependant, il ressort que les hommes sont plus satisfaits (30,9%) de la gestion du pays par l'armée que les femmes (28,2%).

Tableau 8. 4: Opinion des individus de 18 ans et plus (%) sur le fonctionnement de la démocratie et sur les différents systèmes politiques pour gouverner le pays selon le sexe

	Femmes	Hommes
Avoir à sa tête un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du parlement, ni des élections	30,2	29,4
Que ce soit des technocrates, et non des hommes politiques qui décident ce qui est bon pour le pays	54,6	52,5
Que l'armée dirige le pays	28,2	30,9
Avoir un système politique démocratique	82,8	80,4

Sources des données : INSD/ERI-ESI, 2018

VIII.5.2 Opinion des individus de 18 ans et plus sur les principes fondamentaux de la démocratie

Au regard des chiffres de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI), réalisée en 2018, quel que soit le principe fondamental de la démocratie, la perception quant au respect de ce principe est plus élevée chez les femmes.

Tableau 8. 5: Pourcentage des individus de 18 ans et plus estimant que les principes fondamentaux de la démocratie sont essentiels et respectés selon le sexe au Burkina Faso, 2018

		Femmes	Hommes
Liberté d'expression	Essentiel	83,8	83,8
	Respecté	76,2	75,3
Liberté de presse	Essentiel	86,7	87,0
	Respecté	79,3	77,8
Egalité devant la loi	Essentiel	88,2	88,5
	Respecté	68,3	65,2
Liberté politique (choix de son parti)	Essentiel	90,2	90,8
	Respecté	82,5	82,6
Elections libres et transparentes	Essentiel	90,6	90,8
	Respecté	78,1	74,8
Liberté de voyager	Essentiel	89,8	89,5
	Respecté	90,8	89,8
Liberté de religion	Essentiel	90,0	90,1
	Respecté	91,4	90,5
Liberté d'association	Essentiel	89,9	90,0
	Respecté	90,3	89,9
Absence de discrimination	Essentiel	90,3	89,8
	Respecté	75,1	72,3

Sources des données : INSD/ERI-ESI, 2018

VIII.5.3 Individus de 18 ans et plus ayant confiance aux institutions de la république

Dans l'ensemble, les femmes ont plus confiance aux institutions de la république que les hommes. Ainsi, entre 71,8% et 84,5% déclare avoir confiance aux institutions alors que chez les hommes, cette proportion varie entre 68% et 82,2% (Tableau 8. 6).

Tableau 8. 6: Pourcentage des individus de 18 ans et plus ayant confiance aux institutions de la république par type d'institutions selon sexe

Type d'institution	Femmes	Hommes
L'Administration (en général)	77,5	74,1
La justice	73,2	68
La police	77,7	73,3
Le système de santé public	83,7	81,7
Le système public d'éducation	84,4	82
Le fisc (impôts, douanes)	71,8	66,5
Le système de sécurité sociale	79,3	76,7
L'Information, médias officiels	81,5	79,2
L'Armée	81,7	81,1
Le Parlement	80,8	77,3
La Présidence	84,5	82,2

Sources des données : INSD/ERI-ESI, 2018

VIII.5.4 Individus de 18 ans et plus ayant été en contact avec les institutions de la république

La fréquentation des institutions de la république par l'ensemble des individus de 18 ans et plus est faible en 2018. Elle est encore plus faible chez les femmes. En effet, le taux de fréquentation chez les femmes est en deçà de 41% quelle que soit l'institution (Tableau 8. 7).

Tableau 8. 7: Pourcentage des individus de 18 ans et plus ayant été en contact avec les institutions de la république

	Femmes	Hommes
Administration (en général)	15,4	22,4
La justice	6,4	9,4
La police	10	16,6
Le système de santé public	40,8	41,7
Le système public d'éducation	30,6	35,7
Le fisc (impôts, douanes)	7,9	10,9
Le système de sécurité sociale	10,3	12,5
Information, médias officiels	12,4	14,5

Sources des données : INSD/ERI-ESI, 2018

VIII.5.5 Perception sur la corruption au sein des institutions de la république

En 2018, la majorité des femmes et des hommes déclarent qu'il existe la corruption chez les juges, magistrats, personnels de la justice et les agents du fisc. Cependant, les femmes perçoivent moins la corruption dans ces institutions que les hommes. A titre illustratif, 60,4% des hommes et 57,8% des femmes partagent l'avis que les juges, magistrats, personnels de la justice sont corrompus (tableau...). Aussi, et 57,8% des hommes et 53,1% des femmes déclarent le cas de corruption chez les agents de l'administration fiscale (impôt et douanes).

Tableau 8. 8: Perception sur la corruption au sein des institutions de la république selon le sexe

	Homme	Femme
Les fonctionnaires (en général)	53,9	49,0
La police	50,1	45,1
Les agents du fisc (impôt, douanes)	57,8	53,1
Les juges, magistrats, personnels de la justice	60,4	56,2
Le Président	28,8	26,4
Les ministres	39,8	36,2
Les députés / membre du parlement	45,3	42,0
Les autorités communales	46,1	42,6
Les autorités religieuses	21,3	19,8
Les leaders/chefs traditionnels	53,9	49,0

Sources des données : INSD, ERI-ESI, 2018

VIII.6. Paix et sécurité

VIII.6.1 Individus de 18 ans et plus inquiets dans leur vie quotidienne

Au sein de la population du Burkina Faso, plusieurs types de menaces inquiètent la population. Les quatre principales premières menaces qui inquiètent le plus la population sont la pauvreté, la faim, le terrorisme et le chômage. Les femmes sont plus inquiétées que les hommes quel que soit le type de menace. Ainsi, la proportion de femmes qui ont déclaré être menacé par la pauvreté est de 74,3%. Cet indicateur est de 72,5% chez les hommes (Tableau 8. 9). La faim inquiète 69,3% des femmes et 67,3% des hommes. Enfin, 68,6% des femmes déclarent être menacées par le terrorisme, tandis que 67,2% des hommes sont inquiétés par cette menace.

Tableau 8. 9: Pourcentage des individus de 18 ans et plus inquiets dans leur vie quotidienne par type de menaces selon le sexe en 2018

	Homme	Femme	Ensemble
Violence d'ordre criminel	42,6	42,8	42,7
Violence entre communautés	38,9	39,7	39,3
Violence contre les femmes	36,9	41,1	39,2
Conflit armé ou guerre	44,9	46,2	45,6
Terrorisme	68,6	67,2	67,9
Mort ou blessures dues à des catastrophes naturelles	48,3	50,2	49,3
Risques pour la santé	61,7	63,5	62,7
Pauvreté	72,5	74,3	73,5
Chômage	66,3	67,4	66,9
Faim	67,6	69,3	68,5
Expulsion (de votre lieu de résidence / votre terre)	31,5	32,3	31,9

Sources des données : INSD, ERI-ESI, 2018

VIII.6.2 Gouvernance, paix et sécurité (GPS)

Trois indicateurs de mesure de la gouvernance, de la paix et de la sécurité font l'objet de l'analyse. Chez la population de 18 ans et plus, les hommes se sentent plus en sécurité que les femmes quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, 40,4% des femmes considèrent qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence tandis que ce taux est de 44,1% chez les hommes (tableau...). Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois, 12,5% des femmes vivant en milieu urbain ont été victimes de violences physiques, psychologiques alors que cette proportion était de 15,1% chez les hommes.

Tableau 8. 10: Indicateurs sur la gouvernance, la paix et la sécurité

		Urbain	Rural	Ensemble
Pourcentage des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence	Ensemble	42,2	36,1	37,9
	Homme	44,1	37,8	39,7
	Femme	40,4	34,8	36,4
Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Ensemble	13,7	5,4	7,8
	Homme	15,1	6,5	9,1
	Femme	12,5	4,5	6,7
Pourcentage des individus de 18 ans et plus estimant qu'il est probable qu'elle soit victime de criminalité	Ensemble	23	18,9	20,1
	Homme	23,7	19,7	20,9
	Femme	22,3	18,3	19,4

Sources des données : INSD, ERI-ESI, 2018

IX. COMMUNICATION

Dans ce chapitre, il est question de l'analyse selon le genre du personnel intervenant dans les structures de communication, les compétitions aux prix Galian et l'accès des ménages aux technologies de l'information et de la communication (TICs).

Prix Galian : Concours institué par le Ministère en charge de la Communication depuis 1997 dont l'objectif est de promouvoir les différents corps de métiers de la presse écrite, audiovisuelle et en ligne.

Production : c'est une création d'une œuvre journalistique, cinématographique ou théâtrale.

Position de stage : c'est un agent en position de formation professionnelle en vue du renforcement de ces capacités afin d'accéder ou non à un emploi immédiatement supérieur.

IX.1. Le personnel des structures de communication

Les femmes sont moins représentées dans le personnel des structures de communication. Aussi, la place occupée par les femmes parmi les travailleurs de ce domaine n'a pas varié au cours des cinq dernières années. De 2015 à 2019, environs un travailleur sur 5 est une femme. A la Radio-Télévision du Burkina (RTB) où travaillent en moyenne 70% des femmes de toutes ces structures, la proportion des femmes parmi le personnel est en constante augmentation passant de 25% en 2015 à 28% en 2019.

Tableau 9. 1: Evolution du personnel des structures intervenantes dans la communication par sexe

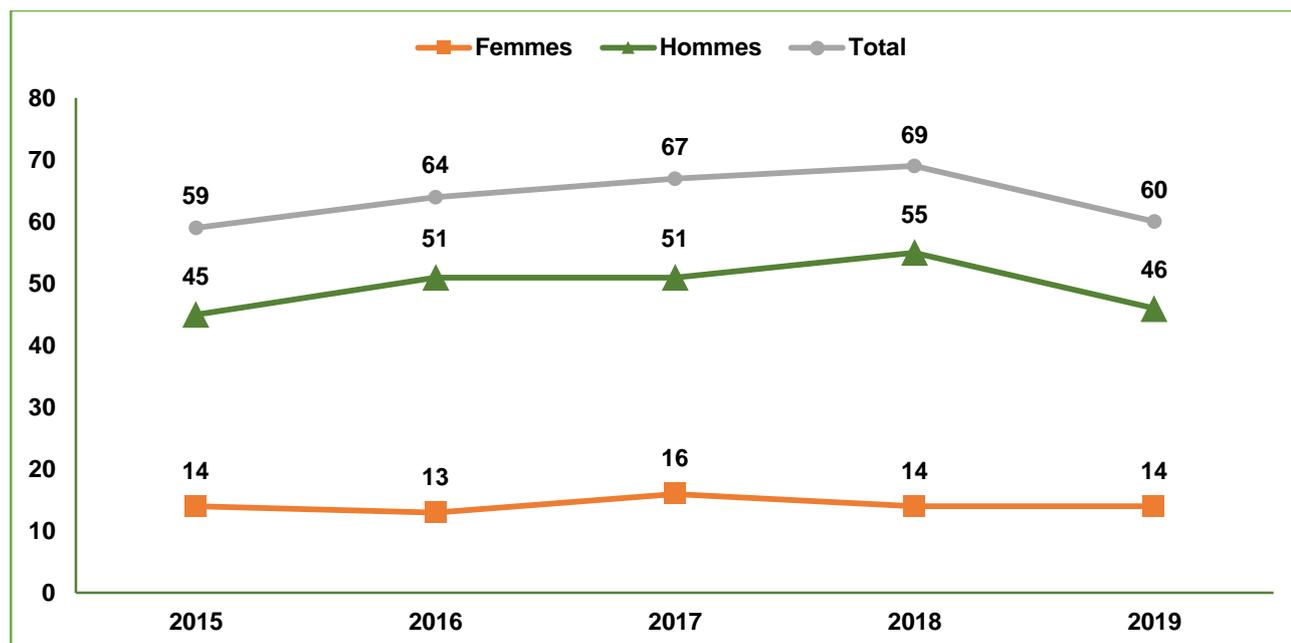
Structure	SEXE	2015	2016	2017	2018	2019
RTB	Femme	161	171	164	163	173
	Homme	643	695	621	621	624
	Ensemble	804	866	785	784	797
ISTIC	Femme	5	6	9	12	12
	Homme	14	23	28	35	33
	Ensemble	19	29	37	47	45
SBT	Femme	2	4	9	10	10
	Homme	9	20	55	56	56
	Ensemble	11	24	64	66	66
Editions Sidwaya	Femme	63	53	56	64	57
	Homme	166	180	185	181	151
	Ensemble	229	233	241	245	208
FAPP	Femme	-	2	3	3	3
	Homme	-	1	8	8	9
	Ensemble	-	3	11	11	12

Sources des données : Annuaire statistiques du Ministère de la Communication et des Relation avec le Parlement, 2019

IX.1.1 Occupation des postes de responsabilités

La présence des femmes dans la sphère décisionnelle du secteur de la communication est liée à la composition selon le genre du personnel. Comme précédemment annoncé, en moyenne 78% des travailleurs sont des hommes. La faible représentation des femmes dans le personnel se traduit par une faible occupation des postes de responsabilité. En effet, la part des femmes dans l'ensemble des postes administratifs annuels est comprise entre 20% et 24%. Suivant les années, cette part reste inférieure à celui des hommes.

Graphique 9. 1 : Evolution de l'occupation des postes de responsabilités par sexe de l'année 2015 à 2019



Sources des données : Annuaire statistique du Ministère de la Communication et des Relation avec le Parlement, 2019

IX.1.2 Stagiaires de l'ISTIC par catégorie

D'une manière générale, entre 2015 et 2019, les femmes sont relativement moins nombreuses que les hommes parmi les stagiaires de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC). Mais cette situation s'est progressivement améliorée au fil des années jusqu'en 2019 où les inégalités se réduisent (Tableau 9. 2). En effet, en 2019, les femmes représentent 47% de l'ensemble des stagiaires. Dans l'option « Communication », la situation s'est inversée en 2019 avec 52% de femmes et 48% d'hommes. En revanche, l'option « Technique » est dominée par les hommes. Entre 2015 et 2019, la proportion des hommes dans cette option oscille entre 85% et 95%.

Tableau 9. 2: Evolution des stagiaires de l'ISTIC par catégorie et par sexe

Option	Sexe	2015	2016	2017	2018	2019
Programme	Femme	43	48	46	37	45
	Homme	80	78	65	61	46
	Total	123	126	111	98	91
Technique	Femme	3	4	5	5	3
	Homme	55	54	51	29	17
	Total	58	58	56	34	20
Communication	Femme	0	0	12	33	55
	Homme	0	0	23	47	51
	Total	0	0	35	80	106
Ensemble	Femme	46	52	63	75	103
	Homme	135	132	139	137	114
	Total	181	184	202	212	217

Sources des données : Annuaire statistique du Ministère de la Communication et des Relation avec le Parlement, 2019

IX.2. Les prix Galian

Les candidatures féminines sont en général faibles dans les compétitions aux prix Galian (Tableau 9. 3). Elles sont davantage faibles dans la catégorie « Création et publicité », et inexistantes dans la catégorie « Presse écrite production en langue nationale » durant les cinq dernières années (2015-2019).

Dans les catégories « télé » et « radio » production en français, la proportion des femmes candidates est relativement plus élevée par rapport aux autres catégories. En 2019, les femmes représentent respectivement 38% dans la catégorie « télé » et 30% dans la catégorie « radio » production en français.

Tableau 9. 3: Evolution des candidatures aux prix « Galian » par catégorie et par sexe

Catégorie	Sexe	2015	2016	2017	2018	2019
Catégorie télé production en français	Femmes	8	12	4	5	9
	Hommes	27	33	15	16	15
	Total	35	45	19	21	24
Catégorie Presse écrite production en français	Femmes	15	8	13	12	8
	Hommes	62	57	54	37	33
	Total	77	65	67	49	41
Catégorie Presse écrite production en langues nationales	Femmes	0	0	0	0	0
	Hommes	8	4	2	6	6
	Total	8	4	2	6	6
Catégorie radio production en français	Femmes	15	17	15	21	10
	Hommes	30	40	30	36	23
	Total	45	57	45	57	33
Catégorie radio production en langues nationales	Femmes	2	3	3	6	2
	Hommes	7	8	15	17	7
	Total	9	11	18	23	9
Catégorie télé production en langues nationales	Femmes	0	2	1	1	2
	Hommes	1	3	4	3	4
	Total	1	5	5	4	6
Catégorie Presse en ligne production en français	Femmes	8	3	2	6	1
	Hommes	23	27	12	19	7
	Total	31	30	14	25	8

Catégorie	Sexe	2015	2016	2017	2018	2019
Catégorie Presse écrite en création et publicité	Femmes	0	1	2	1	1
	Hommes	18	16	19	14	17
	Total	18	17	21	15	18
Catégorie radio en Création et publicité	Femmes	0	2	1	1	0
	Hommes	10	22	13	17	8
	Total	10	24	14	18	8
Catégorie télé en création et publicité	Femmes	0	0	0	1	1
	Hommes	13	0	4	9	14
	Total	13	0	4	10	15

Sources des données : Annuaire statistique du Ministère de la Communication et des Relation avec le Parlement, 2019

IX.2.1 Lauréats par prix Galian

Les lauréats des prix Galian présentent des caractéristiques similaires aux candidatures. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les lauréats au prix Galian (Tableau 9. 4). Au niveau des compétitions en langue française et les prix spéciaux, les femmes représentent respectivement 20% et 25% des lauréats entre 2015 et 2019. Quant aux productions en langues nationales, le nombre de femmes nominées n'a jamais dépassé un sur la période 2015 -2019. Au cours des années 2016 et 2017, aucune femme n'a été retenue.

Tableau 9. 4: Evolution du nombre de lauréats par type de lauréat et par sexe

Type	Sexe	2015	2016	2017	2018	2019
Lauréats en français	Femmes	0	6	3	4	2
	Hommes	23	10	6	14	14
	Total	23	16	9	18	16
Lauréats en langues nationales	Femmes	1	0	0	1	1
	Hommes	2	5	2	2	2
	Total	3	5	2	3	3
Lauréats des prix spéciaux	Femmes	3	8	6	2	3
	Hommes	15	25	8	11	8
	Total	18	33	14	13	11

Sources des données : Annuaire statistique du Ministère de la Communication et des Relation avec le Parlement, 2019

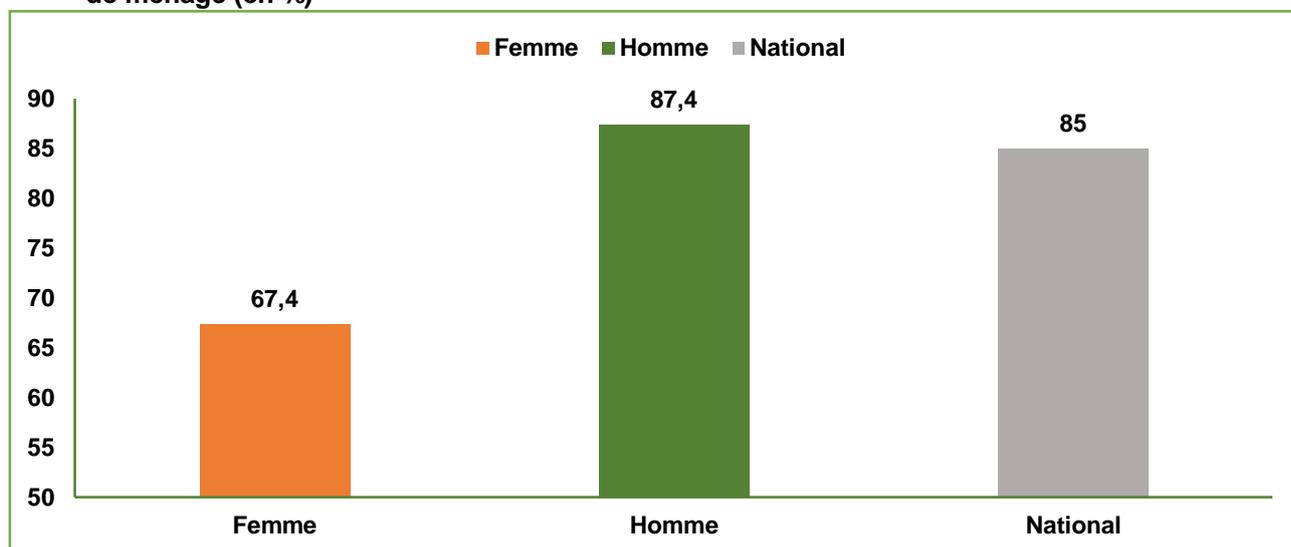
IX.3. Accès aux Technologies de l'Information et de la communication (TIC)

En 2018, 87% des ménages possèdent un téléphone portable (EMC-2018), 10,5% des ménages ont accès aux chaînes câblées (EHCVM-2018) et 1,82% des ménages ont accès à l'internet (EHCVM-2018).

Ces résultats diffèrent selon que le ménage soit dirigé par une femme ou par un homme. Comme présenté dans les graphiques (Graphique 9. 4 et Graphique 9. 5), la proportion des ménages dirigés par des hommes ayant accès au téléphone portable est plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes avec un écart important de 20 points de pourcentage.

Concernant l'accès aux chaînes câblées et à l'Internet, la différence est moins importante en faveur des ménages dirigés par des femmes avec respectivement un écart de 1,2 et 0,2 points de pourcentage.

Graphique 9. 2 : Proportion des ménages possédant un téléphone portable selon le sexe du chef de ménage (en %)

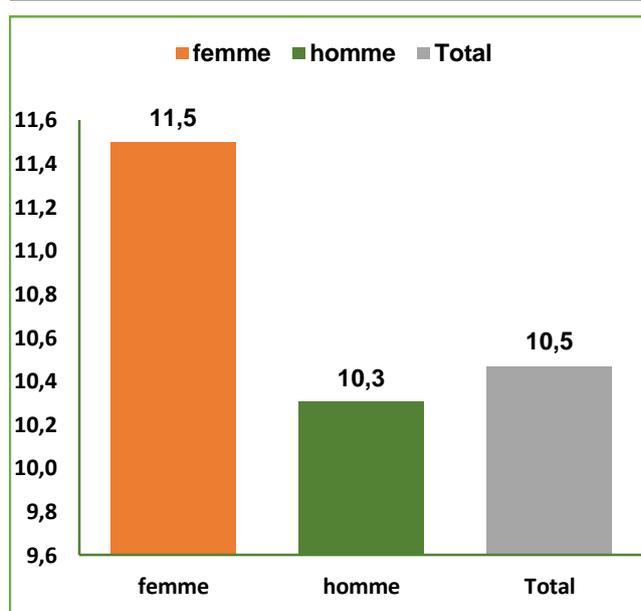


Sources des données : EMC-2018

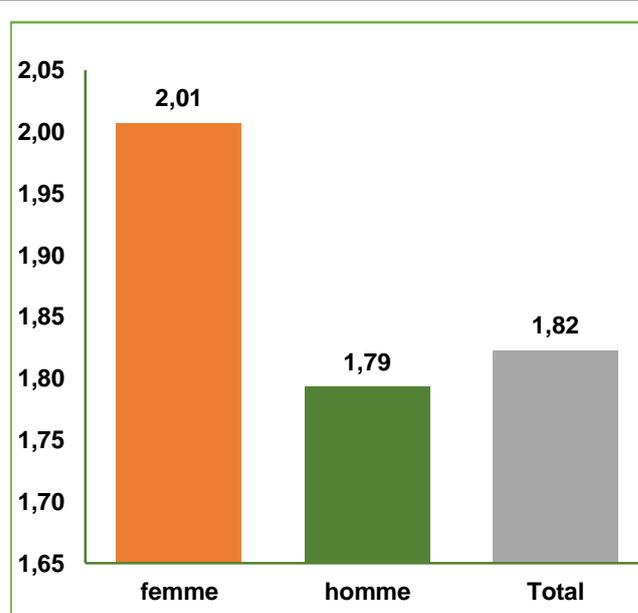
L'accès aux chaînes câblées par les populations reste faible (10,5%) au Burkina Faso en 2018. Toutefois, les femmes ont plus d'accès (11,5%) à ces chaînes que les hommes (10,3%).

Le constat est le même pour l'accès à l'internet qui est bas pour l'ensemble et en faveur des femmes (Graphique 9. 3).

Graphique 9. 4 : Proportion des ménages ayant accès aux chaînes câblées selon le sexe du chef de ménage (en %)



Graphique 9. 5 : Proportion des ménages ayant accès à l'internet selon le sexe du chef de ménage (en %)



Sources des données : EHCVM 2018

X. EMPLOI DU TEMPS

La répartition des activités journalières entre hommes et femmes est souvent fondée sur les rapports sociaux déjà prédéfinis par la société. Ces rapports qui tirent leurs sources de la culture et de la tradition sont empreints de préjugés culturels, et sociologiques qui dédient d'office aux femmes certaines tâches, tandis que d'autres semblent être l'apanage des hommes.

Parmi ces tâches, certaines relèvent de la routine domestique, d'autres sont inhérentes à l'emploi et la rémunération économique, tandis que certaines activités relèvent du loisir ou du repos.

Activité rémunérée : activité qui procure une rémunération financière à celui qui l'exerce au cours de la période de référence

Loisir : le loisir peut être défini comme le temps libre dont dispose une personne en dehors des occupations imposées/obligatoires, et qu'elle peut utiliser à son gré. Par exemple, un individu peut profiter de ses loisirs pour se cultiver, se distraire, s'amuser, etc.

Repos : c'est le temps pendant lequel les individus cessent toutes les activités « fatigantes » pour se délasser, et permettre au corps et à l'esprit de se régénérer. Il s'agit donc du temps résiduel : sur l'ensemble des 24 heures que compte une journée (ou des 168 heures de la semaine), le temps non consacré au travail ou au loisir est considéré comme affecté au repos.

Activités biologiques : ce sont des activités telles que le sommeil, l'alimentation, qui permettent au corps humain de se régénérer.

X.1. Allocation journalière du temps

Les activités journalières sont réparties en trois grandes catégories à savoir les activités génératrices de revenus, les activités domestiques ainsi que les activités biologiques et de loisirs.

L'Enquête Nationale sur le Budget et l'Emploi du Temps (ENBT) indique par jour, que les hommes consacrent plus de temps aux activités génératrices de revenus (4,24 heures) ainsi qu'aux activités biologiques et de loisirs (19,54 heures) tandis que chez les femmes, ces activités les prennent respectivement 2,56 heures et 18,73 heures. Les travaux domestiques sont quasi dévolus aux femmes qui y allouent 12,3 fois plus de temps (2,71 heures) que les hommes (0,22 heure).

Tableau 10. 1: Allocation journalière du temps selon le type d'activité par jour (en heure)

	Homme	Femme
Activités génératrices de revenus	4,24	2,56
Activités domestiques	0,22	2,71
Activités biologiques et de loisirs	19,54	18,73
Total	24	24

Sources des données : INSD, ENBT 2018

X.1.1 Participation et Temps moyen, Temps médian journalier alloués au travail, au loisir et au repos

L'enquête Social Institutions and Gender Index (SIGI) a révélé que certaines tâches telles que l'éducation et formation, les soins personnels sont effectués à la fois par les hommes et les femmes dans des proportions relativement égales. Cependant, les femmes travaillent plus que les hommes en termes de durée (Tableau 10. 2). Pour le travail domestique et de soin non rémunéré, les femmes y consacrent dans la journée en moyenne 2,5 fois plus de temps que les hommes (548 minutes contre 206 minute). Par contre, elle consacre très peu de temps par jour au travail rémunéré (environ 8 heures).

Tableau 10. 2: Participation et Temps moyen, médian journaliers alloués au travail, au loisir et au repos selon le genre

	Proportion de participants (en %)		Temps moyen (en mn)		Temps médian (en mn)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travail rémunéré	11,3	5,5	507	465	480	480
Travail domestique et de soin non rémunéré	39,5	95,1	206	548	120	407
Travail volontaire	54,4	50,3	378	349	360	300
Soin personnel	97,6	97,9	92	72	30	20
Loisir	15,9	10,5	279	325	300	300
Education et formation (jour)	97	97,5	20	23	15	20
Repos (jour)	97,8	89,9	1012	863	1025	890

Sources des données : INSD, SIGI 2016

X.1.2 Exploitation du temps de travail

Pour les individus en âge de travailler (15 ans et plus), les femmes allouent 4,54 heures aux travaux domestiques contre environ trois quart d'heure (0,48) pour les hommes (Tableau 10. 3). Ces disparités confortent la répartition binaire du travail selon laquelle les femmes s'occupent des tâches domestiques et de soins qui sont généralement non rémunérées tandis que les hommes participent à la production rémunérée.

Tableau 10. 3: Allocation du temps pour les travaux domestiques par jour selon le sexe

	Tous les individus	Individus de 15 ans et plus
Homme	0,22	0,48
Femme	2,71	4,54

Sources des données : INSD, ENBT 2018

X.2. Allocation hebdomadaire du temps

X.2.1 Allocation du temps hebdomadaire aux courses pour le marché

En moyenne, dans les travaux domestiques le temps consacré aux courses pour le marché au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête est de 3,1 heures (Tableau 10. 4). Au niveau national, les femmes passent pratiquement le même temps dans les courses au marché (3,1 heures) que les hommes (3,0 heures).

L'analyse du temps consacré aux courses au marché par sexe et par milieu de résidence montre qu'en milieu urbain les femmes consacrent 3,5 heures de temps aux courses pour le marché contre 2,9 heures en milieu rural.

Tableau 10. 4: Temps moyen consacré aux courses pour le marché au cours des 7 derniers jours selon le milieu de résidence et le sexe de l'individu

	Masculin	Féminin
Urbain	2,6	3,5
Rural	3,1	2,9
Ensemble	3	3,1

Sources des données : INSD, EHCVM 2018/2019

X.2.2 Allocation du temps hebdomadaire consacré aux travaux domestiques

Les femmes allouent par semaine plus de temps aux travaux domestiques que les hommes, il est respectivement de 11,5 heures et de 4,6 heures (Tableau 10. 5).

L'analyse du temps hebdomadaire consacré aux travaux domestiques selon le milieu de résidence montre que les femmes du milieu rural consacrent plus de temps aux travaux domestiques (11,6 heures) que celles résidant en milieu urbain (11,2 heures).

Tableau 10. 5: Temps moyen consacré aux travaux domestiques au cours des 7 derniers jours selon le milieu de résidence et le sexe.

	Masculin	Féminin
Urbain	3,9	11,2
Rural	4,9	11,6
Ensemble	4,6	11,5

Sources des données : INSD, EHCVM 2018/2019

X.2.3 Allocation du temps hebdomadaire consacré à la garde des enfants ou des personnes âgées

L'analyse du temps hebdomadaire consacré temps à la garde des enfants ou des personnes âgées montre que les femmes allouent plus de temps à la garde des enfants ou des personnes âgées que les hommes (Tableau 10. 6). Ce temps est respectivement de 8,7 heures et de 4,4 heures. Selon le milieu de résidence, les femmes vivant en milieu urbain consacrent le plus de temps à la garde des enfants ou des personnes âgées (9,0 heures) que celles du milieu rural (8,7 heures).

Tableau 10. 6: Temps moyen consacré à la garde des enfants ou des personnes âgées au cours des 7 derniers jours

	Masculin	Féminin
Urbain	4,4	9,0
Rural	4,5	8,7
Ensemble	4,4	8,7

Sources des données : INSD, EHCVM 2018/2019

X.2.4 Allocation du temps hebdomadaire consacré pour aller chercher de l'eau

La recherche de l'eau est essentiellement une activité menée par les femmes qui y allouent 4,8 heures de temps par semaine contre 3,4 heures pour les hommes (Tableau 10. 7). Selon le milieu de résidence, les femmes du milieu rural consacrent plus de temps à la recherche de l'eau (4,9 heures) que celles du milieu urbain (4,0 heures).

Tableau 10. 7: Temps moyen consacré à la recherche de l'eau au cours des 7 derniers jours selon le milieu de résidence, la région et le sexe.

	Masculin	Féminin
Urbain	3,2	4,0
Rural	3,4	4,9
Ensemble	3,4	4,8

Sources des données : INSD, EHCVM 2018/2019

X.2.5 Allocation du temps hebdomadaire consacré pour aller chercher du bois

Les données du Tableau 10. 8, concernant le temps hebdomadaire consacré à la recherche du bois, montre qu'au Burkina Faso, les femmes allouent plus de temps que les hommes respectivement 3,4 heures et 2,7 heures.

Selon le milieu de résidence, les femmes résidant en milieu rural y consacrent plus de temps (3,5 heures) que celles vivant en milieu urbain (2,8 heures).

Tableau 10. 8: temps moyen hebdomadaire consacré pour la recherche du bois (en heure) selon le milieu de résidence, la région et le sexe.

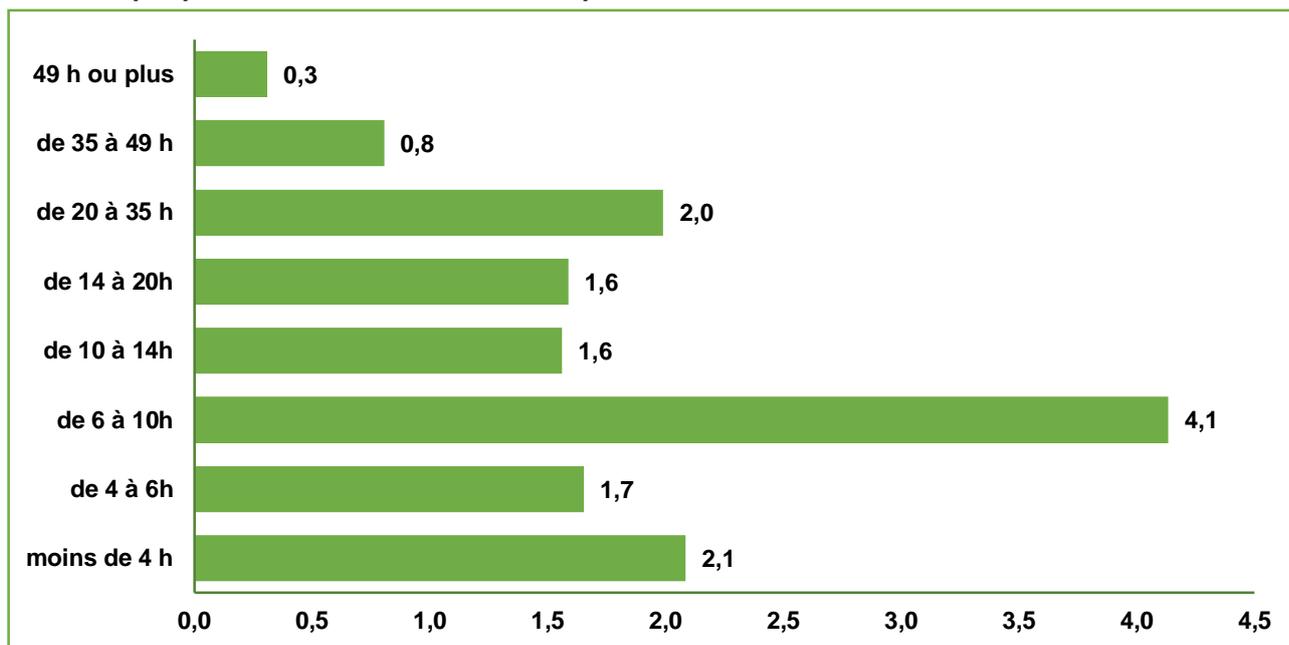
	Masculin	Féminin
Urbain	2,8	2,8
Rural	2,7	3,5
Ensemble	2,7	3,4

Sources des données : INSD, EHCVM 2018/2019

X.2.6 Volume horaire hebdomadaire total de travail

A mesure que le temps total de travail hebdomadaire augmente, les effectifs des femmes prennent le dessus sur ceux des hommes. En effet, on dénombre environ une femme pour un homme lorsque le volume hebdomadaire de travail est compris entre 35 et 49 heures de travail ; et trois fois plus de femmes lorsque le volume hebdomadaire de travail est supérieur ou égal à 49 heures par semaine (10. 1).

Graphique 10. 1 : Ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire total de travail

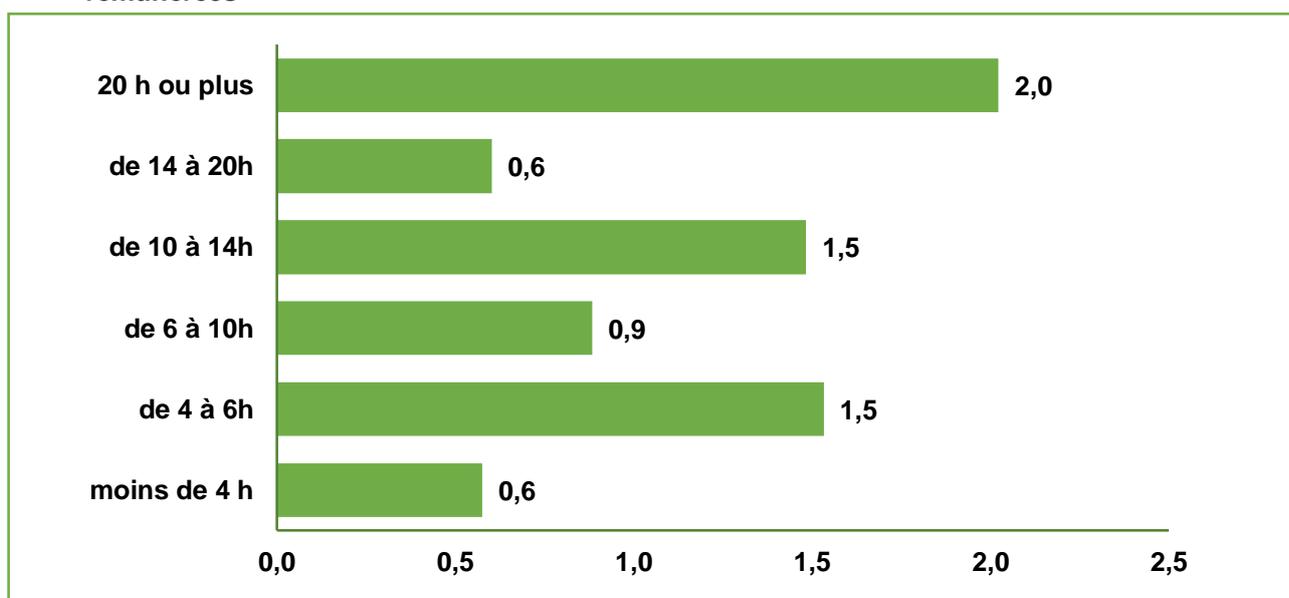


Sources des données : INSD, SIGI 2016

X.2.7 Ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire

Les femmes passent moins de temps à effectuer des tâches rémunérées que les hommes. Les femmes sont prédominantes pour le temps le plus faible, c'est-à-dire dans la tranche horaire de moins de 4 heures par semaine (Graphique 10. 2). Lorsqu'une tâche rémunérée occupe l'individu pendant 20 heures ou plus dans la semaine, il y a deux fois plus de chance que ce soit un homme plutôt qu'une femme.

Graphique 10. 2 : Ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire affecté aux taches rémunérées

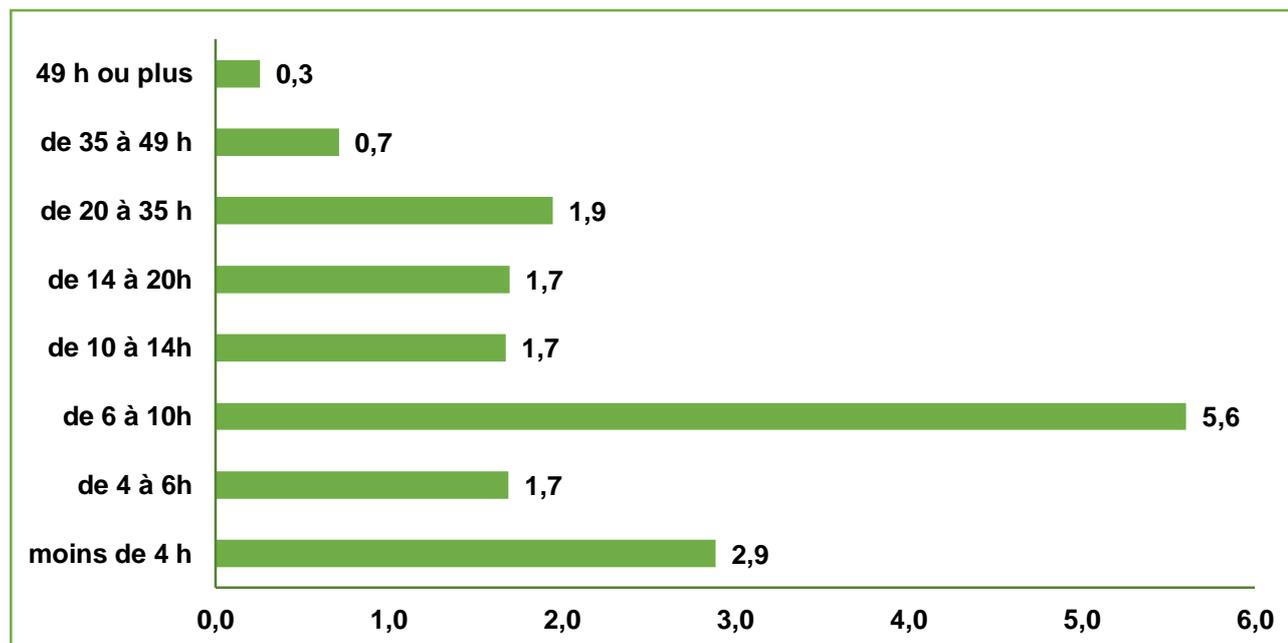


Sources des données : INSD, SIGI 2016

X.2.8 Ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire affectés aux tâches non rémunérées

Les femmes passent plus de temps aux tâches non rémunérées que les hommes. En effet, lorsqu'une femme passe entre 20 et 35 heures au cours de la semaine à effectuer une tâche non rémunérée, c'est l'équivalent de 2 hommes qui se sont attelés à des tâches non rémunérées (10. 3). Le ratio atteint son maximum de six hommes pour une femme, lorsque le volume horaire hebdomadaire affecté aux tâches non rémunérées est compris entre 6 et 10 heures dans la semaine.

Graphique 10. 3 : ratio homme/femme par volume horaire hebdomadaire affectés aux tâches non rémunérées



Sources des données : INSD, SIGI 2016

X.2.9 Temps hebdomadaire moyen

Les quatre principaux postes d'activité qui occupent plus les femmes sont le travail non rémunéré sur les parcelles agricoles, la garde des enfants, la cuisine et la recherche de l'eau pour les besoins du ménage (eau de boisson, pour la cuisine, etc.). Les travaux que les femmes font principalement été orientés au profit des autres membres du ménage ou de la communauté (Tableau 10. 9).

En outre, les femmes effectuent au cours de la semaine, beaucoup plus de tâches que les hommes. Pour occuper 79% de leur temps, il a fallu dénombrer 9 tâches différentes, alors que chez les hommes, seulement six tâches suffisent à capter 81% de leur volume horaire total alloué aux tâches hebdomadaires.

Tableau 10. 9: Temps hebdomadaire moyen en minutes et part de temps (en %)

	Temps moyen (en mn)		Part (en %)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
a) Travail rémunéré	191,8	87,5	9,3	2,7
a) Collecte de l'eau pour les besoins du ménage (boisson, cuisine, toilette, lessive, arrosage)	26,6	220,6	1,3	6,8
b) Collecte du bois de chauffage	13,8	121,9	0,7	3,7
c) Faire la cuisine pour le ménage	14,7	426,7	0,7	13,1
d) Entretien de la cour/maison	8,6	117,6	0,4	3,6
e) Entretien du linge	23	168,9	1,1	5,2
f) Soins personnels (se laver, s'habiller, se maquiller, etc.)	147,9	181,2	7,2	5,5
g) Course alimentaire (achat de condiments et autres produits alimentaires, moudre la farine)	24,5	142,6	1,2	4,4
h) Loisir (aller au cinéma/vidéo club, aller danser, suivre la télévision, aller à un spectacle, etc.)	343,2	209,5	16,6	6,4
i) Travail non rémunéré sur les parcelles agricoles	624,8	573,8	30,2	17,6
j) Travail non rémunéré dans les entreprises familiales non agricoles	168,7	153,5	8,2	4,7
k) Fournir des services à la communauté/autres ménages sans recevoir de rémunération	59,2	51,7	2,9	1,6
l) Éducation et formation pour soi-même	203,4	134,4	9,8	4,1
m) Éducation et formation pour les autres	55,4	30	2,7	0,9
m) Garde des enfants	71,7	525,1	3,5	16,1
n) S'occuper des personnes âgées	48,4	75,7	2,3	2,3
o) S'occuper des personnes malades	41,9	45,5	2	1,4

Sources des données : INSD, SIGI 2016

X.3. Horaire mensuel, horaire hebdomadaire, durée de travail excessive

En 2018, l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) montre que dans le secteur informel, les femmes travaillent de façon moins excessive que les hommes. En effet, 38,5% des femmes ont déclaré avoir travaillé plus de 48 heures dans la semaine contre 54,8% chez les hommes (Tableau 10. 10). Une femme travaille en moyenne 232 heures dans le mois et 54 heures dans la semaine, des chiffres relativement inférieurs à celui des hommes.

Tableau 10. 10: Horaire mensuel, horaire hebdomadaire, durée de travail excessive

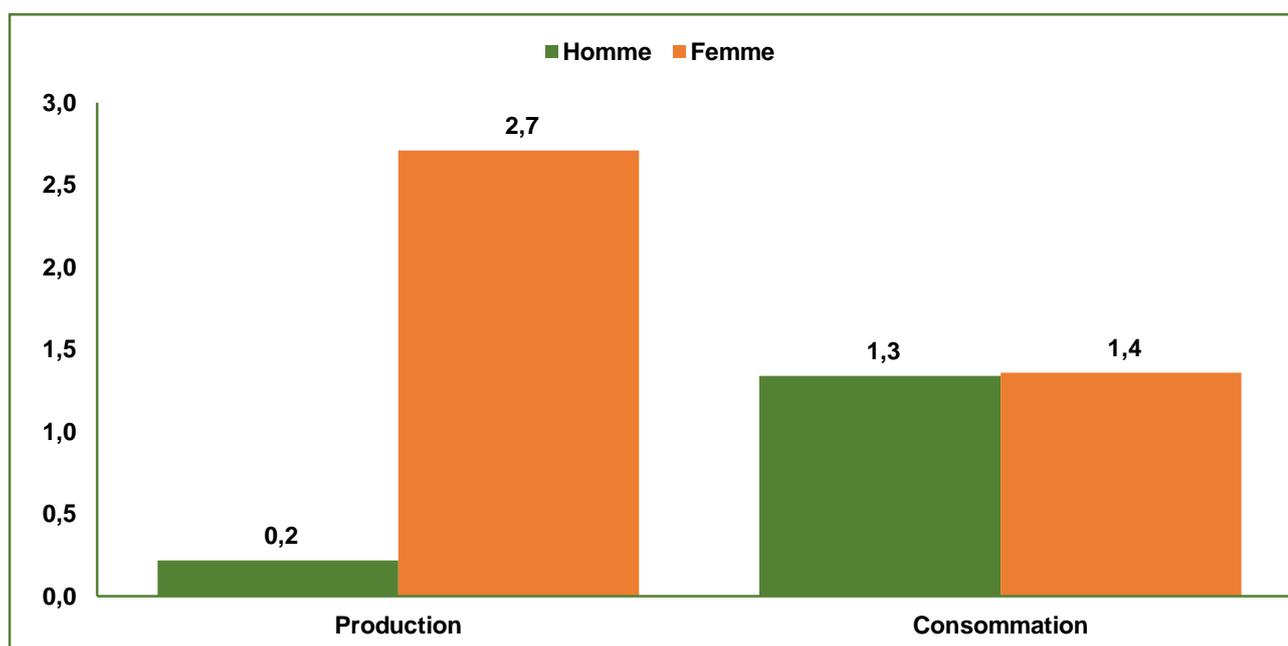
	Hommes	Femmes
Horaire mensuel moyen (en nombre d'heures)	238	232
Horaire mensuel médian (en nombre d'heures)	240	240
Horaire Hebdomadaire moyen	56	54
Horaire Hebdomadaire médian	56	56
Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine)	54,8	38,5

Sources des données : INSD, ERI-ESI 2018

X.4. Production et consommation du temps

D'une manière générale, les femmes produisent plus de temps qu'elles n'en consomment. Autrement dit, les femmes allouent plus de temps (2,71 heures) aux travaux domestiques et moins de temps pour s'occuper d'elle-même à la maison (1,36 heure). Quant aux hommes, ils allouent 0,22 heure aux travaux domestiques alors qu'il faut 1,34 heure pour la réalisation desdits travaux qui leur sont propres.

Graphique 10. 4 : Production et consommation de temps par jour (en heure) selon le sexe



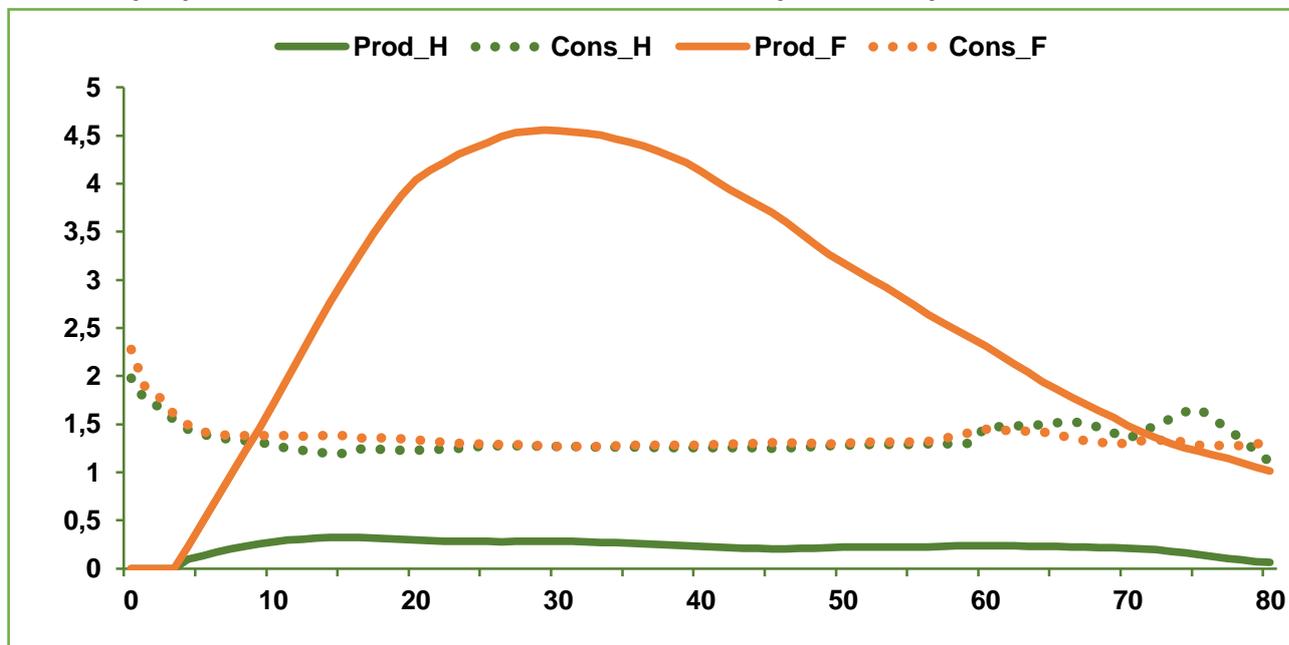
Sources des données : INSD, ENBT 2018

X.4.1 Production et consommation du temps domestique

Quel que soit l'âge, les femmes consacrent au maximum 4,75 heures pour les travaux domestiques alors que les hommes y allouent moins de 30 minutes. Ainsi, entre 10 et 20 ans les jeunes filles consomment entre 1,2 heure et 1,4 heure de temps de travaux domestiques. Chez les hommes de la même classe d'âge cet indicateur est de 1,2 heure (10. 5).

En outre, on observe un déficit pour les filles âgées de moins de 8 ans et les femmes de plus de 73 ans. Les raisons de ce déficit observé pourraient provenir du fait que leurs âges ne leur permettent pas de produire assez de travaux domestiques alors qu'elles ont besoin en ce moment de beaucoup de soins de la part des adultes notamment des femmes.

Graphique 10. 5 : Production et consommation du temps domestique selon le sexe



Sources des données : INSD, ENBT 2018

Livret hommes et femmes au Burkina Faso

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 37 62 04 - Fax : (00226) 25 37 62 26